

Un comité de Westminster suggère de rejeter la résolution Trudeau

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le premier ministre du Canada, très en colère, a continué de soutenir avec une fermeté inébranlable hier qu'il a la parole de Mme Margaret Thatcher et de son gouvernement que son projet de résolution constitutionnel sera soumis au Parlement britannique pour une adoption sans modification.

La colère de M. Trudeau, très certainement la plus sérieuse depuis fort longtemps, a été provoquée par une information qui s'est abattue sur Ottawa comme un coup de tonnerre à peu près à

l'heure où débutait la période de questions aux Communes.

M. Anthony Kershaw, président du comité parlementaire britannique des affaires étrangères, (Select Committee on Foreign Affairs) a déclaré au *Edmonton Journal* qu'un rapport unanime de ce comité recommande au Parlement de rejeter le projet constitutionnel canadien à moins que le gouvernement fédéral ne parvienne à démontrer qu'il a un appui solide à travers le Canada.

«Cela veut dire, a déclaré M. Kershaw, que nous sommes libres de rejeter la requête et même que nous en avons l'obligation». Ce rapport, remis en

25 exemplaires au Haut commissaire du Canada à Londres, Mme Jean Wadds, arrive à Ottawa ce matin, vendredi.

Au comité spécial mixte de la constitution, les conservateurs ont tout de suite présenté une motion pour que ce rapport soit déposé devant le comité et étudié afin de donner un meilleur éclairage aux parlementaires canadiens, eux-mêmes appelés à se prononcer.

Tout aussi en colère que son chef, M. Jean Chrétien, ministre de la Justice, a fait comprendre aux libéraux de ne pas voter en faveur de cette motion, un vœu qui fut respecté. M. Chrétien a néanmoins

promis de rendre public ce rapport, en reprochant au comité britannique qui l'a rédigé de n'avoir consulté personne parmi les membres du gouvernement à Ottawa.

Par ailleurs, à Montréal, alors qu'il visitait l'usine Pratt & Whitney à Longueuil, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, s'est dit très satisfait de la décision du comité. À Ottawa comme à Québec, MM. Trudeau et Lévesque donneront aujourd'hui des conférences de presse, où cet événement sera certainement davantage commenté.

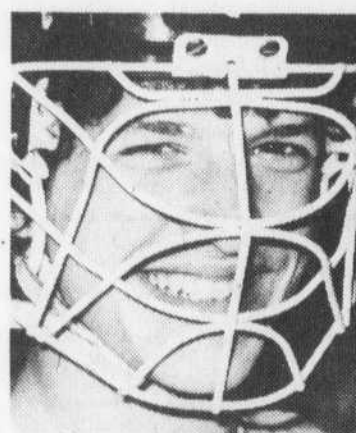
Voir page 8: Comité

AU SOMMAIRE



Le ski au Colorado

Le tout nouveau club Méditerranée de Copper Mountain, au Colorado, est un village de neige à 3,000 mètres d'altitude. Cette particularité comporte certains désavantages mais la qualité de la neige combinée à celle de l'environnement en font une valeur sûre pour les skieurs. Page 9.



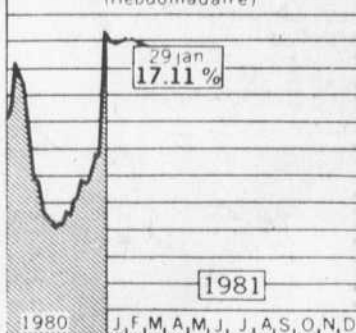
Une expérience concluante

L'adoption d'un règlement rendant obligatoire cette saison le port de la grille dans la Ligue junior majeure du Québec donne des résultats concluants chez les Voisins de Laval, explique le médecin du club, le Dr Réal Lemieux, et l'entraîneur et propriétaire du club, M. Claude Fournel. Page 16.

Éditorial

Commentant les découvertes du rapport Duchaine sur les felquistes qui ont été «protégés» en 1970, Jean-Claude Leclerc évoque quelques méthodes classiques d'infiltration tant dans les milieux subversifs que dans la police elle-même par des agents de l'extérieur. Page 6.

Fluctuations du taux flottant



32 cerveaux et 20 projets

Même si toutes les régions du Québec n'ont pas encore répondu, l'Entraide-PME a déjà sélectionné 32 futurs entrepreneurs, qui vont se lancer dans une vingtaine de projets, dont sept forment le premier noyau de PME qui se dotent de services communs et constituent un vrai réseau régional. Page 11.

Restaurant Bulch Bouchard

— grillades et fruits de mer de grande réputation — salle de réception 881 de Maisonneuve, Est. 161. 527-1221

Reagan condamne Moscou en termes très violents

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le président Ronald Reagan a condamné l'URSS dans des termes extrêmement violents et repoussé toute forme de «revanche» contre l'Iran, lors de sa première conférence de presse tenue à la Maison-Blanche hier après-midi.

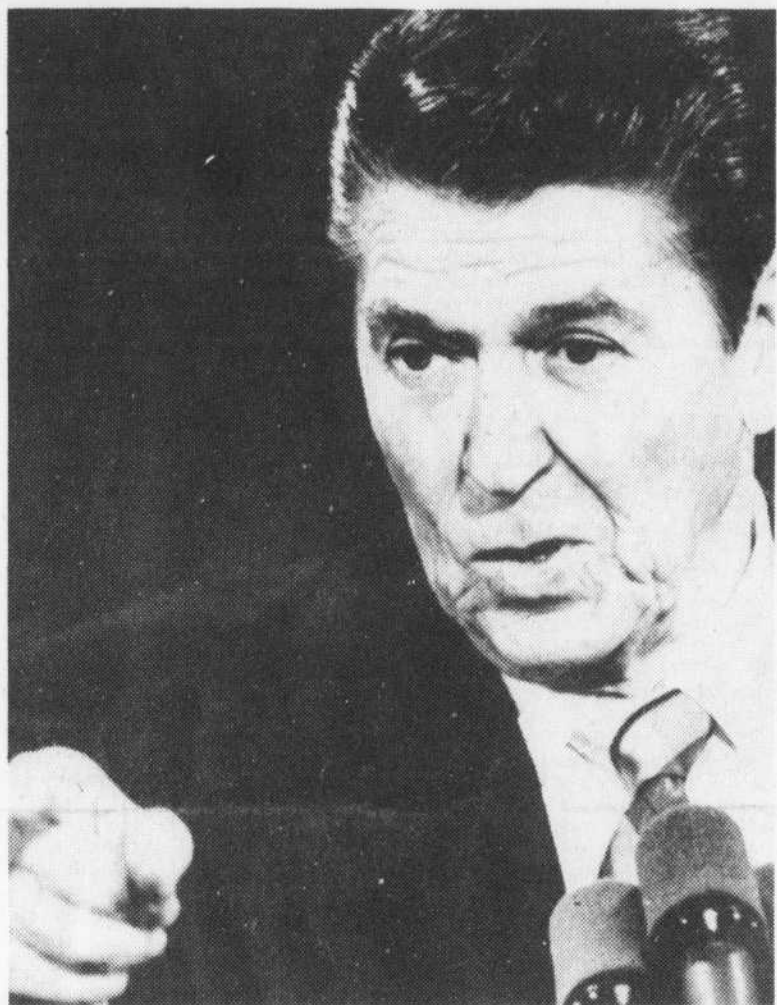
Évoquant l'attitude des Soviétiques, il n'avait pas hésité à dire que la seule moralité que reconnaisse l'Union soviétique «est celle qui renforce sa cause, c'est-à-dire qu'elle se réserve le droit de commettre des crimes, de mentir, de tricher de façon à obtenir cet objectif». «Quand vous avez à faire avec eux, a-t-il ajouté, même quand il est question de détente, vous devez avoir cela en tête». Il avait répété auparavant qu'à ses yeux toute discussion sur la limitation des armements stratégiques ne pouvait être séparée de l'attitude globale de l'Union soviétique dans le monde.

M. Reagan a reproché à l'URSS d'avoir toujours eu une vue unilatérale de la détente et de n'avoir jamais renoncé à dominer le monde. «Je pense que vous ne pouvez pas vous asseoir à une table et négocier (une limitation des armements stratégiques) sans tenir compte au même moment de toutes les autres questions en suspens. En d'autres termes, je crois au linkage (lien entre divers problèmes)».

M. Reagan estime qu'un accord qui a, selon lui, permis la course aux armements comme SALT-2 l'a fait pour certaines armes, ne mérite pas le nom de traité.

Au sujet des objectifs de l'URSS dans le monde, le président américain a déclaré que tous les dirigeants du Kremlin depuis la révolution bolchévique, compris les gouvernements actuels, avaient affirmé «leur volonté de faire triompher la révolution mondiale et de favoriser l'avènement de l'État so-

Voir page 8: Reagan



Le président des États-Unis, M. Ronald Reagan, a donné hier sa première conférence de presse, au cours de laquelle il a réaffirmé sa détermination de reprendre le contrôle des dépenses budgétaires. (Photolaser AP)

Crise en Espagne Adolfo Suarez démissionne

MADRID (d'après Reuter et AFP) — L'Espagne a appris hier avec stupéfaction la démission du chef du gouvernement, M. Adolfo Suarez, qui renonce également à ses fonctions à la tête de son parti, l'Union du centre démocratique (U.C.D.).

Dans une courte déclaration diffusée par la radio et la télévision d'État, M. Suarez a déclaré qu'il était écoeuré des critiques constantes qu'on lui adressait, et a dit que si cela continuait, les récentes institutions démocratiques de l'Espagne pourraient en souffrir.

L'air calme mais abattu, M. Suarez a dit qu'il ne s'était jamais plaint des critiques qu'il avait toujours acceptées avec sérénité. «Mais je pense pouvoir moralement demander qu'à l'avenir, on n'ait plus recours à de vaines condamnations globales, à la haine ou à des attaques personnelles car je crois que cela nuit au fonctionnement stable et normal des institutions démocratiques», a-t-il ajouté, sans préciser toutefois à quelles critiques il faisait allusion.

M. Suarez, nommé à la tête du gouvernement il y a près de cinq ans par le roi Juan Carlos, a fait remarquer qu'il avait gouverné démocratiquement l'Espagne plus longtemps que personne d'autre depuis 150 ans.

M. Suarez a ajouté que ses efforts pour doter le pays de libertés et d'institutions nouvelles n'avaient pas été vains, «mais comme c'est souvent arrivé dans le passé, la continuité d'une tâche demande un changement de personnes. J'espère que le système démocratique n'aura pas été une fois de plus qu'une parenthèse dans l'histoire de l'Espagne».

Ces dernières semaines, son mode de gouvernement a été violemment critiqué, surtout par des membres de l'aile droite de l'U.C.D. On s'attendait d'ailleurs à ce

qu'un affrontement ait lieu au cours du congrès national de l'U.C.D., qui devait commencer hier à Majorque et que l'interruption du trafic aérien suite à une grève du zèle des «aiguilleurs du ciel» espagnols avait fait reporter.

L'opposition de gauche, et surtout celle d'extrême-droite, n'ont pas non plus ménagé leurs critiques à l'égard de M. Suarez, cette dernière l'accusant de trahir ce qu'il avait été sous le régime du défunt dictateur Francisco Franco.

La décision de démissionner n'a pas été facile à prendre, a dit M. Suarez, «mais je me suis convaincu que dans la situation actuelle, il valait mieux pour l'Espagne que je parte, plutôt que de demeurer président du gouvernement».

M. Suarez a ajouté qu'au sein de l'U.C.D. se trouvaient des hommes capables de poursuivre la transition de l'Espagne vers la démocratie, et a demandé à la nation de leur accorder son soutien. «Il est nécessaire que le peuple espagnol se rassemble autour des idées, des institutions et des hommes démocratiquement appelés à diriger les affaires publiques», a-t-il dit.

Le porte-parole du gouvernement autonome basque, M. Carlos Garaicoechea, a annoncé hier soir que le voyage que devait faire la semaine prochaine le roi Juan Carlos et la reine Sofia au Pays basque aurait lieu comme prévu. La violence politique a provoqué l'année dernière la mort de quelque 110 personnes, surtout des militaires ou des policiers, dans cette région, et la plupart des meurtres ont été revendiqués par l'organisation séparatiste E.T.A.

Le bruit a couru à Madrid que les militaires, soutiens principaux de l'ancien régime franquiste, désapprouvaient la visite du couple royal. Le ministère de la

Voir page 8: Suarez

Dome crée une compagnie canadienne

Trudeau n'entend pas céder sur les principes de son programme énergétique

par Michel Vastel

OTTAWA — Au moment où le gouvernement enregistre un premier succès d'importance avec son «Programme énergétique national», le premier ministre, M. Pierre Trudeau, durcit ses positions de négociation, affirmant qu'il «ne cédera pas sur les principes».

L'opposition au programme énergétique national devenait de plus en plus gênante pour le gouvernement fédéral mais hier, le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, a fait spécialement l'aller-retour à Calgary, avec ses plus proches collaborateurs, pour annoncer lui-même la naissance de la première grande compagnie privée canadienne du pétrole.

Le président de Dome Petroleum, M. James Callaghan, un ami personnel de M. Trudeau, a en effet annoncé hier qu'il créera une nouvelle filiale, Dome Canada, canadienne dans une proportion d'au moins 75%. 55% des actions de la nouvelle compagnie seront proposées au grand public canadien et aux investisseurs institutionnels comme les fonds de pension, les compagnies d'assurances, etc. Dome Petroleum achètera 45% des actions restantes de Dome Canada au même prix que les acheteurs auront payé.

La décision d'hier, qui a été annoncée à Calgary après la fermeture des bourses, représente un triple succès pour le gouvernement fédéral:

■ la nouvelle compagnie, Dome Canada, aura droit au maximum des avantages fiscaux prévus dans le budget du 28 octobre. Elle devient la première grande compagnie privée de quelque importance dans ce secteur largement dominé par les intérêts étrangers. Sa dot serait de l'ordre du milliard de dollars;

■ Dome Petroleum paiera une partie de ses parts dans Dome Canada avec des actions de Transcanada Pipelines qui du coup, elle aussi, deviendra canadienne à pour de 75%. Transcanada Pipelines pourra elle aussi profiter au maximum des avantages fiscaux, montrant ainsi l'intérêt que les compagnies y trouvent finalement;

■ Dome Petroleum elle-même, que tout le monde croyait majoritairement canadienne — même le Programme énergétique national la classait dans les compagnies «en majorité de propriété canadienne» — s'est engagée à faire passer son taux de participation canadienne à au moins 35% en 1982 et au moins 50% d'ici 1985. Outre qu'on apprend ainsi que Dome ne méritait pas la réputation qu'on lui faisait à Ottawa, c'est la troisième compagnie, le même jour, qui se «canadianise» sans même qu'il en coûte un sou au Trésor fédéral.

Evidemment, M. Marc Lalonde a souligné l'événement comme il se doit, dans la capitale même du pétrole. Le ministre

de l'Énergie a ainsi prétendu que «ces arrangements assurent la poursuite des travaux d'exploration et de mise en valeur dans la région de la mer de Beaufort... Ce programme de la Dome Petroleum et de sa filiale, Dome Canada, sera de beaucoup supérieur en importance à celui qui avait été prévu avant l'adoption du Programme énergétique national». Enfin M. Lalonde a bien sûr salué la naissance «d'une grande société pétrolière indépendante, la Dome Canada, qui détient de vastes concessions pétrolières et gazières dans tout le Canada».

Sans doute encouragé par ce succès, le chef du gouvernement a pour sa part affirmé

Voir page 8: Trudeau



M. Marc Lalonde

La femme professeur d'université est moins payée que l'homme à tous niveaux

par Rodolphe Morissette

Même si l'on ne retrouve, dans les conventions collectives des professeurs d'université du Québec, aucune indice de discrimination fondée sur le sexe, les femmes qui enseignent à l'université sont le plus souvent moins payées que les hommes, car elles y sont promues moins rapidement.

La situation est la même dans l'ensemble du Canada et dans chacune de ses grandes régions. Elle vaut presque toujours, qu'on compare le traitement moyen des hommes et des femmes quant au rang qu'ils occupent à l'université (professeur titulaire, agrégé ou adjoint), quant au diplôme universitaire qu'ils détiennent (maîtrise ou doctorat), quant à la discipline qu'ils enseignent et quant au nombre d'années qu'ils y ont enseigné depuis l'obtention de leur diplôme le plus élevé.

Voilà quelques-uns des faits qui ressortent du cahier publié tout récemment par Statistique Canada touchant les enseignants à temps complet dans les universités et dont les renseignements valent pour l'année scolaire 1978-1979.

Examinons d'abord le rang des professeurs. Le plus élevé étant celui de titulaire, suivi d'agrégé, d'adjoint, puis d'un rang qui peut porter des noms variés suivant les institutions mais qu'on identifiera comme celui d'«assistants». Signalement d'abord qu'au rang le plus élevé, il y a 1,787 professeurs titulaires au Québec, dont 412 femmes (21.3%) et 479 professeurs adjoints, dont 163 femmes (34%). Certes, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à enseigner à l'université. Elles forment, au Québec, 14.5% des 7,308 professeurs d'université. Mais les données qui précèdent indiquent clairement qu'elles se concentrent dans les rangs inférieurs. Ces proportions sont tout à fait comparables quand on passe aux autres régions canadiennes (les provinces de l'Atlantique, l'Ouest, puis l'Ontario).

Il faut toutefois mentionner que pour l'ensemble du Canada (sur ce point, les données ne sont pas fournies par région), 64% des hommes professeurs ont un doctorat, contre 39.8% des femmes.

Dans la même proportion, les femmes professeurs détiennent une maîtrise, contre 22.4% des hommes. Enfin, presque trois fois plus de femmes (14%) que d'hommes (5%) détiennent un baccalauréat pour dernier diplôme obtenu.

D'autre part, pour l'ensemble des universités canadiennes, 5.3% de toutes les femmes qui enseignent à l'université (257 sur 4,846) y exercent aussi des fonctions de direction supérieure, contre 9.8% de l'ensemble des hommes. Il s'agit de postes de doyen, vice-doyen, doyen adjoint, chef ou directeur de département, coordinateur ou directeur d'école.

Enfin, si, au bas de l'échelle, l'âge médian d'un professeur assistant est le même pour l'homme et pour la femme (32-ans), la femme n'est pas promue aux rangs supérieurs aussi rapidement que l'homme. L'âge médian de l'homme professeur adjoint est de 35 ans et de 37 ans pour la femme; celui d'un agrégé de sexe masculin est de 41 ans, contre 44 ans pour la femme; celui d'un titulaire, de 49 ans pour l'homme et de 52 ans pour la femme.

Autre aspect du même phénomène: 36.1% des hommes qui ont un doctorat

(pour l'ensemble du Canada toujours) sont professeurs titulaires, contre seulement 15.6% des femmes. En revanche, deux rangs plus bas, 34% des femmes ayant un doctorat sont professeurs adjoints, comparativement à 18.8% des hommes.

Globalement, notent les statisticiens, les traitements versés aux femmes ont été inférieurs à ceux versés aux hommes. «Une forte part de cet écart peut être attribuée à la concentration des femmes dans les rangs inférieurs», écrivent-ils. Pourtant, dans chaque rang, et premièrement parmi les professeurs titulaires, le traitement moyen des femmes a été inférieur à celui des hommes. Au DEVOIR, l'un des responsables de l'étude de Statistique Canada, M. Dave Duppal, explique qu'il faut aussi tenir compte du fait que les femmes sont promues moins rapidement que les hommes. Il y a lieu d'ajouter qu'à l'intérieur d'un même rang (les titulaires, par exemple), le diplôme le plus élevé d'un professeur forme une composante immédiate du traitement. Les écarts ici ne sont pas énormes. Pour l'ensemble du Canada, 77.2% des profes-

Voir page 8: Femme

chez VITO

Cuisine Italienne authentique

La meilleure cave à Montréal

ATMOSPHÈRE, TRADITION, EXCELLENCE.

5412 Côte des Neiges Montréal

735-3623

Le contremaître ignorait que l'électricité statique était un ennemi mortel chez CPCV

par Gilles Provost

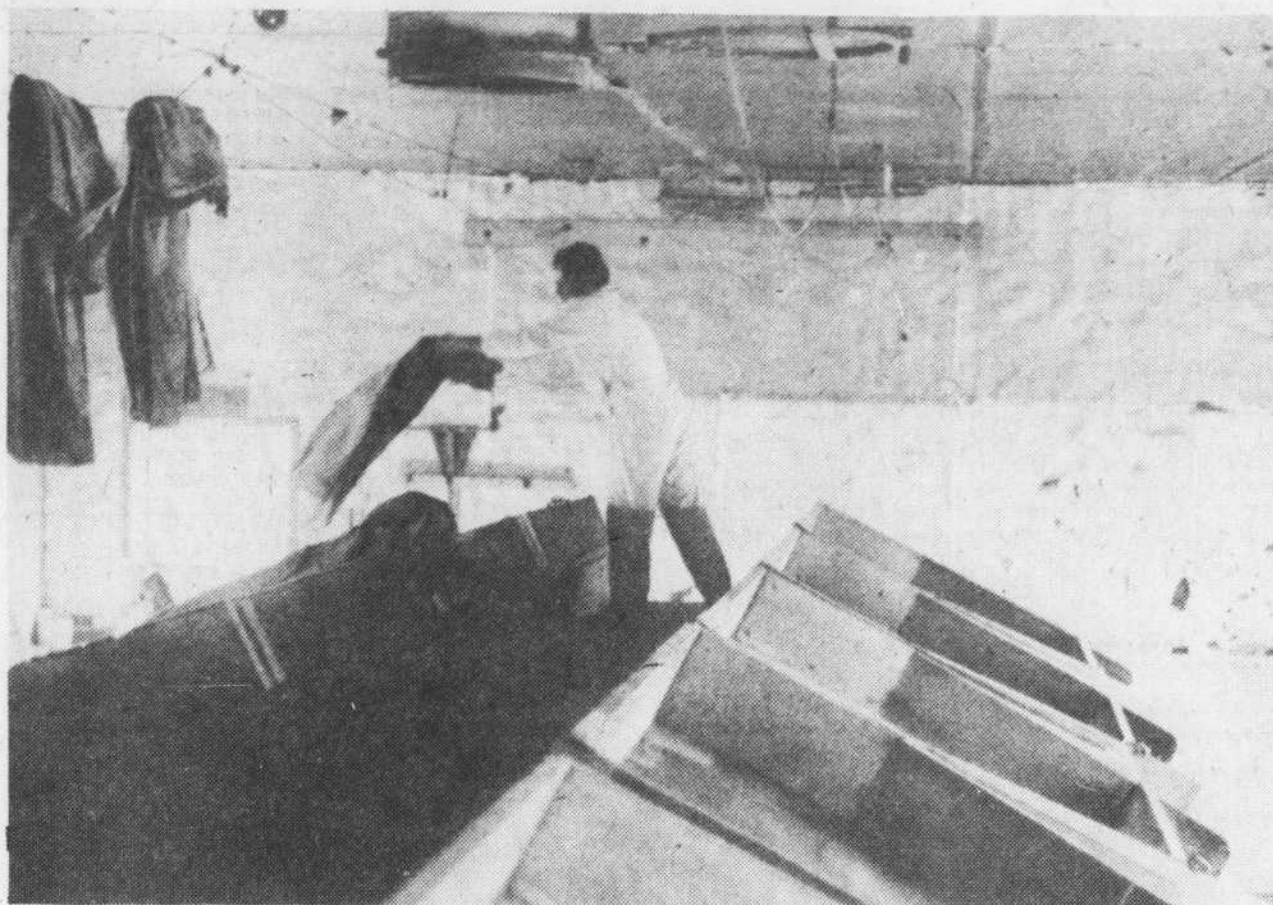
Dans une usine d'explosifs militaires en poudre, comme celle de la Compagnie de produits chimiques de Valleyfield (CPCV), l'électricité statique est l'ennemi numéro un. Il est donc essentiel que tout l'équipement et même le personnel soient reliés à la terre en tout temps.

Pourtant, le contremaître qui dirigeait le travail lorsque trois ouvriers y ont été carbonisés en août dernier, M. Gilbert L'Abbé, a avoué hier au coroner Cyrille Delage qu'il «savait plus ou moins ce qu'est l'électricité statique» et qu'il n'avait jamais reçu de formation particulière à ce sujet avant la tragédie.

Ainsi, il savait que les travailleurs ne devaient pas porter d'objets de métal (montre, bague, clefs, etc.) mais il a dit croire que c'était pour éviter que ces objets ne soient perdus dans la poudre explosive. Il craignait aussi les étincelles pouvant surgir des montres électriques.

M. L'Abbé avait appris qu'il est «préférable» de ne pas porter de vêtements de nylon ou de fibres synthétiques qui peuvent provoquer des étincelles mais malgré cela il était allé lui-même se promener sur une passerelle non conductrice en vêtement de ville au-dessus de plusieurs tonnes de poudre bien sèche. (Il a toutefois avoué qu'il aurait trop peur pour recommencer maintenant.) Il n'avait pas transmis cette information à son personnel.

Le contremaître a dit ne pas savoir qu'il fallait toujours laver le plancher pour retirer les traces de poudre qui auraient pu s'infiltrer dans les fentes. Il a affirmé n'avoir jamais eu les instruments requis pour véri-



Ce séchoir d'explosif militaire en poudre est identique à celui où ont péri trois ouvriers de Valleyfield, en août dernier. La conflagration a été attribuée à l'électricité statique. Les poches de poudre explosive mouillée étaient vidées dans les casiers et suspendues au plafond pour sécher à leur tour. Cela fini, un employé, qui ne disposait d'aucune protection contre l'accumulation d'électricité, devait grimper sur la plate-forme centrale en bois pour aller secouer les poches.

fier si les mises à la terre «grounds» étaient toujours bonnes. De même, il n'avait jamais étudié les règlements fédéraux sur la sécurité dans les usines d'explosifs.

M. L'Abbé a semblé bien surpris d'apprendre qu'il était essentiel, avant de vider un

séchoir de poudre, de l'isoler de la chaufferie en remplissant d'eau le tuyau de communication: il croyait que cette mesure peu utilisée n'était nécessaire que si on avait des réparations à faire. Il dit n'avoir jamais su qu'elle était destinée à empêcher tout retour de

la poussière explosive de poudre vers la chaufferie. Il dit n'avoir lui-même reçu aucune information structurée sur les dangers du travail bien qu'il dirigeait chaque mois une «session de sécurité» pour les employés placés sous ses ordres.

M. L'Abbé a expliqué hier que cette session consistait simplement à recevoir les plaintes des employés à propos de l'équipement défectueux et à projeter à l'occasion un film sur la sécurité au travail. Il ne se souvient toutefois d'aucun film qui aurait

porté spécifiquement sur l'électricité statique ou sur les explosifs.

Selon lui, il n'y a jamais eu aucun programme de formation structuré sur les dangers de ce travail pour les employés.

Toutes ces affirmations ont été confirmées par le seul employé survivant qui se trouvait dans le bâtiment détruit par la conflagration de quatre tonnes de poudre, le 26 août dernier. Ce dernier, M. Paul Boyer, a dit n'avoir jamais été informé du danger de l'électricité statique ni de la nécessité de toujours relier les outils à la terre. Il dit n'avoir jamais été informé du moindre règlement de sécurité.

Au moment de la tragédie, il n'y avait à la CPCV aucun service de premiers soins et les deux survivants de l'époque ont dû se rendre à la barrière par leurs propres moyens pour avoir de l'aide. Ils y sont arrivés en même temps que l'ambulance, 20 minutes après la déflagration.

Pour sa part, le chef des pompiers de Saint-Thimothée, M. Thibault, a expliqué qu'à ses yeux le terrain de 1200 acres de la CPCV constituait l'industrie la plus dangereuse de Valleyfield. Pourtant, il n'avait jamais pu aller y faire de prévention parce qu'on lui avait dit que cette usine fédérale échappait à sa juridiction. En réalité, l'usine (répartie en 300 bâtiments séparés) est propriété privée depuis 15 ans.

M. Thibault a cependant indiqué qu'il y avait souvent des incendies sur les lieux et que son service avait dû s'y rendre environ une dizaine de fois par année depuis 1978.

L'enquête du coroner ne se poursuivra que le 4 mars prochain.

Joe Clark se rend compte que sa carrière sera en jeu au congrès du 27 février

OTTAWA (PC) — Même s'il ne le laisse pas paraître, le leader conservateur Joe Clark réalise fort bien que sa carrière politique sera en jeu, le 27 février prochain, au moment où plus de 2.000 membres se réuniront pour la première fois depuis trois ans.

M. Clark aura besoin, alors, d'un vote de confiance des délégués, comparable à celui

qu'il a obtenu en 1977, soit 92%.

Le discours qu'il prononcera à cette occasion revêt donc une importance particulière. «S'il me consulte à ce sujet, je lui dirai seulement d'être bref», a déclaré M. Lowell Murray, un ami de M. Clark nommé au Sénat pendant le gouvernement conservateur.

Devant la pression, cependant, M. Clark redouble d'ardeur, travaillant d'arrache-pied. À l'exception de courtes vacances en Floride à Noël, le chef conservateur a été sur la route tous les week-ends depuis l'automne, afin de pouvoir rencontrer le plus grand nombre possible de délégués au congrès de février.

Pendant la semaine, il est à

son bureau le matin avant 9 heures et il ne s'en va jamais avant 18 ou 19 heures. Il ne peut pas passer toutes ses soirées avec sa famille, car il lui faut souvent rester sur la colline parlementaire pour un vote aux Communes ou autre chose.

«Je crois qu'il va être heureux quand février sera passé», a commenté M. Bill Ne-

ville, chef de cabinet de M. Clark et l'un de ses plus proches conseillers.

Le plus difficile, a expliqué M. Neville, c'est que les médias rattachent toujours ce que fait M. Clark, de ce temps-ci, à la remise en question de son leadership.

Ainsi, si M. Clark attaque la politique constitutionnelle ou énergétique du gouverne-

ment, aussitôt on dit qu'il le fait pour se maintenir à la tête du Parti conservateur.

Et même si M. Clark ne laisse pas voir ses sentiments, il reçoit sûrement des coups psychologiques, selon M. Neville, d'articles du genre de celui qui a prétendu qu'un sondage secret avait démontré que plus des tiers des députés conservateurs étaient contre lui.

Mais les hommes politiques sont de véritables bêtes de somme, a fait remarquer M. Murray, qui a déjà travaillé aux côtés de MM. Robert Stanfield, ancien chef du parti, et Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick.

En préparation du congrès, M. Clark a admis ses erreurs avec une extrême franchise. Il s'est dit responsable d'avoir laissé l'opinion publique se retourner contre lui et il a admis s'être trompé dans le cas de Péro-Canada.

La grève des journalistes de Radio-Canada pourrait s'étendre à toutes les provinces

OTTAWA (d'après la PC) — La grève des journalistes de Radio-Canada risque de se propager aux autres provinces. Les négociations amorcées entre la Guilde des journalistes, qui représente quelque 500 membres dans les provinces anglophones, ont été rompues hier, au stade de la conciliation.

Les porte-parole syndicaux ont laissé entendre que si les négociations n'avancent pas d'ici six semaines, l'éventualité d'une grève ne serait pas écartée.

Les discussions entre Radio-Canada et ses journalistes hors-Québec achoppent sur la question de la compétence syndicale. La Guilde des jour-

nalistes exige la syndicalisation des journalistes d'affaires publiques.

Au Québec, les journalistes des affaires publiques tentent en vain, depuis plusieurs années, d'obtenir leur accréditation syndicale. La direction de Radio-Canada note qu'elle ne peut se plier aux demandes de la Guilde, pour éviter d'empêcher sur la compétence d'autres syndicats.

Hier, une délégation de journalistes-grevistes du Québec, membres du SGCT, s'est rendue à Ottawa, avec à sa tête le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, y rencontrer le ministre titulaire de Radio-Canada, M. Francis Fox. Les entretiens avec ce dernier se sont poursuivis en soirée.

Dans la journée, le ministre du Travail, M. Gerald Regan, avait promis que toutes les avenues seraient explorées pour tenter de trouver un terrain d'entente entre la direction de la société d'Etat et les journalistes du Québec en grève depuis le 30 octobre.

En réponse à une question du député libéral de Chambly,

M. Raymond Dupont, qui voulait savoir si M. Regan se proposait de rencontrer les deux parties au litige, le ministre du Travail a indiqué qu'il ne pouvait faire plus que d'offrir les services des médiateurs de son ministère.

Le médiateur qui a été chargé du dossier, M. Guy de Merlis, est «peut-être la personne la plus compétente dans ce domaine», a-t-il ajouté.

De son côté, le ministre des

Communications, M. Francis Fox, a expliqué aux députés qu'il appartenait à M. Regan de nommer un médiateur indépendant dans ce conflit.

À Toronto, c'est protégé par des agents de sécurité que M. Knowlton Nash a procédé mercredi à la lecture des nouvelles à l'émission «The National».

La direction torontoise de Radio-Canada cherchait ainsi à éviter que des journalistes

québécois n'interviennent de nouveau en studio durant la lecture des nouvelles comme ils l'avaient fait mardi au bulletin de 23 h.

Huit journalistes du Québec en grève s'étaient introduits dans le studio, avaient barbouillé de vaseline les lentilles des caméras et collé des macarons un peu partout.

La lecture des nouvelles avait été retardée de 13 minutes. Deux des participants à cette manifestation pour le moins retentissante, Gilles Siros et Rosemary Collins, ont été arrêtés par la police et ont comparu hier devant les tribunaux. Ils seront convoqués le 21 avril devant la justice ontarienne.

On avait laissé entendre d'abord que les grévistes avaient causé d'importants dégâts matériels aux caméras, mais un porte-parole de la société Radio-Canada a indiqué hier que deux des lentilles barbouillées de vaseline avaient pu être nettoyées, et que l'autre devra probablement être remplacée.

guérin
l'éditeur
qui
édite

Cours de français

méthodes et techniques du savoir-écrire

Armand Digneault
20 cm x 22,5 cm
234 pages
\$12,95

Du cours... aux notes de cours
Une idée... un paragraphe
Le résumé
La méthode du sondage
La technique CIMA
Le compte rendu de lecture



En vente dans toutes les librairies

L'explication de texte
L'analyse littéraire
La dissertation
Réussir son introduction
La conclusion
Synthèse
Exemples d'une dissertation
Le travail de recherche
La biographie
Le rapport de laboratoire
La ponctuation
La description
La narration
Le portrait
La présentation technique
Nous croyons que ce petit livre rendra les services espérés, particulièrement à

guérin éditeur limitée
4574 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL, H2J 2L5
Tél.: (514) 942-5481

ce moment où l'enseignement du français, après l'intermède du programme-cadre, revient à juste titre aux apprentissages fondamentaux.

En vente dans toutes bonnes librairies et aux librairies Guérin:
4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

TRAVAIL

■ Attention à la Croix-Rouge!

Les syndiqués de la Croix-Rouge, division du Québec, ont demandé hier à Centraide, qui finance cet organisme à raison de 10% de sa campagne annuelle, de scruter de très près la gestion des fonds octroyés. La Croix-Rouge a congédié récemment 13 syndiqués, ce qui se traduira selon le syndicat par l'abandon du programme de natation pour les handicapés, par des coupures importantes aux programmes de santé, de sécurité aquatique et d'éducation à la jeunesse. Les syndiqués de la Croix-Rouge notent d'autre part que la direction a récemment augmenté les salaires de ses cadres et y a créé un nouveau poste. Actuellement, la Croix-Rouge compterait 48 cadres et 58 syndiqués, ce que le syndicat qualifie de gaspillage. C'est pourquoi les syndiqués, affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique, estiment que Centraide doit se préoccuper désormais de l'affectation des fonds versés par le grand public à des fins humanitaires et qui aboutissent à la Croix-Rouge.

■ Un autre hôtel à la CSN

La CSN a fait savoir hier qu'elle venait de décrocher une majorité parmi les employés du Holiday Inn de la Place Dupuis. Ces travailleurs sont représentés par l'Union des employés d'hôtels, bars et restaurants (FTQ), qui est l'objet d'un maraudeage depuis quelques semaines de la part de la centrale rivale. Jusqu'ici, la CSN affirme avoir conquis quatre fiefs traditionnels de cette union, soit le Reine-Elisabeth, le Quatre-Saisons et les Holiday Inn du Centre-Ville et de la Place Dupuis.

■ Droit de grève à l'étude

Le Conseil central de Montréal (CSN) a décidé de convoquer les «États généraux» des syndicats de sa région pour analyser le sort qui est fait présentement au droit de grève et au droit au travail. Cette réunion syndicale aura lieu demain 31 janvier, dans la métropole. Le Conseil central a invité 21 syndicats indépendants à participer au débat, qui portera notamment sur l'état de la législation, les projets d'amendement au code du Travail envisagés par le Parti libéral du Québec ainsi que sur les fermetures et les licenciements collectifs. Les offensives du Conseil central ont souvent donné le ton à l'intérieur de la CSN et il sera intéressant, dans cette optique, de comparer les prises de position qui en résulteront avec celles qui seront prises au colloque de la FTQ sur un sujet similaire, quel que 15 jours plus tard.

■ Colloque sur les fermetures

La FTQ a décidé de tenir un colloque sur les fermetures d'usine et les licenciements collectifs, les 15, 16 et 17 février, dans le cadre d'une mobilisation de ses 300.000 membres. L'objectif est non seulement de sensibiliser la base à ces problèmes, qui ont touché 70.000 Québécois au cours des trois dernières années, mais d'en arriver à mobiliser les éléments de la centrale lorsque le phénomène apparaît. Le colloque permettra d'autre part de dégager les revendications principales de la FTQ dans ce domaine. Il semble déjà acquis que cette centrale demandera la création de caisses de stabilisation de l'emploi, sur le modèle du fonds minier, la mise en place d'une politique de plein emploi et un mécanisme obligeant les entreprises à justifier publiquement leurs décisions à cause de leurs répercussions économiques et sociales sur le milieu.

■ L'UES, le PLQ et le CPQ

L'Union des employés de service (FTQ), local 298, s'oppose au projet du Parti libéral du Québec de confier au gouvernement provincial le droit d'abolir, sans passer par l'Assemblée nationale, le droit de grève dans les établissements publics. Selon le local 298, le Parti libéral et le Conseil du patronat du Québec «ont formé une véritable coalition» dont le but est d'éliminer tout simplement le droit de grève dans le secteur public. Non seulement l'Union des employés de service s'oppose-t-elle à tout empiètement sur le droit «fondamental» à la grève, mais son Conseil général soutient que la dernière ronde de négociation dans ce secteur a permis la mise en place de services essentiels efficaces, ce qu'a confirmé le rapport Picard.

BOUQUINEZ À L'AISE

À
L'agence du livre français inc.

1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

LOTO SÉLECT			
Date	28-1-81	NUMÉRO GAGNANT	8 2 1 2
Ventes	\$123,560.50	Mises de 50¢ gagnantes	Lot par mise de 50¢
	dans l'ordre	5	3,404.20
	dans n'importe quel ordre	136	283.70

Pour un déjeuner complet...

LE DEVOIR

élections générales au printemps

■ Drapeau reconstruit à réaction

24 Sussex

es font

Dans l'ouest du Vieux-Montréal...
(angle St-Paul O. et St-François-Xavier)

SOLDE
fin de saison
jusqu'à

50% **VIRILIS**

importation exclusive • vêtements pour hommes
363 St-François-Xavier, Vieux-Mtl tél.: 842-0425

LES TRIBUNAUX

■ 8 employés de la SCHL accusés

Huit employés de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de même qu'un entrepreneur, devront comparaître devant la Cour des sessions, le 15 avril prochain, pour répondre à une trentaine d'accusations de conspiration, de corruption, de fraude, de trafic d'influence, de vol, d'abus de confiance, d'entrave à la justice et de recel, le tout commis présumément entre le 1er janvier 1971 et le 1er juillet 1977.

Les offenses reprochées seraient relatives à l'administration de certains projets domiciliaires de la SCHL.

Les fonctionnaires, contre qui la Gendarmerie royale du Canada a décidé de porter plainte, sont: Paul Leblanc, 44 ans, de Chomedey; Roger Massicotte, 49 ans, de Brossard; Yves Lajeunesse, 34 ans, de Sainte-Julie; Réjeanne Plaisance, 43 ans, de la 25e avenue à Rosemont; Alcide Brosseau, 54 ans, de la rue Pierre de Coubertin à

Montréal; Guy Lamoureux, 56 ans, de Duvernay; Berthe Bélanger, 39 ans, de Pointe-aux-Trembles; Lucien Nantel, 65 ans, de Fabreville.

En plus d'avoir conspiré entre elles, toutes ces personnes sont également accusées d'avoir conspiré avec l'entrepreneur Réal Morrisette, 48 ans, de la rue Saint-Augustin, à Montréal. Ce dernier répond également à une accusation de conspiration, à une autre de corruption et à une dernière de vol.

Les accusations font état de l'acceptation de pots-de-vin par les fonctionnaires, de travaux effectués à leurs domiciles et facturés à la SCHL, de l'exigence de commissions, du vol de cuisinières et de réfrigérateurs, du recel de ceux-ci, d'une certaine largesse dans l'inspection de travaux effectués par l'entrepreneur et d'entrave à la justice en demandant à un tiers de se départir d'un réfrigérateur volé.

■ Femme noyée dans un tunnel: poursuite contre Montréal

Un homme, dont l'épouse avait péri noyée lors d'une inondation survenue le 2 septembre dernier, dans le tunnel de Salaberry, a intenté hier en Cour supérieure, une poursuite conjointe pour lui-même et ses trois enfants de \$119,176.25, contre la Ville de Montréal.

Le décès de Mme Renée Samaan, constaté à l'hôpital Cité de la Santé de Laval, résultait de l'accident survenu dans le tunnel alors que le véhicule dans lequel elle prenait place s'était engouffré dans ce tunnel inondé, sans qu'aucun signal ou avertissement n'indiquât le moindre danger.

Peu après, au moment où l'eau avait commencé à s'infiltrer dans le véhicule par les portières, Mme Samaan, paniquée, s'était placée à genoux sur la banquette avant et le dos appuyé au toit afin d'éviter la noyade.

Après un long moment, deux ambulanciers se présentèrent, mais M. Daoud Samaan refusa de sortir par la fenêtre de l'auto étant donné que son épouse était

dans un état de choc, vu qu'elle ne pouvait pas sortir par la fenêtre, à cause de sa forte corpulence, et qu'elle se voyait coincée sans espoir d'en sortir vivante.

Après de nombreux efforts, les ambulanciers avaient réussi à retirer l'auto du tunnel puis à placer dans l'ambulance la femme déjà inconsciente.

Dans sa requête, M. Samaan mentionne que le décès de son épouse est dû uniquement à la faute et à la négligence de la Ville de Montréal, en ce qu'elle a laissé ouvert à la circulation un chemin inondé, que les pompes servant à l'évacuation des eaux dans le tunnel étaient inadéquates et qu'elle a omis de faire le nécessaire pour placer des barrières aux deux extrémités du tunnel en cause.

Aussi, pour perte d'affection, douleurs, souffrances et inconvénients résultant de la mort de Mme Samaan, son époux demande pour lui-même \$55,000 et pour chacun de ses trois enfants, \$15,000.

■ Drapeau, un «dictateur»

En démantelant Corridart en juillet 1976, le maire Jean Drapeau a agi en dictateur, en se mettant au-dessus de la loi au lieu d'aller devant les tribunaux et en agissant à la dernière minute, à la faveur de la nuit, sans avertir personne.

C'est ce qu'a affirmé hier Me Pierre Grenier, principal procureur des 13 artistes qui ont intenté une poursuite de \$355,000 à la Ville de Montréal, à la suite de ce geste de l'administration municipale.

Dans sa plaidoirie en Cour Supérieure, Me Grenier a ajouté que c'est plus la censure qu'autre chose qui avait poussé le maire et le Comité exécutif à démanteler Corridart, parce que cette exposition n'était pas à leur goût.

«Pourtant, a-t-il dit, les artistes et les responsables du programme Art et Culture du COJO ont informé la Ville des moindres détails de Corridart, tandis que, dès le 3 mars 1976, chacun des projets des artistes a été expliqué très spécifiquement, et qu'on y a présenté des dessins et des esquisses. Ce qui est pire, c'est que le 6 juillet, tout était en place et jamais la Ville n'a cru à propos de communiquer avec les intéressés pour faire connaître sa désapprobation, préférant plutôt agir de mauvaise foi dans la nuit du 14 juillet».

En ce qui a trait à l'assertion faite par le maire Drapeau, lors de son témoignage et

voulant que l'exposition n'ait pas eu de permis municipal, les procureurs ont souligné que le maire lui-même et ses fonctionnaires ont confirmé qu'il n'était pas nécessaire d'avoir un permis ou une résolution écrite de la Ville, puisque le projet soumis au Comité exécutif, en février 1976, n'avait soulevé aucune objection d'importance.

D'autre part, si M. Drapeau a parlé de laideur et de pollution, lors de son témoignage, Me Grenier a relevé que c'est tout ce que le maire pouvait dire pour justifier son geste, car toutes les œuvres exposées avaient été sélectionnées à partir d'un concours. Certes, ces œuvres étaient toutes reliées à l'art contemporain, a-t-il expliqué, mais il s'agit justement là d'une forme d'art qui doit provoquer et soulever des interrogations chez les gens.

Invitant enfin un jugement où l'ex-procurateur Maurice Duplessis avait perdu sa cause, après avoir empêché un Témoin de Jehova de gagner sa vie en lui retirant son permis de vente d'alcool, Me Grenier a fait valoir que personne, quelles que soient ses attributions, n'a le droit de prendre des décisions en s'appuyant uniquement sur ses croyances religieuses, comme Duplessis l'a fait, ou sur ses considérations esthétiques, comme l'a fait M. Drapeau.

■ Suspension du procès de Cantin

CHIBOUGAMAU (PC) — Coup de théâtre hier matin à Chibougamau dans le procès de Florent Cantin.

Le juge refuse à la défense un ajournement de quinze jours pour assigner un témoin de dernière minute et le procureur de l'accusé décide d'aller en appel de la décision de la Cour.

L'appel devrait être entendu à Amos vers le 5 février. D'ici là, l'accusé est retourné à la maison de transition d'Orléans.

À la reprise des audiences, hier, et après que la Couronne eut déclaré sa preuve close, le procureur de l'accusé, Me Claude Gagnon, a annoncé au juge Georges Chassé

qu'il essayait vainement depuis quelque temps de faire lever la confidentialité sur une expertise effectuée par un spécialiste de Boston sur l'inflammabilité des branches de sapin à la demande du ministère du Travail du Québec. L'avocat de la défense a toutefois ajouté qu'il venait juste d'obtenir la permission du ministère de produire le document et de faire témoigner le fonctionnaire responsable dans ce dossier.

Me Gagnon a expliqué au juge qu'il lui fallait 15 jours pour convaincre l'auteur du rapport, qui habite Boston, de venir témoigner au procès.

Contre un centre communautaire jugé trop coûteux

«Grève des taxes» à Beauharnois

par André Tardif

Dénouant la volonté des autorités municipales de démolir leur centre communautaire, dont ils disent très bien s'accommoder, pour en construire un autre à grands frais, quelques citoyens de Beauharnois ont décidé de boycotter le versement de leurs taxes municipales.

Regroupés dans la Ligue des citoyens de Beauharnois, ces contribuables accusent plus précisément le maire Paul-Émile Francoeur de passer outre à leur volonté, souvent fois exprimée, et de tenter de réaliser de connivence avec

le gouvernement provincial, un projet grandiose de centre municipal et communautaire dans un édifice dont la vocation initiale devait être un HLM.

Il y a bientôt trois ans en effet, un groupe de personnes âgées et d'assistés sociaux de cette municipalité de 7,000 habitants réclamait la construction d'un HLM de 80 unités auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Un comité mixte arrêta son choix sur l'ancien collège Saint-Viateur, rue Ellice, alors inutilisé.

Or, il apparut bientôt que le maire Francoeur avait

d'autres visées sur cet édifice, dont une partie était autrefois un manoir. L'automne dernier, le conseil municipal adoptait un règlement d'emprunt de près de \$500,000 pour la rénovation du collège, expliquant que ceci permettrait d'obtenir une subvention de \$300,000 de la SHQ pour porter le coût des travaux à \$800,000.

La Ligue des citoyens, grâce à une pétition de 1,400 noms, réussit à forcer un référendum sur la question, et le règlement fut battu à 70%. 662 contribuables s'y opposant contre 261 en faveur.

Entre-temps, le centre com-

munitaire du chemin Saint-Louis, que la municipalité avait offert à la SHQ pour y construire le HLM, fit l'objet d'une transaction que M. Alfred Monnière, président de la Ligue des citoyens, a qualifiée de «ténébreuse», hier au cours d'une conférence de presse.

Cédé à la municipalité par la Fabrique de la paroisse Saint-Clément de Beauharnois en 1972, le centre communautaire fut rétrocédé à la Fabrique l'été dernier par règlement. Mais devant une protestation de la Ligue auprès de la Commission des affaires municipales du Québec qui n'avait pas approuvé la transac-

tion, celle-ci fut annulée. Puis, en décembre dernier, la vente, au prix nominal de \$1, fut de nouveau votée en conseil et promptement approuvée par la Commission. Le but: revendre à la SHQ, une fois l'édifice démolit, afin qu'on puisse y construire le HLM si longuement attendu.

Et dans une ligne de conduite que M. Monnière qualifie d'incohérente et d'irresponsable, le conseil municipal, en présentant son budget 1981 en fin d'année, augmentait le taux d'imposition foncière de \$2.70 à \$3.20 par \$100, dans le but d'obtenir un surplus de \$498,500 destiné précisément à rénover le collège Saint-Viateur, «malgré l'opposition manifeste des citoyens lors du référendum» précise le président de la Ligue pour expliquer le boycottage.

Enfin, même si l'évêque du diocèse de Valleyfield, Mgr Paul Lebel, n'a pas encore approuvé la vente à la SHQ, la Fabrique a déjà accordé le contrat de démolition du centre communautaire à une entreprise de Laval, la société Construction Laurence Ltée. Et hier, celle-ci avait déjà transporté ses roulottes sur les lieux et s'apprêtait, semble-t-il, à commencer son travail.

La Ligue se plaint enfin que ses lettres de protestation auprès du ministre de la SHQ, M. Guy Tardif, au président Jean-Marie Couture, de la SHQ, et au juge Richard Beaulieu, de la Commission des Affaires municipales, soient restées sans réponse. «Sauf peut-être un mot de ce dernier pour nous dire qu'il était peut-être un peu trop tard pour intervenir», de conclure M. Monnière.

Les places des marchés de Montréal mises aux enchères

En 1981, la Ville de Montréal se propose d'offrir aux enchères les places dans ses trois marchés publics de Maisonneuve, Atwater et Jean-Talon.

Cette procédure nouvelle d'attribution serait, selon un rapport du Service des immeubles, «unique dans la province de Québec» et toucherait seulement les réservations annuelles. La Ville de Montréal continuera à percevoir un tarif

quotidien de \$13 au marché Jean-Talon, \$12 au marché Atwater et \$11 au marché Maisonneuve. Depuis les printemps 1978, les tarifs de la ville ont continuellement augmenté portant le prix de la place extérieure de \$8 à plus de \$10 par jour selon l'endroit.

Les premières enchères porteront sur les places du marché Jean-Talon, le plus lucratif des marchés publics montréalais. La mise à prix d'une place simple a été fixée à \$300 par an et à \$400 pour une place simple de coin. Les places doubles seront offertes à \$600 et à \$700 si elles se trouvent en coin.

Les agriculteurs accrédités auprès du ministère de l'Agriculture ont seuls le droit de miser et le même agriculteur ne pourra obtenir plus d'un bloc de deux places par rangée.

Au marché Jean-Talon, l'administration municipale se propose de redéviser les places de manière à les agrandir de quelques pieds. Le nombre de places disponibles passe donc ainsi de 350 à 274. Des travaux de rénovation auront lieu aussi au marché Atwater, réduisant le nombre de places de 175 à 126. Le marché Maisonneuve, ouvert l'été dernier, offre 198 places.

En trois ans, l'administration municipale aura doublé le revenu qu'elle tire de ses marchés publics grâce à l'augmentation de ses tarifs et à

l'ouverture du marché Maisonneuve. L'an dernier, la ville de Montréal a perçu \$740,000 (places extérieures: \$600,000; places intérieures au marché Atwater: \$140,000) alors que, en 1978, les marchés publics avaient rapporté \$307,468.

La vente aux enchères des places du marché Jean-Talon aura lieu le 16 février dans l'immeuble du marché Atwater. La vente pour les places du marché Atwater et du marché Maisonneuve auront lieu les 2 et 9 mars 1981.

Incendie à l'U. Concordia

Plus de 1,000 étudiants et professeurs de l'Université Concordia ont sorti sains et saufs, hier après-midi, de l'édifice du campus Sir George William, au 1455 de Maisonneuve ouest, dans le centre-ville, à la suite d'un incendie de trois alertes rapidement maîtrisé.

L'incendie, qui s'est déclaré dans l'auditorium de l'immeuble de 15 étages, a été confiné à la scène. Selon M. Roger Gagnon, chef des pompiers du district, un écran anti-feu a empêché les flammes de se propager.

Un porte-parole de l'institution a dit que la présentation d'une pièce par les étudiants avait été annulée mais que les cours du soir auraient lieu comme à l'habitude.

Maîtrisé au bout d'une heure par les pompiers, l'incendie fera l'objet d'une enquête pour en déterminer l'origine. L'édifice est situé dans le voisinage des hôtels Constellation et Quatre-Saisons, récemment ravagés par des sinistres d'origine mystérieuse.

Un outil indispensable pour faire un choix judicieux parmi les régimes d'épargne-retraite

Le Guide 81 des régimes d'épargne-retraite



Cette nouvelle brochure vous présente de façon encore plus approfondie tous les renseignements pertinents, relatifs à l'épargne-retraite et vous propose un choix judicieux de régimes offerts par la Fiducie du Québec, avec un tableau comparatif pour une bonne vue d'ensemble de leurs caractéristiques.

Vous y trouverez:
Les régimes enregistrés d'épargne-retraite...
ce qu'il faut en savoir
• qu'est-ce que c'est?
• combien ça rapporte?
• comment ça fonctionne?
• c'est pour qui?
• sont-ils tous pareils?
• comparer pour décider.

Venez ou téléphonez.

Les régimes enregistrés d'épargne-retraite de la Fiducie du Québec:

- Dépôts garantis
- Fonds Desjardins
- Gestion autonome
- Obligations d'épargne

Le régime collectif d'épargne-retraite

Le régime enregistré d'épargne-logement

Le régime de participation différée aux bénéfices

La rente à versements invariables

Nos conseillers se feront un plaisir de vous offrir gratuitement le nouveau Guide des régimes enregistrés d'épargne-retraite et de vous fournir plus d'informations à ce sujet.



Fiducie du Québec

desjardins

Canada

Principaux domaines d'intervention de la SCHL

Assurance hypothécaire disponible pour tous les immeubles résidentiels

- mise de fonds requise 5% seulement de la valeur d'emprunt
- montant de prêt basé sur la valeur marchande la propriété

Programme d'aide pour les coopératives d'habitation et les organismes sans but lucratif

Subventions pour la remise en état des logements



Société canadienne d'hypothèques et de logement

Canada Mortgage and Housing Corporation



COLLÈGE NOTRE-DAME

3791, chemin Queen Mary Montréal H3V 1A8

renseignements Tél.: 739-3371, poste 231

Cours secondaire complet
Pensionnat - Externat
Garçons, secondaire I à V
Filles, secondaire I et II

EXAMENS D'ADMISSION:

Les examens d'admission ont lieu à 13 h 30 aux dates suivantes:

Les samedis 17 et 31 janvier 1981

durée: 3 heures.

L'enfant se présente, sans rendez-vous, avec une photocopie du bulletin de l'an dernier et du bulletin de l'année en cours.

Sévère mise en garde du gouvernement polonais

VARSOVIE (AFP) — Le gouvernement polonais a annoncé hier soir qu'il sera «contraint de prendre les mesures nécessaires au fonctionnement normal des entreprises» si la vague de grève se poursuit dans le pays.

«Les efforts entrepris par le gouvernement pour stabiliser la situation dans le pays et faire sortir le pays de la crise sont réduits à néant. Le chaos et l'anarchie s'introduisent dans la vie de l'État, mettant en danger le sort de la patrie et de ses citoyens. Les forces hostiles au système socialiste deviennent plus actives», indique la déclaration officielle.

«En raison de la vague de grèves qui se poursuit, malgré

les efforts du gouvernement, et récemment, malgré l'appel de la commission nationale de coordination de Solidarité (daté du 28 janvier), le conseil des ministres déclare qu'au titre de ses attributions constitutionnelles, il est tenu de maintenir l'ordre et la discipline et d'assurer aux citoyens les conditions d'une vie normale», poursuit la déclaration officielle.

«Pour cette raison, le conseil des ministres sera contraint, au cas où la situation actuelle se perpétuerait, de prendre les décisions indispensables qui pourront favoriser le fonctionnement normal des entreprises et des établissements, conformément à l'in-

térêt social le mieux compris», indique la déclaration.

En même temps, le gouvernement «confirme qu'il est prêt à poursuivre les conversations sur la limitation de la durée du travail et aussi sur les autres problèmes concernant le mouvement syndical».

Le conseil des ministres ajoute qu'il souhaite établir ses relations avec le mouvement syndical sur la base d'une «responsabilité mutuelle à l'égard du pays», et qu'il reste attaché à la réalisation des accords du mois d'août dernier et à la poursuite du «processus de renouveau socialiste».

Entre-temps, les négocia-

tions entre le syndicat indépendant Solidarité et le premier ministre polonais, M. Józef Piłsudski, reprendront aujourd'hui à Varsovie, a-t-on annoncé officiellement hier à Rzeszów.

Cette décision a été annoncée à l'issue de conversations menées dans cette ville du sud-est de la Pologne entre le ministre chargé des relations avec les syndicats, M. Stanisław Ciosek, et la commission nationale de coordination de Solidarité.

L'ordre du jour des entretiens d'aujourd'hui semble encore faire l'objet d'une controverse: le gouvernement veut qu'ils se limitent au problème de la durée du tra-

vail, tandis que Solidarité souhaite aborder l'ensemble des questions qui provoquent des conflits et des grèves dans le pays: les samedis libres, la censure, l'accès de Solidarité aux moyens d'information, l'enregistrement de Solidarité rurale.

Selon un représentant de Solidarité, le ministre a présenté la situation actuelle sous un jour particulièrement dramatique. La situation semblait par ailleurs s'être partiellement débloquée avec l'arrivée inopinée à Rzeszów du ministre Stanisław Ciosek.

Les conversations se sont déroulées au siège des anciens syndicats officiels de la région, occupé depuis le début

du mois par quelque 300 agriculteurs qui exigent la reconnaissance légale du syndicat paysan Solidarité rurale et une révision d'ensemble de la politique agricole du gouvernement.

Ce déblocage apparent, alors que les relations entre le gouvernement et Solidarité devenaient de plus en plus tendues, avait été précédé de part et d'autre par des gestes de bonne volonté qui avaient vraisemblablement fait l'objet au préalable de tractations secrètes. Mardi soir, Solidarité a eu accès pour la première fois à la télévision à l'occasion d'un débat sur la réduction du temps de travail, et mercredi la commission natio-

nale du syndicat qui est son organe suprême avait demandé à toutes ses sections régionales de renoncer à toute nouvelle action de grève jusqu'au 3 février.

Cet appel n'a été entendu ni à Rzeszów, où la grève illimitée déclenchée mercredi matin dans les huit entreprises les plus importantes de la région se poursuivait hier, ni à Bielsko Biala, dans le sud, où la paralysie était totale pour la deuxième journée consécutive, sauf dans les services essentiels, ni dans les voivodies (départements) du sud-ouest où l'état de préparation à la grève était maintenu, alors qu'une grève générale était annoncée pour aujourd'hui à

Jelenia Góra.

La radio polonaise a fait état, en outre, de perturbations dans les services de transport municipaux de Wrocław et d'une grève des ouvriers du livre à Poznań où les journaux n'ont pas paru hier.

Le gouvernement n'a toutefois pas voulu, semble-t-il, s'arrêter à ces détails et il a accepté la main tendue par M. Lech Walesa.

«Nous avons besoin d'unité nationale. Le gouvernement et les ouvriers doivent faire route commune. Nous tendons la main au gouvernement», avait-il déclaré mercredi soir au cours d'un meeting à Rzeszów.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1202

- 844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions

Nous acceptons



Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emploi sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons



Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1202

- 844-3361 (pour tout autre service)
• 55¢ la ligne agée
• Minimum \$8.80
• Heure de tombée: 10 heures 30 a.m.

AIDES DOMESTIQUES

FEMME CHERCHE OUVRIAGE comme gardienne ou femme de ménage, 3 ou 4 jours par semaine. 761-7591 31-1-81

DAME OU ETUDIANTE demandée pour accueillir fillette après l'école de 4.30 à 7h, tous les jours. Rue Willowdale, Outremont. 733-8741, après 20 h. 28-01-81

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'au-bain. 207 est Beaubien, Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-8716 et 10,192 St-Michel, 387-2841. JNO

PETITE TABLE DE TRAVAIL à 2 tiroirs avec chaise, Roche Bo-Bois, neuve. Tourne disque A.R. 735-3132. 06-02-81

ANTIQUITÉS À VENDRE

ENCAN D'ANTIQUITES SAMEDI 31 JANVIER A 11h: Bureau roll-top, vaisselle vitres bombées, harmonium, table chinoise, chaises press-back (6), secrétaire, bibliothèque, table en chêne, chaise berceuse, table et 4 chaises Jacobin, lot de plafonniers et lustres, table demilune, lave-main, tapisserie, plusieurs pièces de dentelle et de nombreux autres items. Christian Richer, 18 boul. Labelle, Shawbridge. 224-5346, 224-4586. 2-2-81

BAHUT-LIT antique à vendre, splendide pièce de collection. 697-4383. 02-02-81

TABLE DE REFECTOIRE de la 1ère moitié du 19ème siècle, 10 pieds de longueur, 12 tiroirs, en pin solide, excellent état de conservation, décapée et méticuleusement restaurée, accompagnée de 6 chaises fond en bachelite toutes semblables avec pedigree sur la provenance. \$2,000 ferme. 465-4920. 5-2-81

ANTIQUITÉS À VENDRE

ACHETONS

Vieux meubles, lampes, bibelots, horloges, montres de poche, bijoux, gravures de Louis Icar, etc...

ALBERT ANTIQUES
5042 ave du Parc (Laurier)
277-9555

31-1-81

ANTIQUITÉS À VENDRE

ROUET, petite armoire couleur d'origine "verte", canard, table en pin 6'4" de long, \$450. Grosse armoire, chaises sièges en bachelite, Lessiveuse antique. 487-6017. 2-2-81

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ABSOLUMENT BESOIN ANCIENS MEUBLES, horloges, porcelaine, argenterie, pianos, tapis, etc... 374-1224. J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

C.D.N., 4865 Queen Mary, #12, beau 4½, chauffé, ensoleillé, propre, calme, \$375, libre 1er fév. 737-6907. 2-2-81

CENTRE-VILLE 1½, agréable et très propre, cuisinière, réfrigérateur, tapis, intercom. \$200, immédiate-ment. 254-9246 ou 849-5331, poste 762. 31-1-81

CONDOMINIUM, St-Lambert, 4½ pièces, 2 salles de bain, lave-vaisselle, cuisinière, réfrigérateur, tapis mur à mur. \$495/mois. Après 18h. 671-9254. 2-2-81

AUTOS/MOTOS

PEUGEOT 504, 4 portes, grise, 41,000 milles, en très bon état, conduite principalement la fin de sem. \$3250. 739-3714. 2-2-81

APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENTS À LOUER



un nid douillet

Un nid douillet au centre ville.
Emménagez à LaCité et faites-y votre nid dans un des studios et appartements de 1 à 4 chambres.

À LaCité, vous trouverez magasins, banques, cinémas, restaurants, hôtel et discothèque à quelques pas de votre ascenseur, sur la Promenade.

Vous profiterez aussi des prix réduits du Club sportif LaCité et du stationnement.

Le coût de location inclut l'électricité, la climatisation et la moquette.

LaCité, c'est le confort et la douceur de vivre en ville, au pied de la montagne.



845-4173

350 ouest, rue Prince Arthur à l'angle de l'avenue du Parc

31-1-81

BUREAUX À LOUER

400 p.c., 2ème étage, rue St-Hubert près Jarry, idéal pour notaire, face à une Caisse-Populaire. 273-5338. 4-2-81

COLLECTIONS

MONTRE DE POCHE D'HOMME À VENDRE, marque A.W. compagnie Waltham. Appeler après 6h. 589-5044. 31-1-81

CONDOMINIUMS À VENDRE

Montreal Trust
VIEUX-MONTRÉAL CONDOMINIUM
Ne soyez pas les derniers à découvrir le Vieux-Montréal. Vivez dans un décor de style ancien en profitant de toutes les commodités ultra modernes. Fenêtres bombées. Très bon financement. Ursula Clabon, 934-1818, 733-6745. 31-1-81

CONDOMINIUM À VENDRE

CONDOMINIUM, boul. Montpellier près autobus et train, grand 5½, salon, salle à manger, salle de séjour, 2 salles de bain. Pas d'agent. 744-1106. 31-1-81

COURS

COURS DE MATHÉMATIQUES

Niveau secondaire et collégial. Professeurs expérimentés.
271-2141 J.N.O.

COURS

COURS DU VITRIL, studio du verre, Vieux-Montréal, 842-6957. J.N.O.

BACHELIÈRE EN MUSIQUE offre cours de piano — d'orgue. Pour de plus amples renseignements: 721-0895. 31-1-81

LANGUE D'O.C., la langue des troubadours du moyen âge. Rencontre vendredi 30 janvier 1981, 429, Viger, Montréal. Association Occitane. 31-1-81

L'anti-gymnastique. MÉTHODE THÉRÈSE BERTHERAT. 935-9365. 31-01-81

DIVERS/SERVICES

Électrolyse para-médicale

Poste ouvert dans la province de Québec
Offert aux infirmières ou D.E.C. en sciences de la santé. Stage offert en technique para-médicale.

CENTRE D'ÉLECTROLYSE PARA-MÉDICALE
CONTACTER MIREILLE ROY
(514) 932-6544.
10-02-81

COURS

COURS DE 12 HEURES D'EQUITATION, dressage, saut, concours complet. Pour débutants et intermédiaires, débute mars 1981, appelez dès maintenant. 1-826-3503. 07-02-81

DEMANDES D'EMPLOI

SECRÉTAIRE FERAIT TRAVAIL de dactylographie à la maison, machine I.B.M. Sélectique. Demandez Nicole à: 872-6970. 31-01-81

DÉMÉNAGEMENTS

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

ACCEPTAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

DIVERS/SERVICES

ÉLITE TAILLEUR

Altérations générales, expert en remodelage des red et des habits sur mesure, etc...
8365 boul. St-Laurent
387-0021
02-02-81

SÉRIE DE CASSEROLES EN CUIVRE TRES ÉPAIS et autres articles de fabrication Française, qualité exceptionnelle. 484-8366 2-2-81

DIVERS/SERVICES

TAILLEUR, VOUS AVEZ MAIGRI ou ENGRAISSE? — faites ajuster vos vêtements — habits — vestons — paletots — 8300 Drollet, tél.: 388-2532. 31-10-81

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

2 PEINTRES compétents, grande propreté, réparation plâtre, tireur de joints. 585-4460. 02-02-81

GARDERIES

On demande gardienne responsable et expérimentée, 25 ans et plus, 3 jours de 8.30 à 5.30. 2 enfants, références, secteur Ste-Justine. 342-4167. 02-02-81

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

VOCALISTE, MUSICIENS, recherche groupe. Alain après 6h. 277-3324. 03-02-81

ORGUE HAMMOND A — 100, 2 claviers, 51 clés, pédalier 25 clés. Condition neuve. Meilleure offre. 695-1927. 02-02-81

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

OUTREMONT, Bernard Champagneur, local commercial à louer 2,000 p.c., \$6.00 le pi. idéal pour commerces et bureaux. 279-3752, de 9h à midi. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

CEDAR, à deux pas de l'Hôpital Général de Montréal, 1½, 3½, 4½ avec cuisinière et réfrigérateur. Concierge 935-5321. J.N.O.

LA PLUS GRANDE SÉLECTION de logements et propriétés à Montréal, communiquez Service Location Hart. 274-5606. FRAIS. 31-1-81

LOGEMENTS DEMANDÉS

RECHERCHONS logement, bas duplex avec sous-sol à louer ou maison à vendre ou à louer, secteurs Ahuntsic, Outremont ou vers l'ouest pour juillet. Minimum 5½ pièces. Références. Veuillez téléphoner 382-5302, 381-2414. 31-01-81

MAISONS À LOUER À L'ÉTRANGER

PAYS-DE-GALLES, maison à louer, équipée et chauffée, comprenant 2 chambres à coucher, foyer naturel, jardin. Située au village de Llengennith, à un mille de la mer, à 16 milles de l'université de Swansea et à 3 heures de Londres. Usage d'une abondante bibliothèque de choix et d'une discothèque considérable. Une voiture peut aussi faire partie de l'entente. Température très douce et superbes plages gratuites. \$875 par mois. Disponible à partir d'avril. Durée du séjour et prix du loyer sont négociables. Se renseigner en appelant 731-1595 à Montréal après 18 h ou écrire au propriétaire: Robert Turley, Merrycroft Llengennith, Swansea, Wales SA3 1JA. 31-1-81

OCCASIONS D'AFFAIRES

ISOLATION: équipement de polyuréthane, cellulose, T.C.I., installé dans camion avec compresseur. Appelez entre 1h et 3h. 819-538-7387. 31-01-81

SOLIDIFIEZ VOTRE AVENIR en travaillant à temps partiel à domicile. Ouvert après 6h, composez le 670-1437. 31-01-81

OFFRES D'EMPLOIS

COMPAGNIE D'ASSURANCES-VIE ET SALAIRE SECRÉTAIRE

Centre-ville, bénéfices marginaux complets - bilingue - sténo-dactyle - expérience de secrétaire - expérience dans l'assurance - serait un atout.

COMMUNIQUEZ AVEC Mlle JOLY
871-9420
2-2-81

OEUVRES / OBJETS D'ART

COLLECTIONNEURS, René Gagnon, exceptionnel, 76X32, valeur approximative de \$3,500, meilleure offre. Appelez: 873-5079, (jour) ou 1-753-7335 après 6h. 02-02-81

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT, 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

CARRE ST-LOUIS, située au coeur de Montréal, petite maison à revenus face au parc, du côté ensoleillé de la rue, 8 logements. Propriétaire prendrait 1ère hypothèque à un taux très intéressant. Seulement \$115,000. Mls Monique Burman agent 937-8350, Isabelle Lafrenière courtier, 482-1381. 2-2-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAGNIFIQUE cottage près U. de M., 12 pièces, 2 salles de bain plus un petit logement 3 pièces pour étudiant. Idéal pour professionnel. Courtier exclusif, A. Aird & Associés 337-3022. 2-2-81

BELOEIL, superbe canadienne près du golf, 9 pièces — 4 chambres à coucher, cuisine en pin avec alcove Jenn-Air, garage, piscine, air climatisé + extras. Aubaine, \$115,000. 467-8346, (privé). 2-2-81

A ST-LAMBERT, 189 boul. Simard, luxueux cottage canadien détaché, chauffage central à l'électricité, air climatisé central, 5 grandes chambres à coucher, 4 salles de bain, 2 foyers, grande cuisine, four encastré, cuisinière Jenn-Air, grand salon à manger, système intercom, aspirateur central, terrain boisé. \$160,000. Plusieurs extras. A. April Construction Ltée, 671-6169. 9-2-81

LAVAL, 4 milles de la 13, spacieux split 1974, briques et bois, 8 pièces, chauffage électrique, foyer, garage, terrain paysagé, proximité écoles, transports publics, centres récréatifs. \$84,500. Pas d'intermédiaire. 689-0681 31-01-81

BERTHIER, maison canadienne, 1½ étage, en briques, grand terrain, 9 pièces, tout T.V., tracteur, jardin. Libre immédiatement. (514) 836-6956. 2-2-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LePAGE
COURTIER EN IMMOBILITÉ

Le nom qu'un ami recommande!
VILLE MONT-ROYAL

Avenue Chester partie ouest, résidence 3 chambres à coucher, joli solarium complètement rénové, foyer, spacieux salon avec cheminée. Betty Tabah. 342-9671, 733-4819.

HAUT OUTREMONT

Piscine intérieure, magnifique résidence construction supérieure, cuisine rénovée en 1979, salle familiale 21.7 x 22.6, plafond cathédrale avec poutres, cheminée, 4 chambres à coucher, salle de réception au sous-sol en attente à la piscine, garage double. Doit être visité pour en apprécier les multiples avantages. Judith Gratton. 733-2808, 342-9671. 31-1-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISON DE CAMPAGNE, 2 étages, bois intérieur - extérieur, rénové 78, terrain 160x100, arbres fruitiers, jardin, bâtiments; situé "La Visitation. Bord rivière Nicolet. Site magnifique. Urgent. \$26,500. 819-373-4248. 30-1-81

ST-JOSEPH DE LA RIVE, maison de 10 pièces, 6 chambres avec lavabo, 3 étages + cave, 2 s. de bains, 2 toilettes, chauffage électrique, grand jardin, stationnement 5 voitures. Grand confort. (418) 635-2253. 6-2-81

DOMAINE BELLERIVE LONGUEUIL: Bungalow 4 chambres à coucher, s. à manger, 1½ s. de bain, sous-sol fini, foyer, salon, garage, chauffage électrique. Pas d'agent. Après 5h. 679-0259. 02-02-81

OUTREMONT triplex rénové, rue Joyce, \$128,000. 277-8867 02-02-81

COTTAGE CANADIEN PIERRE, beaucoup d'extras, 12 pièces, terrain paysager, 30,000 pi. car., évaluation professionnelle \$175,000 ou offre raisonnable acceptée. Ayotte Courty 472-0284, Denise P. Robert 473-1336, Rod Berger 621-8617. 31-01-81

LE BRIDGE

Les indices sont les bouées du bridgeur

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud

Vulnérables: Nord-Sud

Nord
♦ V 7 6 2
♦ A 7 6
♦ A 5 2
♦ R 5 3

Ouest Est
♦ A 4 ♦ 9 3
♦ D 9 2 ♦ V 10 5 3
♦ D V 10 7 6 3 ♦ 8
♦ D 7 ♦ V 10 9 8 6 4

Sud
♦ R D 10 8 5
♦ R 8 4
♦ R 9 4
♦ A 2

Les enchères:
Sud Ouest Nord Est
1 ♦ 2 ♦ 3 ♦
4 ♦ passe passe

L'ent

Raid israélien sur le Sud-Liban

SAIDA (Reuter) — Quelques heures après l'attaque palestinienne contre Kiryat Shmone, dans le nord d'Israël, l'aviation israélienne a bombardé hier des camps de réfugiés palestiniens en plusieurs endroits du Sud-Liban.

Selon les premières informations, au moins dix personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées près de Saida par les appareils israéliens, qui ont attaqué en plusieurs vagues.

Plus au sud, selon une source proche des Palestiniens, l'aviation de l'État hébreu a également touché des camps de réfugiés autour de la ville de Tyr.

Des habitants ont déclaré qu'une première attaque avait causé des dégâts importants aux habitations au sud de Saida, et qu'une deuxième vague d'avions avait bombardé les mêmes objectifs alors que les sauveteurs s'employaient à dégager les survivants des décombres.

D'importantes colonnes de fumée se sont élevées de la zone bombardée, et les ondes de choc provoquées par les explosions ont été ressenties jusque dans la banlieue sud de Beyrouth, à 40 km au nord.

Les appareils israéliens ont essuyé le feu

des D.C.A. palestinienne et syrienne mais aucun d'entre eux n'a été porté manquant. La radio libanaise a confirmé le raid et a indiqué que les appareils sont revenus 30 minutes après leur première attaque pour bombarder le sud et le sud-est de Saida.

Un porte-parole militaire palestinien a déclaré que l'aviation israélienne a également attaqué la ville de Nabatiyeh et le château de Beaufort, deux positions des forces palestino-progressistes.

Selon ce porte-parole, il n'y a eu aucune perte parmi les Palestiniens et leurs alliés au cours des bombardements israéliens.

Ce raid aérien est intervenu quelques heures après l'attaque à la roquette de la ville de Kiryat Shmone par des Palestiniens depuis le Sud-Liban. Sept Israéliens ont été légèrement blessés dans l'attaque.

Les tirs de roquettes, des «katioucha» de fabrication soviétique, ont été déclenchés à la fin d'un violent duel d'artillerie au Sud-Liban entre les forces palestino-progressistes et les milices chrétiennes soutenues par Israël. Selon l'agence palestinienne Wafa, au moins trois personnes ont été tuées et cinq autres blessées dans ces bombardements.

Pérou et Équateur sur le pied de guerre après un incident frontalier

(d'après AFP) — La tension qui régnait depuis plusieurs jours entre le Pérou et l'Équateur a débouché hier sur un conflit non déclaré à leur frontière, selon les communiqués des deux pays.

Le Pérou, qui avait annoncé hier matin la mobilisation de ses troupes dans le nord, pour «dégager» des forces équatoriennes qui seraient entrées en territoire péruvien, a affirmé hier soir que son armée était en train de repousser les «envahisseurs». Cependant, à Quito, on annonçait que la situation était stationnaire sur le terrain.

Les deux pays ont adopté par ailleurs une attitude différente face à l'OEA: l'Équateur a accepté la proposition faite par l'Organisation des États américains de créer une commission d'enquête, destinée à éclaircir les faits ayant mené à l'affrontement.

Pour sa part, le ministre Péruvien des Affaires étrangères, M. Javier Arias Stella, a estimé que l'OEA n'a pas compétence pour intervenir dans le conflit entre le Pérou et l'Équateur. Il a annoncé que Lima avait fait officiellement appel aux quatre pays garants du traité de Rio de Janeiro (Brésil, États-Unis, Argentine et Chili), afin que, sous la direction du Brésil, ils vérifient les accusations portées par le Pérou contre l'Équateur.

D'autre part, le Pérou a demandé et obtenu le report de la session du conseil permanent de l'OEA destinée à examiner le conflit, a-t-on appris à Washington. L'ambassadeur péruvien, M. Luis Marchand, a demandé ce report en affirmant ne pas disposer pour le moment d'instructions suffisantes de son gouvernement.

Cette session devait avoir lieu à 22 h 30 GMT.

Auparavant, l'ambassadeur équatorien, M. Raul Falconi,

avait déclaré à l'AFP que si le Pérou rejetait la proposition de l'OEA visant à la création d'une commission d'enquête sur le conflit, l'Équateur exigerait la convocation immédiate d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OEA.

Quito avait annoncé mercredi soir que des hélicoptères et des avions péruviens avaient attaqué, pour la deuxième fois, le poste frontière de Paquisha, 640 km au sud-est de Quito, dans la Cordillère du Condor.

À la frontière, la situation restait tendue. La flotte péruvienne se trouvait en état d'alerte à la hauteur de la frontière, selon des informations en provenance de Tumbes, ville située au bord du Pa-

cifique, à l'extrême-nord du Pérou, et les villages proches de l'Équateur avaient été évacués.

De plus, les forces armées ont été consignées dans leurs casernes et les autorités militaires ont procédé, dès les premières heures du jour, à l'envoi, à partir de la capitale, de chars et de véhicules blindés qui devaient être embarqués au port de Callao, à quelques kilomètres de Lima, en direction de la frontière. On indiquait à Lima que la mobilisation avait été décidée pour déloger les forces équatoriennes qui avaient envahi le territoire national.

L'Équateur, qui avait commencé à mobiliser ses troupes mercredi après l'annonce de l'attaque du poste frontière

Paquisha avait, quant à lui, mis toutes les unités de terre, de mer et de l'air en état d'alerte et fermé le pont international d'Agua Verde, à la frontière.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, l'aéroport de Quito, qui se trouve dans la ville, a été le théâtre d'un trafic intense de troupes, que des avions militaires et des avions civils réquisitionnés embarquaient pour les conduire vers le sud. Hier matin, l'aéroport avait retrouvé son aspect ordinaire.

De source officielle, on annonçait hier après-midi que le détachement militaire de Paquisha qui, selon la même source, avait été attaqué par les forces militaires péruviennes, était toujours contrôlé par l'armée équatorienne.

Pour leur part, les forces armées péruviennes «sont en train de chasser les envahisseurs équatoriens», a affirmé hier soir à Lima le ministre péruvien des Affaires étrangères, M. Javier Arias Stella.

Les opérations se déroulent sur le versant péruvien de la Cordillère du Condor, où les forces équatoriennes, selon le ministre, ont établi trois postes. Les deux pays ont concentré dans cette zone, située à environ 400 km de la côte, d'importants effectifs équipés d'un armement moderne.

Les aéroports de Tumbes, Talara, Piura et Chiclayo ont été fermés hier soir au trafic commercial par les autorités, afin qu'ils soient disponibles pour les appareils de l'armée de l'air.

Téhéran diffuse la «version» de 14 otages

TEHERAN (Reuter) — L'Iran a diffusé hier un film réalisé la veille de la libération des otages américains et dans lequel 14 d'entre eux affirment avoir été généralement bien traités, avec quelques réserves en ce qui concerne les femmes.

Dans ce film, apparemment inédit, les 14 otages étaient interviewés par une jeune femme en Tchador, qui tournait le dos à la caméra et que le personnel de la télévision a identifiée comme étant «Marie», étudiante islamique qui a participé à l'occupation de l'ambassade des États-Unis, le 4 novembre 1979.

Un des otages, qui n'a pas été identifié, a refusé de répondre aux questions.

Mme Elizabeth Ann Swift, ancienne conseillère politique à l'ambassade, a indiqué que pendant la première semaine de captivité, elle avait été attachée chaque jour à une chaise, les yeux bandés, et qu'elle avait été obligée de dormir à même le sol.

«Au cours des premières semaines, nous avons été soumis à des interrogatoires «errés. Au début, on nous a menacés. Ensuite, les jeunes femmes qui s'occupaient de nous se sont montrées très polies et ont fait de leur mieux pour avoir de bonnes relations avec nous», a dit Mme Swift.

Mme Swift a précisé dans cette interview filmée qu'au début de l'occupation de l'ambassade par les étudiants, les otages avaient été menacés de mort pour les faire parler et

ouvrir le coffre-fort. «Nous étions attachés sur des chaises pendant de longues périodes, on nous bandait les yeux pendant deux ou trois heures. Une fois, on m'a poussée sur un coffre-fort et c'est la seule fois que quelqu'un a porté la main sur moi».

Elle a précisé qu'il n'y avait eu aucune torture physique mais que les pressions psychologiques étaient terribles.

«On m'a fait comparaître devant une foule de gens qui hurlaient «Mort aux Américains» et on m'a menacée de me livrer à eux». «Cela s'est surtout passé au début mais, par la suite, j'ai toujours eu peur d'être tuée».

L'ancienne directrice de la société culturelle irano-américaine, Mme Kathryn Koob, a aussi déclaré avoir été attachée sur une chaise et avoir eu les yeux bandés, mais elle a dit n'avoir jamais été menacée d'une arme à feu.

«Les femmes qui s'occupaient de nous essayaient vraiment de nous apporter le confort matériel, mais psychologiquement, cette période a été terrible», a-t-elle ajouté dans ce film.

Les hommes interviewés ont tous dit avoir été généralement bien traités, bien nourris et soignés par un médecin si leur état l'exigeait.

L'un d'eux, M. Gregory Pervinger, a dit avoir été «assez bien traité, mieux que je ne l'aurais pensé».

Un ancien conseiller économique, M. Moorhead Ken-

nedy, a déclaré: «Quand un étudiant se conduisait mal, il était immédiatement renvoyé. Ils étaient très gentils. Ce fut une triste expérience pour nous et une regrettable erreur de votre part», a-t-il ajouté à l'adresse de la jeune femme.

Le négociateur attaché au cabinet du premier ministre iranien et chargé du dossier des otages, M. Ahmed Azizi, a indiqué après la projection que rien dans ces entretiens ne venait à l'appui des accusations de mauvais traitement avancées par le gouvernement américain.

Le président algérien purge l'administration

ALGER (AFP) — Une nouvelle vague d'arrestations de hauts responsables de l'économie algérienne, accusés de malversations, semble confirmer que le président Chadli Bendjedid est décidé à poursuivre jusqu'au bout l'offensive lancée depuis trois mois pour la «moralisation» de la vie politique et économique en Algérie, estiment les observateurs.

Après une première série d'arrestations de directeurs généraux de sociétés nationales, à la fin de l'année dernière, tous accusés de malversations et de dilapidation des biens de l'État, une centaine de nouvelles inculpations auraient été prononcées par le parquet.

Selon les journaux, plusieurs directeurs de l'office national des fruits et légumes, de l'office d'aménagement des parcs zoologiques, et de la société nationale chargée de l'importation des articles électroménagers ont été récemment arrêtés.

Ces arrestations seraient intervenues à la suite de vérifications approfondies menées dans la plupart des sociétés d'État, par un corps spécial de contrôleurs, agissant générale-

ment sur plaintes de diverses administrations.

La presse avait annoncé, en décembre dernier, une première «charrette» comprenant notamment le directeur général de l'office national du matériel hydraulique, M. Tayebi Koudiri, le directeur général du complexe olympique, M. Abdelkrim Hadjout, et d'autres directeurs et responsables de sociétés d'État.

Vers des syndicats indépendants chinois?

PEKIN (Reuter) — Des ouvriers et des étudiants du centre de la Chine ont tenté de créer des syndicats indépendants échappant au contrôle du Parti communiste, révélait hier le quotidien Fleuve Yangtze, publié dans la ville industrielle de Wuhan.

Selon le journal, les gens qui se sont prononcés pour l'établissement de syndicats indépendant l'ont fait soit par méfiance ou par ignorance.

«Une infime minorité de ceux qui cherchent à semer la terreur dans la situation de calme actuel tentent d'ébranler la direction du parti et veulent créer des syndicats libres et des organisations étudiantes indépendantes», écrit le journal dans un éditorial de première page.

«Si ces gens n'obéissent pas à des arrières-pensées, alors c'est qu'ils agissent par comble d'ignorance», ajoute l'article.

Le quotidien ajoute que le Parti communiste ne peut être remplacé par une quelconque autre organisation et qu'il continuera d'exercer son autorité sur les syndicats.

L'agitation sociale en Pologne a énormément retenu l'attention des autorités chinoises, qui craignent, semble-t-il, que de tels troubles ne se produisent en Chine si les travailleurs n'ont pas la possibilité de s'exprimer par l'entremise des syndicats.

Par ailleurs, la dernière réunion du politbureau chinois a abouti à un remaniement important au sein de la direction du parti et à la mise en place d'une nouvelle tréka composée de Deng Xiaoping, Hu Yaobang et Chen Yun, attri-

buant à M. Hua Guofeng le poste de vice-président du parti, indique la revue Cheng Ming, dans son dernier numéro, publié hier à Hong Kong.

Ces derniers jours, une série d'autres inculpations ont été prononcées contre des fonctionnaires et des élus locaux, parmi lesquels figuraient, selon la rumeur publique, des proches parents de personnalités politiques.

Cette vaste campagne de «moralisation» ne constituerait, semble-t-il, que le premier pas d'une offensive plus large du président Chadli,

Elles visent au premier chef Israël, désigné comme l'ennemi public numéro un de plus de 700 millions d'hommes, unis par la même foi et qui ont fait le serment, à ce sommet de «la Palestine et de Jérusalem», de déployer tout un arsenal politique, diplomatique, économique, dont le pétrole, pour obtenir l'évacuation des territoires occupés en 1967 et la création, sous la conduite de l'OLP, d'un État palestinien indépendant dont la capitale serait Jérusalem.

Certes, il y a loin de l'adoption de résolutions à leur mise en application, mais c'est désormais un groupe compact d'une quarantaine de pays qui, de l'Atlantique au Pacifique, s'aligne sur les thèses arabes pour resserrer leur étau sur l'État hébreu afin de l'isoler diplomatiquement et économiquement et pour tenter d'égaliser sa puissance militaire.

En revanche, même si le «jihad» a été solennellement proclamé, on note que ni la Syrie ni la Jordanie ne se sont engagées à ouvrir leurs frontières aux opérations palestiniennes dirigées contre Israël. Le Liban s'est même plaint amèrement d'être menacé de disparition en raison même des activités palestiniennes sur son territoire.

BOUQUINEZ À L'AISE

À l'agence du livre français inc.

1248 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —

Tél.: 844-6896, 844-6438

McGill en bref

rédiger et publié par le bureau de relations publiques de l'Université McGill à ses frais

Des archives importantes sur Montréal

Quel était au XIXe siècle le salaire d'un professeur d'université, d'une infirmière, d'une blanchisseuse ou d'un ministre du culte? Combien valait une paire de pantoufles le 12 février 1846 et quel était le prix du beurre, de la viande et des légumes entre le 20 juillet 1832 et le 1er août 1839? Même si ces questions peuvent paraître futiles à la plupart des lecteurs du *Devoir*, elles ne sauraient manquer d'intéresser un historien. En effet, pour quiconque s'intéresse au passé de Montréal, tout ce qui est livre comptable, registre financier, compte-rendu de conseil d'administration d'une institution aussi importante qu'un hôpital, une université ou des églises de diverses confessions religieuses constitue une source de renseignements inestimables sur une époque donnée. C'est pourquoi les archivistes de McGill ont tiré de tous les documents dont ils ont la garde, y compris les registres de l'hôpital général de Montréal et de l'hôpital Royal Victoria, de l'Eglise Unie du Canada et des archives privées de certaines personnalités, les principales sources de renseignements relatives aux salaires et aux prix à Montréal au XIXe siècle. Ils ont publié le fruit de leurs recherches sous la forme d'un fascicule que l'on peut se procurer gratuitement auprès de M. Marcel Caya, directeur des archives de McGill.

Un anniversaire

Jeudi prochain, soit le 5 février 1981, il y aura 85 ans que le professeur John Cox du département de physique de McGill réalisait la première expérience de radiographie au Canada. Luc Chartrand, qui rapportait ce petit fait dans le numéro de septembre du

magazine *Québec Science*, précise toutefois que M. Cox, pas plus que Mgr Laflamme, qui réalisa une semaine plus tard la même expérience à l'Université Laval, «n'apportèrent de contribution vraiment originale à l'étude des nouvelles radiations». Mais il leur attribue du moins le mérite d'avoir introduit l'usage de la radiologie chez les médecins de leurs communautés respectives. A McGill, l'adoption de la radiologie comme instrument de diagnostic en médecine a eu des sceptiques sinon des adversaires. L'actuel doyen de la faculté de médecine, le docteur Samuel O. Freedman, se rappelle fort bien avoir lu dans les notes de cours de son père, qui a étudié la médecine à McGill au début du siècle, que selon l'un de ses professeurs, «la radiographie pourrait avoir quelque utilité dans le diagnostic des fractures superficielles mais que pour les cas plus compliqués, rien ne remplacera la palpation».

GRATUIT!

Du lundi 2 février au jeudi 5 février, de 10h à 18h: clinique de sang, entrée principale du pavillon McConnell de génie.

Lundi 2 février à 12h30: dans le cadre des festivités du carnaval d'hiver: course de paniers à provision sur le campus principal.

Jeudi 5 février à 20h: conférence de M. Andrew Allen, ancien directeur du bureau des relations publiques de McGill: *McGill and the Media*. Cercle universitaire, 3450, rue McTavish.

Jeudi 5 février à midi: conférence de M. Allan Fotheringham, journaliste: *The Canadian Political Scene*. Salle de bal du Centre universitaire, 3480, rue McTavish.

Lors d'un événement heureux ou pénible, pensez à offrir une plante verte... votre geste sera apprécié!

le vert à soi

Dans le village Saint-Denis... plantes vertes — plantes fleuries

Lucile Viau Morisset
Jacques Viau

Commandez par téléphone, nous livrons!
4439, rue Saint-Denis, Mtl. 844-4144

LE DEVOIR

OFFREZ-NOUS
LE DEVOIR
CHAQUE MATIN

RENSEIGNEMENTS
SERVICE DU TRAJET

844-3361

BATIK

Cours et ateliers
Début: 4 février 81

Jacqueline Duplessis
272-0308

Deux questions sans réponse

S'ILS n'apportent aucune nouvelle révélation fracassante, les derniers passages en fin rendus publics du rapport Duchaine sur Octobre 1970 posent de sérieuses questions, non seulement au sujet de M. Nigel Hamer, dont le rôle fut plus important qu'il n'a d'abord paru, mais tout autant à propos d'une troisième cellule felquiste, la cellule d'Information Viger, qui entra opportunément en scène pour donner au FLQ une résistance et une mobilité qu'il n'avait point.

Mis au pied du mur par la découverte, plusieurs années plus tard, d'un «sixième homme» mêlé à l'enlèvement et à la séquestration du diplomate J.R. Cross, les policiers en cause prétendirent qu'ils manquaient de preuves à l'époque pour porter des accusations contre l'intéressé. Or, telle n'est pas l'histoire que racontent les dossiers de la police consultés par l'enquêteur spécial du ministère de la Justice du Québec. La police n'a pas «manqué» de preuves au sujet du jeune ingénieur de McGill: elle n'en a jamais cherché, elle n'a jamais ouvert d'enquête véritable à l'époque.

Bien plus, ayant tenu sous étroite surveillance les membres de la cellule d'Information Viger, en pleine action terroriste, la police qui avait ainsi assez de preuves pour porter des accusations contre eux n'en fit absolument rien. Pareil comportement ne peut s'expliquer par la panique ou la confusion ni par un manque de coordination du pouvoir. Cette singulière discrétion, malgré les prétentions des enquêteurs en cause, ne peut non plus se justifier par la nécessité de protéger des indicateurs dans le milieu, car si la police cultive des informateurs, c'est pour arrêter les auteurs de crimes, non pour les protéger. Or Dieu sait si, à l'époque, la police, accusée d'incompétence, avait grand besoin de découvrir de «nombreux» terroristes!

Il faut donc chercher ailleurs les raisons véritables de ce traitement de faveur accordé à toute une cellule felquiste et à certains de ses membres tout particulièrement.

Dissipons tout d'abord un malentendu. Les anciens milieux felquistes sont ulcérés qu'on ose douter de leur intégrité révolutionnaire et patriotique. Et le rapport Duchaine lui-même, sensible à cette question lancinante, prend la peine de préciser, dans le cas de M. Hamer notamment, qu'il ne faut pas voir dans l'étrange comportement de la police la preuve d'une connivence avec le «Front de libération du Québec» ou certains de ses membres. En réalité, dans cet univers particulier du terro-

risme et de l'action policière clandestine, nul n'est sûr de rien. Les savants rapports d'analyse que cite le rapport Duchaine sont à cet égard aussi naïfs que nous pouvions l'être en 1970.

Pour comprendre ces phénomènes, il faut renoncer aux concepts orthodoxes sur l'action des gouvernements et des agences de sécurité et s'initier aux méthodes plus sophistiquées et moins catholiques de l'infiltration et de la subversion. Entre un FLQ qui s'affiche «pure laine de la tuque aux mitaines» et quelque sombre conspiration ourdie dans une officine du cabinet Trudeau, il y a place pour plusieurs hypothèses d'explication et plusieurs intervenants aussi. Le rapport Duchaine a le mérite de fermer certaines pistes, fausses ou trop simplistes. S'il n'a pu répondre aux dernières questions cruciales qu'il soulève, c'est peut-être que le procureur du ministère ne les a pas posées sous l'éclairage le plus approprié.

Un éclairage désormais classique permet, en effet, de poser à l'égard de tout phénomène «terroriste» l'hypothèse d'une intervention extérieure. Que les ex-felquistes ou les policiers aiment cela ou pas, on ne peut faire aujourd'hui l'examen du FLQ sans se demander, en toute légitimité, si un groupe comme la cellule d'information Viger par exemple, ne comptait point parmi ses membres un indicateur professionnel, un militant vulnérable tombé sous la coupe de la police, un policier *under cover*, ou un agent de l'un ou l'autre des grands services de renseignement et d'action secrète à l'œuvre dans tous les pays du monde. Celui qui joue à ce jeu ne peut pas invoquer la présomption d'innocence ou de patriotisme!

La composition problématique du FLQ n'explique pas cependant l'immunité qui fut accordée à la cellule d'Information Viger. Le rapport Duchaine montre comment la GRC découvrit, du moins officiellement, le repaire où était séquestré le diplomate britannique. C'est du travail policier classique et honnête. Quelques mois plus tôt, des policiers de Montréal, sans s'inquiéter de la présence d'informateurs ou d'agents secrets, avaient également débusqué des groupes felquistes en train de préparer l'enlèvement d'un consul israélien et d'un diplomate américain. Il fallait donc, pour ne pas toucher à une telle cellule terroriste, de très importantes raisons. Aucune n'en a été fournie à ce jour aux autorités régulièrement chargées de la sécurité publique et de l'administration de la Justice au pays.

Voilà qui nous oblige à jeter le même éclairage spécial dans une autre direction, non plus du côté du FLQ, mais vers la police de Montréal. Le jeu de l'action clandestine, en effet, n'est jamais si bien joué que si l'on contrôle la partie des deux côtés, c'est-à-dire aussi bien dans la police que dans le milieu subversif. C'est une pratique régulière («standard practice») pour une grande agence de renseignements de s'assurer des loyaux services de quelques hommes-clé dans la police des grosses villes. Dans son livre *Men in the Shadows*, John Sawatsky raconte par exemple comment la CIA s'était acquies la collaboration d'agents de la GRC à Montréal avant de faire sauter la délégation commerciale cubaine en 1972. Y eut-il de telles copérations au sein de la police de Montréal? Peut-être pas, mais la question ne saurait être éludée.

Pour des raisons évidentes, il est plus facile de poser ce genre de questions que d'y répondre. Les opérations clandestines, secrètes par nature, s'enferment de plus de précautions et de couvertures quand elles violent les lois du pays ou quand elles s'ingèrent dans un pays voisin. On a vu comment la Gendarmerie royale du Canada et la police de la Communauté urbaine de Montréal se sont refermées comme des huîtres quand les autorités civiles voulurent savoir à quelles activités criminelles il leur était arrivé de s'adonner. On imagine à quel mur on se frappe quand il s'agit d'intervention extérieure.

Quand leurs déclarations ne tirent pas à conséquence, politiciens et policiers n'hésitent pas à voir à l'œuvre, comme on l'a vu un temps pour le FLQ, la main de quelque agent russe ou français! Mais quand vient une crise plus sérieuse, ils mettraient la moitié du pays en rôle avant de reconnaître une intervention extérieure, tellement ces opérations sont humiliantes pour l'orgueil national! Une commission d'enquête fédérale, examinant des centaines de cas de terrorisme aux États-Unis, en est déjà venue à la conclusion qu'il ne fallait pas y chercher, contrairement aux théories alors en cours, le doigt de Moscou. On aurait donc tort au Québec de confondre hypothèses et faits vérifiés. Mais il faudrait être bien naïfs pour croire la police de Montréal quand elle chante des sonnettes comme celles qui furent racontées à Me Jean-François Duchaine.

Jean-Claude LECLERC

LETTRES AU DEVOIR

Sur le rôle d'un présentateur

J'ai tenu à préciser à la direction des services français de Radio-Canada quelques faits qui ont donné lieu à des interprétations erronées dans les journaux. Je veux faire connaître au public ces précisions qui ne lui ont pas été données ces jours derniers.

J'ai accepté, en dernière heure et pour rendre service, de présenter quelques invités à la conférence de presse convoquée par Solidarité-Québec, le lundi 26 janvier, pour lancer la seconde phase de sa campagne de pétitions. Ma fonction, à cette occasion, s'est limitée strictement à celle de présentateur.

Il serait donc erroné d'en déduire que je sois membre de l'organisation de Solidarité-Québec, ou que je participe aux séances de son bureau de direction ou encore à celles d'un comité de travail qui pourrait s'y rattacher. À plus forte raison ne faut-il pas faire de moi le président de la campagne du marathon-pétition lancée par cet organisme.

Ces faits, je les ai expliqués à la direction de Radio-Canada et je les fais connaître aujourd'hui, pour éviter qu'on m'attribue des engagements publics que je n'ai jamais pris et des responsabilités que je n'exerce pas.

Serge ARSENAULT,
annonceur et commentateur sportif
Montréal, 28 janvier

Des accusations teintées de propagande

En dénonçant avec véhémence les tortures dont ont été victimes les otages américains en Iran, la classe politique américaine nous révèle au grand jour ses propos contradictoires.

Jimmy Carter accuse les Iraniens de «barbares» mais s'est gardé de le faire sous le règne du Chah quand la torture faisait partie de la routine carcérale. Pourquoi vouloir instituer une enquête sénatoriale sur le sort réservé aux otages en Iran et non pas sur l'assassinat d'Américains et d'Américaines au Salvador? À la veille de l'accession de Ronald Reagan à la présidence, ce pays recut de nouveau une aide militaire importante sous prétexte de combattre le communisme. La gangrène du Nicaragua ne doit pas se propager. Nous pouvons aller plus loin dans nos constatations. Notre voisin du Sud se montre beaucoup plus prudent de dénoncer les tortures dans des pays d'Amérique latine. Les intérêts supérieurs des États-Unis passent ainsi au-dessus d'une dénonciation globale de la torture, prolongement de la violation des droits de l'homme.

Les accusations américaines contre la torture en Iran deviennent donc un simple outil de propagande et les États-Unis ne sont pas les seuls à utiliser cette technique.

L'URSS reproche aux États-Unis son soutien aux dictatures d'Amérique latine ou le sort réservé aux minorités raciales pendant que Moscou instaure des régimes totalitaires en Éthiopie ou en Afghanistan, par exemple, et expulse ou renferme ses dissidents.

L'Iran, finalement, représente un autre exemple de ces contradictions. Les nouveaux dirigeants de Téhéran, d'anciens locataires des prisons du Chah, se comportent de façon tout aussi arbitraire que le monarque déchu. Comme le souligne Richard Roach, d'Amnesty International: «Ce qui se passe aujourd'hui en Iran ne prouve pas que le régime du Chah était plus humain. Cela démontre que le problème des droits de l'homme en Iran demeure entier» (*L'Actualité*, février 1981).

En somme nous pouvons voir que pour de nombreux dirigeants politiques, la campagne en faveur des droits de l'homme, qu'ils peuvent prôner, s'intègre dans un discours idéologique visant à justifier ses attitudes ou à attaquer ses adversaires.

Nous sommes très loin de discuter du sort des otages américains en Iran. Mais notre développement visait surtout à démontrer que le problème de la torture ne doit pas être envisagé qu'à partir d'un cas qui avantage nos intérêts. Nous devons plutôt dénoncer toutes formes de tortures et de violations des droits de l'homme. Et ce qui se passe aux États-Unis, en ce moment, n'est pas cet ordre. Bien plus, cela sent l'opportunisme politique à plein nez.

Bruno BOYER

Montréal, 27 janvier

Suggestions économiques

(Lettre adressée à M. Jacques Parizeau, ministre des Finances du Québec)

J'ai appris avec joie par les médias votre intention bien arrêtée d'effectuer d'importantes coupures des dépenses gouvernementales. Loin de moi la prétention de vous faire des suggestions. Cependant, j'ai eu l'occasion de faire un peu comme tout le monde certaines observations et analyses personnelles. Je souhaite me tromper mais je pense que le gouvernement n'exerce actuellement aucun contrôle valable sur l'ensemble de la fonction publique. Les fonctionnaires font à peu près ce qu'ils désirent sans que les différents ministres impliqués puissent intervenir efficacement. À titre d'exemple, permettez-moi de vous rappeler la douloureuse décentralisation à moitié avortée de la Direction générale des Pêches maritimes. J'ai pensé énumérer certains points qui pourraient peut-être faire partie d'une politique de redressement financier:

1) Décréter le gel des emplois dans la fonction publique. Tout le monde est au courant qu'une foule de fonctionnaires se marchent sur les pieds. De plus, les compétences sont très mal utilisées et la plupart du temps les plus incompétents sont sur les lignes du front, laissant dans l'ombre les plus valables.

2) Décréter le gel des salaires supérieurs à 40.000 dollars par année. Plusieurs fonctionnaires gagnent des salaires très élevés, souvent bien distants des salaires payés à des cadres d'entreprises privées. Ils bénéficient en plus d'une sécurité d'emploi à vie. Le secteur privé ne peut plus compétitionner le secteur public et c'est là une cause importante de l'inflation contre laquelle luttent les gouvernements.

3) Faire une coupure des voyages inutiles en Europe et en Amérique. Savez-vous combien de centaines de fonctionnaires sont toujours en voyage? Pendant leur absence, ils ne travaillent pas et au retour, ils doivent passer des semaines à rédiger des rapports aussi stériles qu'inutiles pour justifier leur déplacement.

Les «Lettres au DEVOIR» doivent être signées. L'adresse, de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

4) Diminuer les tonnes de papiersasse parfaitement inutiles qui commandent des emplois, des locaux, de l'équipement et dont la duplication relève du plus pur ridicule.

5) Obliger les fonctionnaires à prendre des décisions dans des délais raisonnables. Il y a des fonctionnaires qui sont parvenus à leur retraite et qui n'ont jamais pris une seule décision de toute leur carrière. Le gouvernement commande souvent des études à des firmes privées parce que les fonctionnaires ne veulent pas ou sont incapables de prendre des décisions.

6) Il faut permettre l'échange d'informations entre différents ministères. Certains services à l'intérieur d'un même ministère se boudent et n'échangent pas d'information. L'on dirait qu'il s'agit d'entreprises indépendantes se faisant une concurrence féroce. En arrière de tout cela bien souvent, l'on découvre des fonctionnaires qui ont bâti leur petit royaume dans un besoin d'affirmer leur autorité au détriment même d'une administration acceptable.

7) Utiliser l'informatique d'une façon adéquate.

Plusieurs diront peut-être que je veux faire porter par les fonctionnaires le fardeau de certains échecs. Comme dans l'entreprise privée, celui qui détient un poste de commande dans la fonction publique doit être effectivement responsable.

Ces quelques réflexions collent assez très bien au secteur para-public de même qu'à l'administration fédérale.

Gaston LANGLAIS,
président,
Les Pêcheries Malbaie Inc. et
ex-fonctionnaire du Québec

Une pensée pour Rose

Chacun doit dans le cours de sa vie affronter un choix inévitablement déchirant, la facilité est aux aguets et tend son piège habituel: la voie d'évitement.

Mais, une femme se dresse et affirme face à la société, à ses dirigeants... une solidarité inébranlable dans un lien de chair et surtout de cœur. Pour elle, il n'est point besoin de se cacher derrière un écran de préjugés. Les gestes posés doivent être assumés et ne peuvent diminuer la ferveur de son attachement et sa confiance dans des fils qui luttent pour un idéal qu'elle croyait juste.

Cet être profondément humain fut une mère d'où émergea une femme toute entière vivant pleinement ses joies et, malheureusement, plus souvent ses peines.

Son souvenir vivra dans les racines de ces femmes et de ces hommes demeurés «vivaces» et aucune agonie ne fera mourir son courage.

Alain GINGRAS

Montréal, 27 janvier

Pas de quoi se «péter les bretelles!»

Les libéraux du comté de Rimouski viennent de faire connaître les résultats de leur campagne de financement qui débuta à la fin d'août dernier. Ils sont ravis de dire qu'ils ont amassé \$23.000 et qu'ils ont maintenant 2.100 membres après en avoir recruté 500 nouveaux. On parle d'un succès!

Mais, est-ce vraiment un succès? En 1979, — le rapport officiel de la campagne de financement du Parti libéral en fait foi — les libéraux de Rimouski avaient recueilli près de \$27.000, plus précisément \$26.957. Il y a donc eu un recul par rapport à l'an dernier!

Mais, ce sont surtout les chiffres relatifs au nombre de membres qui déconcertent l'observateur de l'extérieur. Dans le rapport de la campagne de financement 1979, les libéraux comptaient 1.864 membres au 1er décembre 1979. Or, d'après le président, M. Rémi Beaulieu, il y aurait maintenant 2.100 membres, après l'addition de 500 membres recrutés lors de la campagne de financement d'août dernier. À pareille date, l'an dernier, il y avait 1.500 membres environ, selon les propos récents de M. Beaulieu, à la radio.

Mais, lors de l'assemblée générale annuelle, qui s'est tenue à la fin de novembre dernier, l'ex-président des libéraux de Rimouski, M. Gaston Desrosiers, a dit que le nombre des membres était passé de 600 à 1.200. Là, on ne comprend plus! S'il y avait 1.200 membres, le 23 novembre 1980 (voir *Le Progrès-Écho*, 26 novembre 1980, p. A-13) et qu'il y a maintenant 2.100, doit-on conclure que la campagne de financement et de recrutement des libéraux de Rimouski a duré cinq longs mois? Si c'est le cas, il n'y a pas de quoi se «péter les bretelles» que de prendre cinq mois pour recueillir \$23.000 auprès de la clientèle ordinaire des libéraux, c'est-à-dire les plus riches de nos concitoyens!

En comparant les résultats de la campagne des comtés du West Island de Montréal (près de \$70.000 pour D'Arcy-McGee par exemple), je ne peux m'empêcher de me poser des questions. En effet, où donc le PLQ a-t-il recueilli ses \$3.350.000 sinon chez les anglophones de Montréal et de l'Estrie et les «amis fidèles» du genre des Messieurs Régis Trudeau et Associés qui versèrent, il n'y a pas si longtemps d'ailleurs \$750.000 à la caisse du Parti libéral du Québec.

Avant de voter aux prochaines élections provinciales, j'espère que mes concitoyens se rappelleront cette petite phrase: dis-moi qui te finance et je te dirai pour qui tu travailles!

Michael SKENE

Rimouski, 13 janvier

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70,00 par année; six mois, \$38,00; trois mois, \$27,00. À l'étranger: \$75,00 par année; six mois, \$41,00; trois mois, \$29,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).



INACQUANTÉ

Le prix de l'unité arabe

par Bertrand de la Grange

Le sommet islamique, qui vient de terminer ses travaux dans la petite ville de Taef, en Arabie Saoudite, a réussi pendant quelques jours à donner l'illusion de l'unité retrouvée à un moment où le monde musulman est déchiré par de graves conflits. Il est vrai que la famille royale saoudienne avait mis le prix pour y parvenir (le sommet a coûté la coquette somme de deux milliards de dollars) et que les trente-huit États présents sont tombés d'accord sur un point qui fait l'unanimité depuis longtemps: la création d'un État palestinien.

Les journalistes occidentaux qui ont couvert le sommet de Taef ont souligné le caractère «raisonnable» des mesures que les pays musulmans veulent prendre contre Israël pour forcer cet État à libérer les territoires occupés et Jérusalem. Il est intéressant de noter que ce sont les dirigeants arabes eux-mêmes qui ont soufflé cette interprétation à la presse occidentale en précisant que le terme «jihad» ne devait plus être pris au sens strict de «guerre sainte» mais plutôt au sens large de «mobilisation générale» des ressources du monde musulman. Cela, a-t-il été précisé, n'exclut pas le recours à la force militaire, qui ne sera cependant utilisé qu'en tout dernier ressort.

Les pays arabes feraient-ils soudain preuve d'une certaine modération à l'égard de «l'ennemi-sioniste» qu'il ne s'agit plus de détruire par les armes? Rien ne permet de le croire, bien au contraire.

La «déclaration de La Mecque», qui a été adoptée à la clôture du sommet par les représentants de plus de huit cents millions de musulmans à travers le monde, renforce encore les pressions économiques sur les alliés de l'État hébreu. Désormais ce ne seront plus seulement les pays arabes qui boycotteront les sociétés faisant des affaires avec Israël mais l'ensemble du monde musulman. De plus, la menace du pétrole est de nouveau brandie pour rappeler aux pays consommateurs, surtout l'Europe et le Japon, combien ils dépendent économiquement du Moyen-Orient.

Ces deux moyens de pression ont donné quelques résultats dans le passé dans la mesure où ils ont réussi à gêner un petit peu Israël, à inquiéter l'Europe pour ses approvisionnements en pétrole et à obliger certaines entreprises à faire preuve de discrétion dans leurs transactions avec leurs clients israéliens. En revanche, cela n'a pas permis de trouver une solution au problème palestinien et n'a pas empêché l'Égypte de signer les accords de Camp David, au grand dam du monde arabe.

Les engagements pris à Taef resteront-ils eux aussi sans lendemain et ne sont-ils que rhétorique ou vœux pieux? On peut le penser sans risque de se tromper, mais cela ne veut pas dire pour autant que les dirigeants musulmans ne doivent pas être pris au sérieux et qu'ils jouent une comédie destinée simplement à détourner l'attention de leurs peuples vers un ennemi extérieur, faisant ainsi oublier la gravité des problèmes intérieurs. Il ne fait aucun doute que, chez les trente-huit rois, présidents de la République et chefs de gouvernement réunis à Taef, la nostalgie de la nation arabe, ou même musulmane, reste très vivace et réussit parfois à transcender les graves dissensions qui les opposent et qui les conduisent jusqu'à la guerre.

Les rares moments d'unanimité, comme la prière collective dans la Grande Mosquée de La Mecque, ne réussissent cependant pas à faire oublier des divergences apparemment insurmontables. Malgré les efforts déployés par l'Arabie Saoudite pour que tous les États islamiques soient présents, l'Iran et la Libye manquaient à l'appel. Peut-être d'ailleurs était-ce mieux ainsi pour les Saoudiens qui entretiennent de très mauvaises relations avec l'imam Khomeiny et le colonel Kadhafi mais, à elles seules, ces deux absences révélaient la fragilité du consen-

sus au sein du monde musulman. Heureusement qu'il y a la Palestine!

Si le sommet de Taef n'a résolu aucun des conflits inter-arabes ni permis d'arrêter la guerre entre l'Irak et l'Iran, il n'en reste pas moins qu'il a permis au monde musulman de faire le point sur l'attitude à adopter à l'égard des deux grandes puissances, plus particulièrement en ce qui concerne la région du Golfe. L'Arabie Saoudite a condamné les convoitises de l'Union soviétique sur la région et son intervention en Afghanistan, sans pour autant inviter les États-Unis à accroître leur participation à la défense du Moyen-Orient.

En fait le régime saoudien a déjà commencé à mettre sur pied une «armée islamique» qui sera chargée de protéger le Golfe, et par conséquent les intérêts de l'Occident consommateur de pétrole. La réalisation de ce projet pourrait cependant être gênée par les autres puissances régionales, comme l'Irak ou la Syrie, qui ne voient pas spécialement d'un bon oeil le rôle de leader du monde arabe que l'Arabie Saoudite procède à prendre de plus en plus. Malgré ses milliards de dollars, celle-ci ne réussira pas nécessairement là où ont échoué les autres, de Nasser l'Égyptien à Saddam Hussein l'Irakien. L'unité du monde arabe est devenue hors de prix, et semble rester hors d'atteinte.

Liberté d'informer et droit à l'information

Confiscation de films — Le Conseil de presse du Québec, réuni en assemblée générale spéciale à Montréal le jeudi 22 janvier, a dénoncé vivement la saisie de film et de matériel cinématographique effectuée mercredi soir (21 janvier) par un détachement de la sûreté du Québec de La Tuque alors qu'une équipe de l'émission «L'Objectif» de Radio-Québec était à préparer un reportage sur le conflit de travail qui oppose des bûcherons à la Compagnie internationale de Papier (CIP).

Le Conseil est d'avis que de telles pratiques sont contraires à l'exercice d'une véritable liberté de l'information et empêchent la presse de s'acquiescer de sa responsabilité d'informer public. Ces pratiques, selon le Conseil, ont inévitablement comme conséquence de priver la presse de ses sources d'information qui, rendues méfiantes vis-à-vis d'elle, s'abstiendront de lui communiquer des renseignements auxquels le public a droit et qu'il a intérêt à connaître. Elles peuvent même inciter les professionnels de l'information à s'interdire de rendre compte de renseignements d'intérêt public qui pourraient servir à incriminer les personnes qui font l'événement.

Le Conseil de presse du Québec considère que les saisies, ainsi effectuées par les forces policières, même conformément aux dispositions de la loi, constituent un obstacle au libre accès tant du public à l'information que de la presse

Le Conseil de presse du Québec s'est prononcé sur deux événements intéressant la liberté d'expression et l'accès à l'information. Nous reproduisons une déclaration relative au conflit en cours à Radio-Canada et une deuxième prise de position sur la récente confiscation de films par la Sûreté du Québec. On lira enfin le texte de la déclaration de l'Institut canadien d'éducation des adultes sur la grève des services d'informations du réseau français.

aux sources de cette information. Il est aussi, que si l'intérêt public oblige la société à se procurer de moyens propres à assurer la protection du public, il lui impose également le devoir de tenir compte des exigences du droit tout aussi essentiel de la population d'être informée adéquatement des questions d'intérêt public.

Droit à l'information et Radio-Canada — Le Conseil de presse du Québec, réuni en assemblée générale spéciale le 22 janvier, à Montréal, a exprimé une vive inquiétude devant les conséquences du conflit qui oppose la Société Radio-Canada aux journalistes de ses salles de nouvelles de Montréal, Québec et Rimouski depuis le 30 octobre dernier et qui

prive la population d'une source d'information importante subventionnée à même ses deniers.

Bien qu'il ne relève pas de la compétence du Conseil de presse d'intervenir dans les conflits de travail qui perturbent le monde de l'information, non plus que de faire le partage des responsabilités qui opposent les parties en cause, celui-ci s'alarme devant une situation qui s'éternise et qui compromet le droit du public à l'information qu'il a pour tâche essentielle d'assurer et de protéger.

Le Conseil estime que le conflit qui affecte la Société Radio-Canada, comme ceux qui dans le passé ont touché d'autres organes d'information, cause un grave préjudice au public qui se voit ainsi privé d'une partie importante de ses sources d'information habituelles. Aussi est-il urgent, selon le Conseil, que les parties en cause trouvent les terrains d'entente qui permettront de rétablir un service public dont la disparition, même temporaire, compromet la qualité de la vie démocratique.

Le Conseil de presse fait donc instamment appel au sens de la responsabilité sociale et professionnelle des parties en cause afin qu'elles activent leurs négociations en vue d'assumer dans les plus brefs délais leur fonction primordiale de produire et de transmettre l'information à la population qui, dans ce genre de conflit, est toujours la première victime.

Le Conseil invite aussi le public à se sa-

sir lui-même du problème en faisant savoir aux parties en cause qu'il n'accepte pas de voir brimé son droit à l'information plus longtemps.

L'ICEA et Radio-Canada — Depuis près de trois mois, le conflit de travail qui oppose les journalistes du réseau français de Radio-Canada à l'administration de cette société d'Etat fédérale prive des millions de Québécois et de Canadiens de leur principale source d'information à un moment critique de leur histoire. On ne saurait sous-estimer la gravité de cette situation compte tenu que le journal télévisé constitue aujourd'hui la source privilégiée d'information pour la majorité de la population et même l'unique source pour certaines régions telles la Gaspésie. Dans un tel contexte, l'inertie de la direction de Radio-Canada et du gouvernement dans ce conflit est très inquiétante. Il s'agit du plus long conflit de travail à la société d'Etat et, coïncidence, il paralyse totalement le service nouvelles du réseau français en plein début constitutionnel.

Il est difficile de croire qu'il s'agit d'un simple conflit de travail à l'examen des revendications des journalistes: la parité de salaires et de vacances avec leurs homologues des autres médias et le congé de maternité tel qu'obtenu par le dernier Front commun ne doivent pas être entièrement impossibles à envisager pour un employeur qui peut se permettre de projeter une deuxième antenne-télévision au

coût de 28 millions de dollars.

À travers les multiples remous qu'elle suscite, la grève des journalistes de Radio-Canada a pour effet d'exprimer la crise généralisée de l'information dans nos sociétés. En fait, c'est la question du droit à l'information qui est ainsi posée publiquement.

Conscient que l'information constitue aujourd'hui un besoin essentiel pour tout individu qui évolue au sein d'une société de plus en plus complexe et en perpétuel changement, l'ICEA a consacré d'importants efforts à promouvoir le droit à l'information et à être informé. Comme nous l'avons constaté et démontré par des études bien documentées menées par le Groupe de travail sur les communications de l'ICEA, ce droit démocratique fondamental est constamment nié et bafoué par le contrôle qu'exercent les pouvoirs économiques, politiques et technocratiques sur les médias d'information.

La «liberté de presse», et là-dessus nous rejoignons totalement les journalistes en grève à Radio-Canada, n'a plus rien de commun avec le droit à l'information tel que défini par l'UNESCO. L'exercice de la liberté de presse n'obéit pas à des impératifs d'ordre démocratique mais aux exigences de la rentabilité financière et de la défense des intérêts du pouvoir politique établi. C'est ce qui explique par exemple que, dans le cadre de son mandat de contribuer à l'unité nationale, la Société Radio-Canada affecte, pour le

téléjournal national, quatre journalistes dans diverses capitales provinciales, cinq à Ottawa, quatre à Québec et aucun dans les différentes régions du Québec. Pourtant, 90% de son auditoire est québécois. De même la majorité de la nouvelle est issue de déclarations d'hommes politiques, ne laissant que peu de place aux organisations populaires de toutes sortes de faire valoir également leurs opinions et leurs actions.

Les journalistes forment objectivement, de par leur fonction d'informer, la première ligne de défense du droit du public à l'information. Nous ne pouvons que nous féliciter de pouvoir constater que les journalistes de Radio-Canada posent parmi leurs principales revendications la défense du droit à l'information contre l'arbitraire des pouvoirs politiques, que ce soit à travers leur droit à la mise en pages ou la défense des surnuméraires qui sont plus particulièrement exposés aux décisions aléatoires.

Il semble bien que la responsabilité du préjudice causé au droit du public à l'information incombe totalement à la direction de la société Radio-Canada, qui détient un mandat d'informer qu'elle doit respecter, et au gouvernement fédéral, qui décide des politiques de restrictions budgétaires dans les services publics et para-publics. Dans le contexte politique actuel, le mutisme d'une source essentielle d'information est aussi dangereux qu'inacceptable.

MacLuhan, le fou du village planétaire

par Pierre Séguin

Sur Marshall MacLuhan, décédé à l'aube de 1981, LE DEVOIR a publié déjà un article de Dominique Clift dans son édition du 17 janvier et un texte de Normand Cusson et Jean Mercier le 22 janvier. Nous publions ce matin l'analyse d'un professeur de sciences de la religion au cégep Bois-de-Boulogne, également chargé de cours à la faculté de théologie de l'Université de Montréal, qui a fait sa thèse de doctorat sur MacLuhan.

et sans risque. Adam et Humpty Dumpty ignorent jusqu'à l'existence du mur ou du fruit défendu.

Au cours de l'été 1932, durant un voyage en Angleterre, MacLuhan découvre les poètes anglais. Ses lectures esthétiques perturbent ses projets d'études. Il ne sera pas ingénieur. Il entreprend des études en littérature, d'abord à Winnipeg, puis à Cambridge.

C'est alors la découverte de l'œuvre de Chesterton à laquelle MacLuhan consacre son premier article (1936). Fasciné par l'orthodoxie et le ton vigoureux du journaliste anglais, il se convertit au catholicisme.

Après la conversion littéraire, la conversion religieuse. Deux réorientations radicales. Deux moments intimement liés. Non que le catholicisme de MacLuhan soit de nature livresque, mais que, chez lui, poésie et religion s'inscrivent dans un même geste de contemplation et de création.

Après l'obtention d'un doctorat en littérature anglaise, MacLuhan entreprend sa carrière professorale. D'abord aux

États-Unis, puis en Ontario. Toujours dans des institutions catholiques.

Mais la jeunesse américaine qu'il découvre n'est pas littéraire et ne sait plus lire les grandes œuvres. L'automobile est sa poésie et la radio, et bientôt la télévision, sont les lieux privilégiés, les hauts lieux de sa culture.

Le jeune professeur tombe des nues, sa pédagogie est caduque, ses valeurs esthétiques, déphasées. MacLuhan évoque alors la chute des anges. Humpty Dumpty se casse la figure en tombant du mur de l'incompétence universitaire. À moins que ce ne soient les catégories du savoir littéraire, les fragiles distinctions de la critique spécialisée, qui s'évanouissent dans l'espace sans murs d'un nouveau primitivisme.

MacLuhan-Alice ouvre les yeux sur le monde étrange de l'autre côté du miroir littéraire. Il s'abîme dans le terrier d'un Bugs Bunny, du trickster d'une mythologie encore à naître. Ses dernières illusions s'engouffrent dans le maelstrom, le tourbillon des mutations technologiques. C'est la chute sans fin vers l'origine de toute civilisation.

Pour survivre à cette vision d'apocalypse, pour échapper à la puissante attraction du maelstrom, MacLuhan étudie, discute, puis adopte la stratégie du marin de Poe.

Ce dernier, prisonnier du monstrueux remous qui aspire son navire, son frère et lui-même, dans l'abîme océanique, se surprend, au milieu de l'horreur et de la panique, à observer froidement son environnement aquatique. Il étudie le mouvement des objets entraînés avec lui dans le tourbillon, à une vitesse électrique. C'est cet étrange amusement théorique qui lui fait entrevoir la façon d'échapper à une mort certaine.

Dans un premier temps, MacLuhan n'accepte pas l'importance de cet article d'analyse. Il y voit un mode facile d'évasion, une façon de s'abuser, de se cacher l'horreur de son monde. Mais bientôt ce jeu intellectuel, qui libère le marin de sa panique et lui permet de comprendre les lois de son nouvel environnement, s'impose à lui comme la seule stratégie de survie.

Faisant abstraction du contenu des médias (le personnage caricatural d'une majorette ou l'infantilisme d'un message publicitaire), oubliant avec quel dégoût ou quel désespoir il voit s'effondrer la civilisation littéraire, se distanciant des enjeux moraux (la guerre au Vietnam ou le racisme), MacLuhan étudie le mouvement des formes technologiques: les médias qui se percutent dans le tourbillon culturel.

Plusieurs ont considéré cette distanciation méthodologique comme un total désintéressement, comme un jeu à la fois dangereux et inutile. On n'a pas compris le délire structuraliste de MacLuhan.

Pourtant sa stratégie s'inspire de deux riches traditions. D'abord des Modernes. MacLuhan adopte l'approche cognitive de James Joyce. Ce dernier dénonçait la mentalité traditionaliste qui aborde un phénomène avec les lunettes déformantes d'un système de valeurs rigide.

MacLuhan se fait aussi l'émule de La Somme théologique dont la dialectique recrée le cheminement intellectuel par l'exploration d'une multitude d'opinions. MacLuhan est un artiste moderne, un cubiste. Il redécouvre la matérialité de la communication, en s'intéressant au fait évident (mais souvent omis) qu'un tableau est fait de couleurs, un langage, de signes, un texte, de mots. Avant toute

■ Un titre sexiste

«Les femmes montreront leurs jambes cet été», encore un titre sexiste! Par respect pour ses lecteurs, LE DEVOIR devrait tenir compte des lettres qui lui sont adressées: j'ai écrit, il y a quelque temps, au sujet d'un titre sexiste et voilà que cela se reproduit. Il est inadmissible que dès qu'il s'agit du sexe féminin, on s'empresse de généraliser ainsi. Pourquoi vouloir à tout prix mettre toutes les femmes dans le même sac?

Vous laissez sous-entendre que toutes les femmes porteront leurs robes courtes cet été, alors qu'en fait ce sont les couturiers (masculins) qui en ont décidé ainsi. Et quelles femmes suivront cette mode-là? Certainement pas celles dont l'âge ou la silhouette ne leur permet pas de respecter les critères de beauté imposés par l'idéologie masculine, et certainement pas, celles qui sont conscientes que la mode est un instrument d'exploitation... Cela fait bien des femmes qui ne montreront pas leurs jambes cet été.

Louise PAQUETTE

Montréal, 26 janvier

intention de présenter ou de représenter une réalité objective, le tableau et le texte sont des surfaces planes, opaques, qui s'ajoutent plus ou moins fictivement au réel. C'est leur médium qui constitue leur plus authentique message.

MacLuhan s'inspire aussi des Anciens. Son délire cognitif reprend le modèle de l'écriture mythique. Du moins considère-t-il le mythe ni comme une fable, ni comme un récit moralisateur, mais comme une forme précise où s'exprime l'intelligence des processus culturels les plus complexes. Le mythe est une structure double, un parallèle entre deux situations historiquement éloignées qui permet par la comparaison et l'analogie, de résoudre les problèmes contemporains.

Les tribulations du marin dans le

maelstrom n'ont pas que des implications méthodologiques. Le contexte du récit, habilement présenté par Poe, transforme l'horrible spectacle du naufrage en véritable théophanie. Et cette dernière dimension «mystique» caractérise aussi la démarche de MacLuhan.

Avant de s'absorber dans l'observation scientifique de son environnement, le marin d'abord réalise l'ampleur cosmique de son drame personnel. Le récit devient une prodigieuse manifestation de la puissance de Dieu. Comme un chaman, le marin projette sa terreur dans un registre existentiel supérieur. Il vit une hiérophanie dont la puissance même le calme et le dispose à l'analyse lucide de sa situation.

De même l'œuvre de MacLuhan résonne des mêmes accents mystiques. On peut penser à son évocation d'une Pente-

côte technologique réalisée par l'ordinateur, ou encore à cet extrait d'une entrevue: «Il nous reste une longue route à parcourir, où les étoiles ne sont que des stations-relais, mais nous avons pris le départ. C'est une faveur précieuse que d'être né à cette époque, et si la perspective de ma propre mort devait m'inspirer un regret, c'est parce qu'elle me fera manquer tant de pages passionnantes sur le destin prochain de l'homme» (D'oeil d'oreille, HMH, Constantes, Montréal, 1977).

Or, au milieu des transformations spectaculaires de notre époque, la mort du prophète est intervenue; reste à voir si le pédagogue de Toronto a su léguer, à ses lecteurs et ses disciples, sa faculté de contempler les mutations culturelles avec sérénité et intelligence.



Chez nous et chez les Papous

On reproche parfois aux notes de toujours avoir le nez plongé dans leur assiette et d'être culturellement trop myopes pour regarder alentour. Autrement dit, le citoyen de ce pays aurait, en général, une fâcheuse propension à ne pas voir plus loin que le bout de son nez quand il n'a de lettres que celles qui surnaissent dans son bol à soupe. C'est vrai, nous manquons trop souvent de cette curiosité la plus élémentaire qui pousse à aller voir ce qui se passe ailleurs. Car ailleurs, il se passe aussi des choses. Tenez, par exemple, la Nouvelle-Guinée, vous connaissez? C'est loin de Trois-Pistoles et d'Ottawa mais un de mes proches (si l'on peut dire) s'y trouve et j'apprends que chez les Papous, comme chez nous, il y a aussi des problèmes.

Depuis la découverte de la Nouvelle-Guinée par des explorateurs portugais, des colonisateurs venus de partout, par hordes massives, s'y sont succédés. Plusieurs luttes et quelques siècles plus tard, en 1883, la colonie australienne du Queensland réclama l'annexion du Sud-Est de l'île au nom de la Grande-Bretagne et de sa reine (également la nôtre). Londres rejeta d'abord ce projet et c'est en 1888 que le S.-E. fut officiellement annexé à la couronne britannique. Appelée Territoire de Papouasie, ce coin de terre accéda finalement à l'indépendance et devint membre du Commonwealth. Jamais, cependant, la Nouvelle-Guinée — séparée administrativement en trois parties — n'a songé à tenir une conférence constitutionnelle où l'on discuterait du droit des peuples colonisés à l'autodétermination. La plus grande île du monde après l'Australie et le Groenland compte trois millions d'habitants qui parlent 700 langues différentes. Vous avez bien lu. Cette diversité linguistique s'explique en bonne partie par

la géographie de ce pays très accidenté. Les montagnes y sont tellement abruptes et escarpées qu'il est pratiquement impossible de les traverser à pied. À certains endroits ces montagnes sont appelées «Tessons de bouteilles» et les Papous vont pieds nus. Ce phénomène des «Rocheuses» de là-bas retarderait, paraît-il, l'unification. Résultat: les contacts entre les gens du pays qui veulent se parler d'amour quand c'est leur tour s'en trouvent un peu gênés. D'où la création d'autant de langues différentes que de tribus.

Un seul lien linguistique ténue, le «pidgin english» où, par exemple, le mot master, traduisant à la fois monsieur et maître, se dit «mastra». D'office, chaque blanc a droit à ce titre ronflant de mastra. Et quand ils ont des comptes à régler, des différends, c'est entre eux que les Papous se coupent la tête. Ya mastra!

Cela laisse songeur. On se dit que nos petits problèmes constitutionnels c'est tout juste bon pour une poignée d'intellectuels qui s'ennuient parce qu'il n'y a rien d'intéressant à la télévision. Mais un jour quelque forte personnalité ayant une visée unitaire dans sa vision de l'avenir pourrait trouver en PNG (Papouasie Nouvelle-Guinée) un terrain propice pour laisser libre cours à son idée fixe ou orpheline: réunir fraternellement trois millions d'habitants et rendre sept cents langues officielles. Et ce serait la fin des luttes tribales chez les coupeurs de tête.

Il n'y a pas à en douter: celui qui voudra relever le défi et faire l'unification de ce pays-là d'une mer à l'autre — du Pacifique à la mer de Corail — devra être un surhomme de la situation!

Rolande ALLARD-LACERTE

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC
Corporation professionnelle d'exercice exclusif
régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE Comptables Agréés, 800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 861-1641 Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, et dans les principales villes du monde. BERNIER & BISSON Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A. 60, St-Jacques, Suite 601 Montréal — 845-0209 BOISJOLI, HOUGHTON & CIE Comptables Agréés 1440 ouest, rue St-Catherine Suite 525 — 861-2868 Louis Albert Boisjoli, C.A. Maurice Sabag, C.A. Michel Sabag, C.A. CHARETTE, FORTIER, HAWES & CIE TOUCHE ROSS & CIE 1 Place Ville-Marie Montréal - H3B 2A2 861-8531 Montréal Québec Hull Partie intégrante de Touche Ross & Co. avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Bermuda, Nassau, Bahamas Islands, Grand Cayman. CLARKSON - GORDON Comptables Agréés Associés-résidents Montréal - Québec A. Benoit, C.A. C.C. Bismuth, C.A. C.W. Bissinger, C.A. T.R. Burpee, C.A. M. Camirand, C.A. H.M. Caron, C.A. L.J. Carrière, C.A. G. Chamberland, C.A. J.P. Deslisle, C.A. M.M. Domanski, C.A. R. Fortier, C.A. R. Germain, C.A. S.R. Gagné, C.A. G. Fréchette, C.A. A. Lanthier, C.A. J.P. Graveline, C.A. G. Gingras, C.A. R.E. Lavioie, C.A. A. Lanthier, C.A. R.J. Messier, C.A. J.D. Lomoges, C.A. R.R. Oker, C.A. R. Pearl, C.A. L.L. Saint-Pierre, C.A. W.J. Smith, C.A. G.S. Wells, C.A. Bureaux à: St-Jean (T.N.), Halifax, Saint-Jean (N.B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria. CLOUTIER, COUREY, FONATINE & ASSOCIÉS 2, Place Laval bureau 300 LAVAL, Qué. H7N 5N6 382-4010 - 668-6400 COURTOIS, ZIRI, MALKA & ASSOCIÉS Comptables Agréés 397, rue Laurier, Montréal, H2Y 2K3 273-1535 DUNWOODY & COMPAGNIE Comptables Agréés 1440, rue St-Catherine ouest Suite 510 — 861-9081 Montréal, Québec H3B 1B8 Bureaux dans les principales villes du Canada et ailleurs.	ERNST & WHINNEY Comptables Agréés Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax, et dans les principales villes du monde. 1200, avenue McGill College Suite 1100 Montréal, Québec, H3B 4G7 871-8901 GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS Comptables Agréés R. Gauvin, C.A. B. Dumas, C.A. R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A. J. Villeneuve, C.A. J.R. Charette, C.A. M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A. A. Garneau, C.A. 561 boul. Crémazie est Montréal, H2M 1L6 — 384-1430 38 boul. St-Victor Rigaud, H9C 1P9 — 458-7526 GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS Société Nationale CAMPBELL SHARP Comptables Agréés 500 Place d'Armes, Suite 1700 Montréal, Québec, H2Y 2J1 845-7211 HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés dans 45 pays 276 ouest, St-Jacques suite 600 Montréal H2Y 1N3 845-9253 Bureaux: Montréal Laval Repentigny Îles de la Madeleine Maniwaki KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 666 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0998 LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS allié à COOPERS & LYBRAND 630, boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1W6 (514) 871-9792 LAVALLEE, BÉDARD & CIE Comptable Agréés Pierre Bédard, C.A. Michel Champoux, C.A. 19 ouest, Le Royer — Suite 300 Montréal H2Y 1W4 844-1153 LIPPMAN, PTACK, BENJAMIN, SMALL & COHEN Comptables Agréés Montréal/Toronto 8600 Côte des Neiges H3H 1P9, H3B 2A9 (514) 341-8511 Membre: Groupe International des Cabinets de Comptables	MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS Comptables Agréés 2 Complexe Desjardins, bureau 2600 C.P. 153, Montréal H5B 1E8 Tel. (514) 281-1555 Tél. 055-60917 Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Québec, Lévis et Moncton Société Nationale Collins Barrow Bureau à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes. Représentation dans les grands centres financiers internationaux MacGILLIVRAY & BRUNEAU Comptables Agréés - Chartered Accountants 1155 Dorchester ouest Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8630 National MacGILLIVRAY & CO. Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde. MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS C.P. 95 1, Complexe Desjardins Montréal (Québec) H5B 1B2 (514) 281-1850 Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Carlier, Sept-Îles Société Nationale WARD MALLETTE Représentation internationale dans 45 pays BINDER DIJKER OTTE & CO. MESSIER, BOURGEOIS & CIE Comptables Agréés 50, Place Crémazie, Suite 1410 Montréal - H2P 2T9 384-7430 NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS DELOITTE HASKINS & SELLS * Comptables Agréés 225 ouest, rue Notre-Dame 844-4442 1 Place Ville-Marie 861-8512 630 ouest, boul. Dorchester 861-8361 Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de l'association internationale qui s'étend à 61 pays PETRIE, RAYMOND & ASSOCIÉS 1320, boulevard Graham Suite 30 Montréal (Québec) H3P 3C8 Tél.: (514) 342-4740 PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables Agréés 1200 McGill College Montréal, Qué. H3B 2G4 — 879-9050 Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.	RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal, Québec, Ottawa Thetford Mines, Hull, Chicoutimi 17ème étage, Tour de la Bourse Montréal, Québec, H4Z 1G9 (514) 878-2681 RICHTER, USHER & VINEBERG Comptables Agréés Associés - Résidents à Montréal Cecil Vineberg, C.A. Howie Gilmour, C.A. David Vineberg, C.A. Barry Chalmers, C.A. Armand M. Shook, C.A. David J. Vineberg, C.A. Gerald S. Golder, C.A. Alan Weiner, C.A. Irene Kame, C.A. John J. Swidler, C.A. J. Yves Tugay, C.A. Richard D. Vineberg, C.A. Sally M. Kucharsky, C.A. Philip Mann, C.A. Donald Pinsky, C.A. Patrick K.H. So, C.A. 1 Westmont Square Montréal, Québec H3Z 2Z9 831-2511 ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3N 1X1 — 274-2797 SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS Comptables Agréés Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Calgary, Vancouver, Rimouski, Trois-Rivières, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Kitchener, Sept-Îles, Matane, Coaticook, Fort Lauderdaude (U.S.A.) Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal, Qué. H4Z 1H6 (514) 881-5741 Poissant, Richard et Associés alliés à THORNE, RIDDELL Comptables Agréés 630 ouest, Boul. Dorchester Suite 2500 Montréal, Québec H3B 1W2 Téléphone: (514) 866-7351 À l'échelle internationale McIntosh Main Lafrentz VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés Lucien D. Viau, C.A. Armand H. Viau, C.A. Louis Baril, C.A. Jacques R. Chablon, C.A. Jacques Jovai, C.A. Louis Baril, C.A. Ferd A. Chali, C.A. 4926, av. Verdun, Verdun H4G 1N3 55, St-Jacques Est, St-Thérèse, J7E 1L4 768-3871 — 435-6891 ZITTRER, SIBILIN, STEIN, LEVINE Comptables Agréés MONTRÉAL - TORONTO Jack E. Zitrer, C.A. Herbert E. Sibilin, C.A. Samuel S. Stein, C.A. Boris S. Levine, C.A. Marcel Gosselin, C.A. David S. Stein, C.A. Arvid J. Chablon, C.A. Steven A. Yaghi, C.A. Morris S. Spoor, C.A. Barry L. Tognoli, C.A. Jeffrey, P. A. J. J. Tognoli, C.A. Gerald A. Stein, C.A. Stanley Weiner, C.A. J. P. A. J. J. Tognoli, C.A. Boris S. Levine, C.A. Norman Goldstein, C.A. Lawrence M. Chablon, C.A. Alan M. Levman, C.A. Jack A. Stein, C.A. Robert E. Zitrer, C.A. Henry Roseman, C.A. Marshall B. Katten, C.A. 4115 Sherbrooke ouest Westmont, Québec H3Z 1K9 933-1112
--	---	--	--



◆ Comité

Comme son ministre de la Justice, M. Trudeau n'a guère prisé que les conservateurs en sachant plus que lui sur ce rapport, qu'il a surtout cherché à déprécier hier, en le qualifiant de document écrit par un seul homme et qui ne reflète pas la position du gouvernement de Mme Tatcher.

Au comité, M. Chrétien, sarcastiquement, a mentionné qu'il ne voulait pas révéler le contenu du rapport avant que Mme Jean Wadds ne soit déliée d'un engagement d'embargo jusqu'à sept heures ce matin. Mme Wadds fut nommée à Londres par un ami, M. Joe Clark. Les ministériels n'ont cependant fait aucune accusation précise contre leur personnel londonien.

Il était encore très tôt dans l'après-midi lorsqu'un rumeur s'est mise à circuler suivant laquelle les conservateurs avaient non seulement une bonne idée du contenu du rapport, mais aussi de bonnes informations en provenance du bureau de Mme Thatcher elle-même.

Interrogé sur ce point, un éminent député de l'Opposition a répondu ceci: «Eh bien, disons que M. Trudeau aurait tout intérêt à modifier son paquet».

Effectivement, dans leurs questions, les conservateurs ont suggéré à M. Trudeau de retirer son ébauche de charte des droits et de laisser tomber tous les autres amendements constitutionnels, pour s'en tenir uniquement à une requête de rapatriement, accompagnée d'une formule d'amendement.

Les conservateurs ont fait une autre suggestion au premier ministre: convoquer une nouvelle conférence des premiers ministres pour chercher à dégager un consensus quelconque.

M. Trudeau n'a voulu considérer aucune de ces suggestions, en rappelant la division parmi les provinces, les longues années d'attente, bref, le récit habituel que l'on entend depuis le début de cette opération unilatérale l'autisme dernier.

Le premier ministre fédéral n'a pas non plus discuté des remarques de M. Kershaw, qui a déclaré notamment qu'il n'y a aucun précédent à ce que demande Ottawa. MM. Trudeau et Chrétien prétendent exactement le contraire.

«La conséquence de notre rapport, a poursuivi M. Kershaw, sera d'un point de vue pratique une prolongation du débat ici (à Londres)». Avec l'opposition des provinces constatée maintenant, il y a très peu de chances, selon lui, pour que le Parlement britannique puisse approuver l'adresse «avant l'automne au plus tôt». M. Kershaw a mentionné enfin que le rapport avait été adopté à l'unanimité par des membres des divers partis politiques.

À Ottawa, le porte-parole conservateur, M. Jake Epp, a dit que ce rapport va certainement influer sur le débat constitutionnel. M. Epp estime que ces conclusions vont tout à fait dans le sens proposé par son parti, c'est-à-dire une disjonction du projet de résolution.

Les conservateurs du reste ont l'intention de présenter au comité mixte des amendements en vue de dissoudre le projet de résolution et de ne proposer qu'un rapatriement simple.

Mais, même hier, alors que la routine parlementaire a été perturbée par cette nouvelle, venue de Londres via Edmonton, le comité spécial mixte a connu une très longue journée de discussions. Des débats fort importants s'y sont déroulés qui, à cause des circonstances, n'auront pas la place qui devrait normalement leur être accordée.

Le comité a d'abord accepté l'article 133 pour le Nouveau-Brunswick, décision facile et agréable. On ne peut pas en dire autant sur l'article 133 appliqué à l'Ontario.

Il est apparu encore très clairement hier que les Parlementaires fédéraux sont tout à fait incapables d'en venir à une politique commune et articulée concernant le bilinguisme institutionnel en Ontario.

M. Lorne Nystrom, du NPD, attend toujours le moment le plus propice pour présenter une motion dont le sens serait simplement de demander à l'Ontario de bien vouloir accepter d'elle-même le bilinguisme institutionnel.

Mais, même une telle requête risque de paraître comme une forme d'imposition à l'Ontario et, pour cette raison, des députés s'y opposeraient. M. Nystrom cherche à établir son consensus en tenant compte du comité mixte, des partis politiques et de son caucus.

Le sénateur Martial Asselin a fait un vibrant appel en faveur des droits des Franco-Ontariens. Il serait personnellement favorable à l'imposition de l'article 133 à l'Ontario, comme plusieurs députés libéraux d'ailleurs. Mais il y en a d'autres, comme le sénateur Arthur

Tremblay, qui notent qu'à côté du sentiment et de la justice, il y a le principe de l'autodétermination des provinces.

Chez les libéraux, un jeune député enthousiaste, comme M. Jean Lapierre, fut obligé de reconnaître hier que «c'est avec beaucoup de regret que les francophones ne voient pas les moyens pratiques de donner ces droits à la minorité de l'Ontario».

On peut parler aussi de M. David Crombie qui, du fond du cœur, a soutenu que l'on devrait accorder les droits à la minorité francophone, mais il s'est opposé avec autant de force à tout ce qui pourrait avoir l'air d'être une imposition de l'article 133.

Il favorise lui aussi la méthode des petits pas. Il a même proposé un amendement qui permettrait de modifier la constitution au chapitre des droits linguistiques sans que le Parlement canadien soit appelé à voter. Ainsi, une législature provinciale pourrait, lorsqu'elle le juge à propos, ajouter l'application d'un droit à un nouveau secteur ou une nouvelle région sans que le gouvernement fédéral n'intervienne.

Selon M. Tremblay, cet amendement permettrait un respect plus grand des caractéristiques sociologiques provinciales.

Toutefois, M. Chrétien, avant même que la discussion ne commence sur ce point, a fait savoir qu'il était contre l'amendement. Il faut, selon lui, des gestes «très publics et très voyants» pour des choses aussi importantes qu'une province qui devient bilingue. M. Chrétien ne veut pas qu'un tel geste puisse être posé sans l'approbation du Parlement canadien.

Le comité a tout de même fait un certain progrès depuis deux jours. À l'ajournement du souper, on en était à l'article vingt. Les membres du comité se sont entendus pour travailler toute la journée aujourd'hui, ainsi que samedi et lundi. On fera le point lundi midi.

M. Jake Epp a cependant indiqué hier que son parti demandera une prolongation d'une semaine aux travaux du comité. «Cela paraît raisonnable», a-t-il dit. Personne n'a commenté cette annonce qui deviendra une proposition formelle lundi à moins que d'ici là le comité n'ait fait de très importants progrès.

◆ Trudeau

firmé qu'il n'était pas question de négocier sur les principes avec la province de l'Alberta et les compagnies pétrolières. Par contre, a ajouté M. Trudeau, des arrangements mineurs seront toujours possibles pour accommoder certains types d'entreprises.

Justement hier, le ministre des Finances a annoncé discrètement une autre série d'amendements à son budget du 28 octobre dernier. Il s'agit cette fois d'adoucir singulièrement le régime fiscal des petits producteurs indépendants de gaz naturel. Ces amendements répondent à des suggestions faites par l'industrie.

La «canadianisation» de Dome Petroleum a également été longuement négociée entre le gouvernement fédéral et les dirigeants de cette entreprise. Il se confirme donc que le gouvernement fédéral est bien prêt à adoucir son programme, mais à la pièce, et avec les compagnies qui acceptent d'entrer dans son jeu: se canadianiser et se lancer dans l'exploration de ses «Terres du Canada», c'est-à-dire dans les régions reculées du Nord et au large des côtes de l'est.

Justement, Dome Petroleum avait été la compagnie qui, le lendemain du budget, avait déclenché la panique sur les marchés boursiers en dénonçant la taxe de 8% sur tous ses revenus et en affirmant que, même elle, ne pourrait vivre avec un programme énergétique aussi rigoureux. Le gouvernement fédéral avait particulièrement dépité de voir que cette compagnie, et d'autres entreprises canadiennes ne l'appuyaient pas. La grande réconciliation hier entre Ottawa et Dome a eu elle aussi un effet bénéfique sur plusieurs titres pétroliers qui ont remonté quelque peu du creux où le Programme énergétique les avait plongés.

Les dirigeants de Dome Petroleum ont été plutôt avertis de chiffres hier. On sait que Dome Canada commencera ses opérations avec un capital d'un milliard de dollars et que Dome Petroleum lui cédera la plupart de ses droits d'exploration. De plus, Dome Petroleum offrira à sa filiale canadienne \$225 millions sur l'emprunt qui se négocie actuellement avec la Japanese National Oil Company pour financer l'exploration dans la mer de Beaufort.

Cette région de la mer de Beaufort est une de celles sur lesquelles le gouvernement fédéral fonde les plus grands espoirs pour contribuer à son objectif d'autarcie énergétique pour 1990. Dome Canada et Dome Petroleum ont confirmé hier qu'ils prévoient dépenser \$600 millions en 1981 pour leur budget d'exploration. La Dome Canada devrait à elle seule, dépenser \$2 milliards en exploration au cours des prochaines années, a promis M. Marc Lalonde.

On ne sait pas encore à quel prix seront émises les actions de la nouvelle compagnie, Dome Canada, ni la liquidité que l'émission représentera. On en a cependant une idée si on pense que Dome Petroleum paiera une partie de ses parts

dans Dome Canada avec un bloc de 10 millions d'actions de Transcanada Pipeline au prix du marché. Cela signifie qu'une partie seulement de 45% du capital de Dome Canada vaudra au moins \$250 millions.

La nouvelle viendra, le gouvernement l'espère, briser un peu le front commun d'opposition qui se dessinait face à son programme énergétique. On s'attend en effet à ce que d'autres grands barons de l'industrie pétrolière comme Bob Blair — un autre ami de M. Trudeau et président de la corporation albertaine Nova — annoncent des investissements importants.

De plus, les rumeurs de prises de contrôle d'entreprises étrangères continuent d'aller bon train: le Canadien National tournerait autour de Golf Canada et les Bronfman auraient un œil sur Sunco. Quant à Pétro-Canada elle se fait également discrète. Le gouvernement sait très bien en effet que l'industrie albertaine voit l'objectif de «canadianisation» comme une tentative de «fédéralisation» de l'industrie pétrolière. C'est pourquoi Ottawa cherche tant actuellement à amener des hommes connus de l'Alberta à embarquer dans sa politique les premiers.

◆ Femme

seurs titulaires de sexe masculin ont un doctorat, contre 73,3% des femmes.

Chez les professeurs titulaires de l'ensemble du Canada, le traitement moyen des hommes qui ont un doctorat dépasse de \$2,350 celui des femmes qui ont le même diplôme. Toujours chez les titulaires, le traitement moyen des hommes possédant une maîtrise est de \$2,525 plus élevé que celui des femmes ayant le même diplôme. Parmi les professeurs agrégés, ces écarts en faveur des hommes sont de \$1,100 et de \$1,250 suivant qu'il s'agit de docteurs ou de maîtres.

Les professeurs titulaires de sexe masculin reçoivent, dans l'ensemble des universités québécoises, un traitement moyen qui est de \$1,850 supérieur à celui des femmes. Hors Québec, cet écart est le plus élevé en Ontario (\$2,850); suivent les quatre provinces de l'Ouest (\$2,450) et la région atlantique (\$2,500). Les mêmes écarts existent, dans toutes les régions du pays, quoiqu'à un degré moindre, chez les professeurs agrégés (\$675 de plus en moyenne pour les hommes au Québec) et parmi les professeurs adjoints (\$500 de plus pour les hommes au Québec). La femme professeur assistant, au Québec, reçoit un traitement moyen s'élevant à \$1,200 de moins que celui des hommes. Dans les trois autres régions canadiennes, cet écart, constant en faveur des hommes, sauf dans l'Ouest, ne dépasse pas \$850.

Si l'on prend en compte maintenant l'ensemble des professeurs de chaque région, sans tenir compte du diplôme, du rang ou des années d'expérience, les femmes reçoivent un traitement médian inférieur par \$5,250 à celui des hommes (l'écart est de \$5,600 en faveur des hommes pour l'ensemble du pays). Toujours en faveur des hommes, l'écart est inférieur à celui du Québec dans les Maritimes (\$3,800), mais il grimpe à \$5,325 en Ontario et à \$6,300 dans l'Ouest.

On remarque d'autre part que l'écart en faveur de l'homme s'accroît d'une manière singulière avec le nombre d'années écoulées depuis l'obtention du diplôme le plus élevé des professeurs. Faisons d'abord abstraction des diplômés et des titres. Pour l'ensemble du pays, et appliqué toujours au traitement moyen, l'écart est de \$2,175 en faveur des hommes entre zéro et quatre ans après l'obtention du diplôme le plus élevé. Entre cinq et neuf ans il s'élève à \$2,750; entre dix à 14 ans, à \$4,100; entre 15 et 19 ans, à \$5,400; entre 20 et 24 ans, à \$9,500 et ainsi de suite jusqu'à de 30 à 34 ans, où l'écart est de \$12,600. Le même genre de proportions se retrouve si l'on prend en compte les détenteurs d'un doctorat ou d'une maîtrise.

De même, l'écart en faveur de l'homme tend à s'accroître avec l'âge des professeurs. Parmi ceux qui, au Canada, enseignent les «humanités», le traitement moyen des hommes âgés de 25 à 29 ans n'est supérieur à celui de la femme du même âge que par \$300. L'écart a triplé entre 30 et 34 ans; il atteint \$2,300 entre 35 et 39 ans, \$3,725 entre 40 et 44 ans et \$6,250 entre 50 et 54 ans. Le même phénomène existe dans presque tous les autres groupes de disciplines. Chez les professeurs âgés de 40 à 44 ans, par exemple, l'écart en faveur des hommes est de \$4,850 dans les sciences de l'éducation, de \$4,550 en sciences sociales et de \$4,250 aux Beaux-Arts et dans les arts appliqués.

Le même type d'écarts en faveur des hommes se retrouve dans pratiquement tous les groupes de disciplines, tant dans l'ensemble du Canada que dans chacune des régions.

Si l'on ne retient que ceux des universités du Québec et l'ensemble des professeurs d'un secteur donné de disciplines, les écarts suivants, en faveur des hommes, méritent d'être retenus: \$2,275 (Beaux-Arts et arts appliqués), \$3,375 (sciences de l'éducation), \$3,975 (sciences sociales), \$4,150 (humanités), \$6,450 (mathématiques et sciences physiques) et \$9,700 (professions de la santé). Écarts semblables si l'on retient, dans chaque secteur, les seuls titulaires ou les agrégés, les adjoints et les assistants.

Le phénomène est le même, dans presque tous les secteurs d'enseignement, partout au Canada, pour l'ensemble du pays comme pour chacune de ses régions.

Précisons pour finir que la proportion des professeurs femmes a crû depuis 20 ans à l'université. Dans l'ensemble du pays, elle est passée, de 1958-59 à nos jours, de 10,7% à 14,8%. Si, il y a 20 ans, les femmes professeurs d'université se concentraient dans les secteurs de l'éducation (29,5%) et des sciences de la santé (25,6%), elles se répartissent mieux aujourd'hui à travers les disciplines. Elles se retrouvent d'abord, quoique dans des proportions moindres, dans l'éducation (23,3%) et dans les professions de la santé (22,9%). Leur proportion a doublé depuis 20 ans, à 18,1%, dans les humanités; durant la même période, elles sont passées de 7,8% à 13,3% dans les sciences sociales. En revanche, leur proportion est restée à peu près stable aux Beaux-Arts et arts appliqués (19,1% en 1978-79) et en agriculture et sciences biologiques (15,4%). En génie et sciences appliquées, la croissance est très lente (1,3% maintenant), comme en mathématiques et sciences pures (4,2% maintenant).

◆ Reagan

cialiste internationaux». Interrogé à plusieurs reprises sur sa politique vis-à-vis de l'Iran, il a affirmé qu'il n'était pas digne des États-Unis d'appliquer une revanche quelconque contre l'Iran. Il a confirmé que les États-Unis honoreront les accords d'Alger, à condition qu'ils

Deux directeurs régionaux de Radio-Québec entrent en fonction

par Angèle Dagenais

Le premier directeur régional de Radio-Québec entre en fonction lundi à Québec. Il s'agit de M. Jean Roy qui sera imité le 16 février prochain par le directeur régional de la Côte-Nord, M. Christian Gagnon. Ces deux nominations seront suivies par celles des six autres régions du Québec qui possèdent des comités régionaux selon le plan de régionalisation de Radio-Québec, c'est-à-dire, l'Abitibi, le Bas-Saint-Laurent, le Centre du Québec (Mauricie), l'Estrie, l'Outaouais et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La nomination des directeurs régionaux de Radio-Québec résulte d'un long processus de consultation amorcé au printemps dernier parmi les citoyens de chaque région et marque le véritable coup d'envoi de la régionalisation de la Société de radio-télévision du Québec. Chaque directeur de région sera entouré d'un personnel d'encadrement composé de six personnes. Dans la région de Québec, 2,200 demandes ont été reçues pour ces six postes d'adjoint administratif, adjoint à la programmation, adjoint à l'information et de secrétariat ce qui prouve, a déclaré le président du comité régional, M. Gilles Morel, le niveau d'intérêt des gens pour Radio-Québec et le niveau de chômage dans la région.

Chaque région dispose d'un budget de

soient conformes aux lois internationales, mais, a-t-il ajouté, «cela ne signifie pas que nous faisons comme si rien ne s'était passé».

Le président est apparu tendu, hésitant à plusieurs reprises sur des questions techniques. Il s'est fait reprendre ainsi par un journaliste qui lui a fait remarquer qu'il avait situé la Jamaïque en mer Méditerranée.

Une semaine après sa prise officielle de fonctions, il n'a pu que répondre plusieurs fois «Attendez». Cela a été le cas notamment quand il a été interrogé sur la poursuite de l'embargo sur les ventes de céréales à l'Union soviétique, ou sur le démantèlement des ministères de l'Éducation ou de l'Énergie, qu'il avait promis pendant sa campagne.

Il a par contre très bien joué de cette imprécision pour mettre en garde une fois de plus les «terroristes» qui sont «assez confiants pour aller se coucher, et se réveiller sans que les États-Unis aient réagi après qu'ils eurent été attaqués».

«Une riposte rapide et efficace» au terrorisme, a-t-il souligné, signifie que «qui que ce soit dans l'avenir qui violera nos droits, ne pourra pas aller au lit aussi confiant».

L'élection du gouvernement conservateur de M. Edward Seaga à la Jamaïque a été saluée par M. Reagan avec «un grand enthousiasme», comme «le tournant d'une nation qui allait certainement dans la direction du mouvement communiste». Cela ouvre la porte à une politique américaine permettant de retenir les pays des Caraïbes dans le camp de l'Occident et de la liberté.

Sur les droits civiques des minorités: tout en promettant qu'il n'aurait pas de «marche arrière» dans ce domaine, il a estimé que certains des programmes mis en place par les précédents gouvernements pouvaient «n'être plus aussi utiles, avoir été déformés dans la pratique» et pourraient être éliminés.

Le président avait ouvert sa conférence en annonçant plusieurs mesures économiques destinées, a-t-il dit, à éliminer quelques-uns des «freins» mis par le gouvernement fédéral au développement de l'économie, et à «contrôler le monstre de l'inflation». Il ne s'est pas prononcé cependant sur la date précise à laquelle il compte appliquer les réductions d'impôts promises lors de la campagne électorale. «Nous vivons au dessus de nos moyens, a-t-il répété et nous finançons nos excès sur le dos du peuple américain».

L'entrée du président devant les journalistes avait été précédée d'un appel du porte-parole de la Maison-Blanche, M. James Brady, pour que la presse «respecte un ordre mieux établi» au cours de cette conférence. L'appel a été entendu: pour la première fois depuis plusieurs années les journalistes américains sont restés assis calmement, le bras levé, en attendant que le président les désigne pour poser leurs questions.

Seulement deux ou trois des 52 exotages souffrent de graves troubles psychologiques à la suite de leur détention en Iran, et non pas douze comme l'avait annoncé par erreur la Maison-Blanche, a déclaré hier un membre du département d'État.

Selon lui, le chiffre de douze s'appliquait à une autre catégorie d'otages: ceux qui ont été l'objet de divers sévices de la part de leurs gardiens.

Une confusion de chiffres avait conduit M. James Brady, secrétaire de presse à la Maison-Blanche, à annoncer que douze ex-otages souffraient de graves problèmes mentaux.

Par ailleurs, le fonctionnaire du département d'État a déclaré que les interviews d'otages diffusées par les autorités iraniennes avaient été réalisées sous la contrainte.

Par ailleurs, le porte-parole du département d'État, M. William Dyess, a explicité hier les accusations d'encouragement au terrorisme portées la veille contre l'URSS par le secrétaire d'État Alexander Haig et affirmé que ce pays «prône la violence comme solution aux problèmes internationaux».

Lors de sa conférence de presse de mercredi, le secrétaire d'État avait à l'esprit plusieurs points, a déclaré M. Dyess.

— «le soutien financier, l'entraînement et la fourniture d'armes à des groupes tels que l'OLP, qui sont souvent impliqués dans des actes de terrorisme»;

— «l'utilisation de pays paravents tels que Cuba ou la Libye, qui prônent le recours au terrorisme»;

— «la propagande et le soutien matériel aux mouvements que l'URSS qualifie de mouvements de libération nationale» et dont certains, a poursuivi le porte-parole, «utilisent le terrorisme comme moyen de parvenir à leur objectif».

M. Dyess a également rappelé les émissions de radio diffusées depuis l'URSS à destination de l'Iran durant la crise des otages, qui, a-t-il dit, «ten-

\$425.000 dont \$125.000 doivent servir à la production de deux heures et demie de programmation locale (1980-81), diffusée par tranches de 30 minutes à l'émission *Chacun son tour*. L'année prochaine (1981-82) chaque région devra produire environ dix heures de programmation et évoluer progressivement vers une autonomie régionale presque complète.

Dans la région de Québec toute la production locale est confiée à des producteurs et des équipes de production indépendantes et le matériel, loué. Radio-Québec ne souhaite pas établir des structures lourdes et coûteuses pour le moment dans cette région qui possède un bassin de créateurs et de ressources matérielles suffisamment importants pour satisfaire tous les besoins de production locale actuels. Dans d'autres régions, moins bien nanties, des équipes sont en formation depuis plusieurs années.

Radio-Québec a amorcé sa régionalisation en 1976 par la création de huit comités régionaux «provisoires» dans toutes les régions administratives du Québec à l'exception de Montréal et du Nouveau-Québec. Ces comités avaient pour fonction de voir à la production de trois demi-heures de programmation locale par année jusqu'en septembre dernier où ce nombre a été augmenté à cinq. Depuis l'adoption de la loi 5 en juin 1979, ces mêmes huit régions se sont dotées de comi-

tés «permanents» et leurs présidents siègent au conseil d'administration national de Radio-Québec depuis octobre dernier. Le conseil d'administration compte maintenant 18 membres présidés par M. Guy Rocher.

Ce sont les comités régionaux oeuvrant à la manière de conseils d'administration qui ont consulté leurs milieux respectifs pour se choisir un directeur régional et une équipe d'encadrement permanente. Les consultations régionales amorcées en avril dernier ne se sont toutefois pas limitées à recueillir des candidatures aux postes administratifs mais à recevoir des propositions de thèmes et de sujets d'émissions que les gens de chaque région veulent voir traiter par leurs équipes de production locales.

La région de Québec a ainsi récolté plus de 140 propositions de thèmes d'émissions dont cinq seront retenues pour la production des cinq demi-heures de programmation qu'elle doit produire d'ici le mois de mai. Ce lourd processus de consultation devra être raffiné à l'avenir, a déclaré M. Gilles Morel, mais il a permis d'identifier les besoins de formation et d'éducation immédiats des gens de la région de Québec. «Il a également montré l'intérêt que portent les «Québécois» à la programmation régionale depuis longtemps promise et attendue».

Le comité adopte l'article 23 amendé

OTTAWA — Il n'a fallu qu'une heure et trente de discussions hier soir en comité spécial mixte sur la constitution pour voter l'un des chapitres des plus importants du projet de résolution constitutionnelle, soit celui sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité.

L'article vingt-trois signifie en effet l'enchâssement dans la constitution du droit à l'école anglaise pour les enfants des Anglophones au Québec et du droit à l'école française pour les enfants des Francophones dans les autres provinces.

Sur une proposition du gouvernement, le comité a voté à 14 contre 10 en faveur d'une version amendée de l'article 23 qui maintient la notion du nombre suffisant, mais qui rejette les critères de la rési-

dence et de la région, deux éléments qui ont provoqué une opposition très forte du député libéral d'Ottawa-Vanier, M. Jean-Robert Gauthier.

Hier soir, M. Gauthier a remercié le gouvernement pour avoir révisé sa position. Le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, a reconnu que cette version des droits à l'instruction, affectait la loi 101 du Québec, «mais, a-t-il ajouté, ce n'est pas un gros prix à payer pour assurer le droit à l'éducation des enfants des Francophones hors Québec».

M. Chrétien a fait valoir que cet article 23 donnera aux Francophones hors Québec les mêmes droits que les Anglophones ont toujours eu au Québec.

taient de justifier la prise d'otages et ne peuvent être interprétées que comme une tentative de compliquer la recherche d'une solution.

Enfin, a ajouté le porte-parole du département d'État, M. Haig mettait en cause le fait que «d'une manière générale, l'URSS prône la lutte armée comme solution à des problèmes régionaux tels que ceux du Salvador ou de la Namibie».

Concernant le Salvador, il y a, a estimé M. Dyess, «des preuves de plus en plus flagrantes» que l'URSS soutient les insurgés. Sans accuser formellement l'URSS de faire parvenir des armes au Salvador, il a souligné que des armes de fabrication soviétique se trouvaient dans ces pays.

«Prôner la violence comme solution des problèmes internationaux, a ajouté le porte-parole, crée un climat dans lequel le terrorisme se développe et empêche toute solution pacifique des problèmes internationaux».

Le porte-parole du département d'État a par ailleurs réaffirmé que le rôle joué, selon lui, par l'URSS en matière de terrorisme serait «un élément important» dans l'étude d'une politique américaine de contre-terrorisme.

L'attitude soviétique «influencerait fortement» la manière dont les États-Unis envisagent leurs relations avec l'URSS, a-t-il dit. Il s'est toutefois refusé à affirmer qu'il s'agissait d'une «condition préalable», notamment pour une reprise des discussions sur la limitation des armements stratégiques.

M. Dyess a ajouté que le secrétaire d'État avait parlé au cours de sa conférence de presse «avec honnêteté et franchise» et que cette franchise serait désormais la manière dont M. Haig s'adresserait aux Soviétiques.

Par ailleurs, M. Reagan a poursuivi la constitution de son administration en nommant une vingtaine de sous-secrétaires et secrétaires-adjoints dans plusieurs départements ministériels, notamment au département d'État et à la Trésorerie.

M. Walter Stoessel, 60 ans, diplomate de carrière servant actuellement comme ambassadeur en Allemagne fédérale, devient sous-secrétaire d'État pour les affaires politiques, le troisième poste de la diplomatie américaine. Il a également servi comme ambassadeur en Pologne et un Union soviétique.

M. James Buckley, 57 ans, ancien sénateur républicain de New-York et archi-conservateur, devient sous-secrétaire d'État pour l'assistance à la sécurité. C'est un poste important qui coordonne l'aide militaire et les ventes d'armes faites à des pays étrangers que les États-Unis entendent soutenir pour des raisons politiques.

◆ Suarez

Défense a démenti hier soir que les militaires soient pour quelque chose dans la démission du président du gouvernement.

M. Suarez avait fait part mercredi au souverain de sa décision «irrévocable» de démissionner, mais rien n'a transpiré avant la réunion extraordinaire du cabinet hier après-midi. Après avoir informé les ministres de sa décision, M. Suarez est allé l'exposer à la commission exécutive de l'U.C.D., dont certains membres l'avaient violemment critiqué. On s'attend à ce que la commission propose rapidement un successeur à M. Suarez.

Selon la constitution, la démission de son président entraîne celle du gouvernement tout entier. Le roi doit proposer un nouveau chef de l'exécutif au Parlement après avoir consulté les dirigeants des partis politiques. Il semble probable que le prochain chef de gouvernement appartienne encore à l'U.C.D., qui dispose de la majorité au sein du Parlement.

Parmi les possibles successeurs, on cite le nom de M. Leopoldo Calvo Sotelo, jusqu'à présent adjoint de M. Suarez et

chargé de définir la politique économique du gouvernement.

À Lisbonne, on se déclare surpris de la nouvelle. Après avoir dit qu'il regretterait la décision de M. Suarez avec lequel il entretenait des relations amicales, le président Antonio Ramalho Eanes s'est déclaré confiant en la capacité de l'Espagne démocratique à surmonter cette crise.

En fait, la démission du président du gouvernement espagnol, intervient après une longue crise politique larvée dans le pays et alors que son leadership au sein de son propre parti avait été fortement contesté dans les derniers jours.

S'il avait su habilement mener à bien la transition du régime autoritaire du général Franco au régime démocratique depuis sa nomination comme chef du gouvernement par le roi Juan Carlos le 2 juillet 1976, le président Suarez avait subi depuis 1980 de graves échecs électoraux, qui prouvaient qu'il n'avait pas su conserver la confiance de son pays.

Un terrorisme en augmentation croissante depuis 1976, une grave crise économique, une politique d'autonomies pour les diverses régions espagnoles mal comprise par la population et l'impression de vide du pouvoir qu'il a donnée dans les derniers mois, ont eu raison de M. Suarez.

La démission de M. Suarez a été due à la pression de la tendance la plus conservatrice de son parti, l'Union du centre démocratique (UCD), liée à la hiérarchie catholique, l'Opus Dei et les secteurs financiers du pays.

Selon des sources dignes de foi, elle serait dû également à l'intervention directe de la hiérarchie militaire auprès du roi. Ces sources affirment notamment que six généraux, dont l'identité n'a pas été révélée, ont joué un rôle déterminant en plaçant le départ de M. Suarez auprès du roi, départ de M. Suarez auprès du roi.

Certains secteurs de l'armée auraient été jusqu'à laisser entendre qu'ils pourraient «tenter quelque chose» en profitant de l'absence du gouvernement pendant le congrès de l'UCD, qui devait se tenir à partir d'ici à Palma et avait été ajourné sine die à la dernière heure.

Toujours selon ces mêmes sources, la démission du président Suarez avait été pratiquement décidée au cours d'une longue entrevue que celui-ci avait eue avec le roi mardi dernier.

«L'heure est venue de dire assez, de passer à l'action et de recommencer la reconstruction de l'Espagne immortelle, le moment est venu de passer à la contre-offensive morale, éthique, spirituelle, politique et patriotique», affirmait notamment l'hebdomadaire.

Dans son allocution à la nation où il s'est expliqué sur sa démission, M. Suarez a notamment affirmé qu'il avait pris cette décision, en particulier parce qu'il ne voulait pas que «le système démocratique soit une fois de plus une parenthèse dans l'histoire de l'Espagne».

M. Suarez était l'objet de vives critiques depuis plusieurs mois au sein même de son parti. Ses détracteurs lui reprochaient notamment de n'avoir pas su juguler le terrorisme, dont le nombre des victimes, notamment du fait des actions de l'E.T.A. militaire, était passé de 97 en 1978 à 132 en 1980.

Il critiquaient également la politique qu'il avait permis l'accès à des régimes autonomes en Catalogne, au Pays basque et en Galice, en estimant notamment que M. Suarez avait mené cette politique au coup par coup. L'existence en Espagne d'un million et demi de chômeurs a également influé sur la crise politique actuelle.

Mais c'est aussi sa façon de gouverner qui lui a coûté sa démission. Hier, le quotidien madrilène El País (indépendant) affirmait que M. Suarez «laisssait pourrir les affaires, n'osait pas affronter le Parlement et l'opinion publique, se réfugiait dans la pénombre de ses bureaux». Selon un sondage de l'hebdomadaire Cambio 16, connu mercredi, M. Suarez n'avait plus la confiance que de 26 pour cent des Espagnols.

AUJOURD'HUI

L'Association Spirale invite toutes les personnes séparées ou divorcées à un repas-partage suivi d'une danse, à 20 h, au Manoir de Notre-Dame-de-Grâce, 5319 avenue Notre-Dame-de-Grâce, angle Décarie. Chacun apporte son fromage, ses charcuteries et

Copper Mountain

Un village de neige à 3,000 mètres d'altitude

Le Club Méditerranée vient d'ouvrir son premier village de neige en Amérique du Nord, aux pieds de la Copper Mountain, au Colorado. L'implantation du Club Med dans les Rocheuses américaines risque à court terme de détourner vers les États-Unis une partie de sa clientèle fortunée qui s'orientait chaque année vers l'un de ses 22 villages de ski en Europe comme elle risque de perturber à moyen terme l'organisation des centres de ski de cette région, d'allure plus traditionnelle.

L'hôtel du Club Méditerranée, situé aux pieds de la Copper Mountain, était à peine ouvert, il y a quelques semaines, que l'organisation internationale annonçait pour 1982 l'ouverture d'une autre succursale au centre de Breckenridge, à quelque 25 miles de là, toujours dans le Summit County réputé pour son climat et la qualité de sa neige.

Quelques événements imprévus pourraient toutefois retarder le scénario. En effet, il n'a pas neigé depuis près d'un mois dans cette partie du Colorado.

Brickeridge et Keystone, deux des centres les plus importants, ont dû fermer leurs portes et détourner leur clientèle vers la Copper Mountain, la seule station équipée pour fabriquer sa neige artificielle. La Twentieth Century Fox, propriétaire du centre de Breckenridge, n'a pas encore pris la décision de s'équiper pour fabriquer sa propre neige tant il apparaissait improbable que les Rocheuses américaines se retrouvent aux prises avec un tel problème.

L'expérience vécue cet hiver pourrait cependant amener la célèbre compagnie cinématographique à reviser sa position, d'autant plus que des promoteurs, comme le Club Med, en font une condition de base pour leurs futurs investissements.

En dépit des conditions cli-

par
Louis-Gilles Francoeur

matiques défavorables qui ont adouci le climat sur la côte américaine du Pacifique jusqu'à Vancouver, au début de l'hiver, les conditions de ski sur la Copper Mountain allaient «de moyennes à bonnes» à la mi-janvier. Systématiquement entretenues la nuit et regarnies au besoin, les quelque 43 pistes de la montagne étaient en général moins glacées et la neige plus poudreuse que dans la plupart des stations de ski du Québec où la neige a tendance à se cristalliser au moindre temps doux et à geler en plaques par la suite.

Conséquence de l'altitude — on ski entre 3,000 et 4,000 mètres à la Copper Mountain — la neige n'a pas tendance à s'agglutiner et si elle est bien répartie durant la nuit, le ski est vraiment intéressant pendant l'avant-midi.

En réalité, la Copper Mountain est une montagne assez semblable au mont Sainte-Anne, en banlieue de Québec, exception faite des pics rocheux qui l'entourent. Les deux centres, à titre de comparaison, peuvent hisser leurs clients à près de 800 mètres grâce à leurs différents montepente. Mais là s'arrêtent les comparaisons car si le mont Sainte-Anne se situe à sa base à quelques centaines de pieds au-dessus du niveau de la mer, les hôtels situés au pied de la Copper Mountain sont à 3,000 mètres d'altitude.

Ceux qui choisissent de skier au Copper Mountain doivent penser qu'ils habiteront pendant une semaine au moins à une altitude où normalement, en Europe, les bons skieurs commencent leur descente. Le cœur d'une per-



Privé de neige depuis le début de l'hiver, comme en témoigne le flanc de la montagne d'en face, le centre de ski de Copper Mountain a évité la fermeture grâce à un excellent système d'enneigement artificiel. Le Nouveau Club Méditerranée, construit au fond de la vallée, se situe à une altitude de 3,000 mètres. La montagne ajoute près de 800 autres mètres d'altitude au profit des skieurs.

sonne peu entraînée physiquement en ressent les contre-coups lorsqu'il est appelé à fournir un effort intense. Par contre, à une telle altitude, la rarefaction de l'air porte peu à fumer et c'est même un endroit idéal pour y arriver si quelqu'un est décidé à mettre un terme à cette habitude. Le développement touris-

offrant des activités comme l'équitation en montagne, une piscine, etc.

Il faut ajouter ici que les autres centres de ski des environs suivent avec une certaine inquiétude l'arrivée de ce concurrent avec son système de forfait unique.

La compagnie Rocky Mountain Tours, qui possède des installations à Copper Mountain, offre cet hiver à sa clientèle un forfait comprenant un aller-retour Denver-Toronto et le logement pour une semaine au prix de \$550. En comparaison, le Club Med offre la même semaine pour \$1,025, repas compris. En apparence, la première formule est plus économique mais une analyse plus poussée démontre le contraire.

Le forfait offert par le Club Med comprend en effet tous les repas de la semaine et ces derniers sont en général excellents. Les cuisiniers français offrent une panoplie de plats qui feraient rougir d'envie la plupart des grands hôtels. Le seul reproche qu'on pourrait leur adresser tient au fait que parfois certaines viandes sont trop cuites parce que préparées à l'avance. Mais il suffit de demander pour avoir rapidement gain de cause et l'empressement est de rigueur.

De plus, le forfait comprend des leçons de ski de première qualité. Les moniteurs français, québécois et américains, ne se contentent pas comme dans les autres centres de ski de donner un leçon le matin, quitte à abandonner leurs élèves à eux-mêmes le reste de la journée.

Les skieurs sont divisés en groupes de cinq ou six personnes d'expérience comparable. Le moniteur demeure avec ses élèves toute la journée et skie avec eux. S'il donne parfois des leçons au sens strict du terme, en général, il effectue les descentes avec ses élèves, quitte à leur dispenser ses conseils techniques au gré des descentes. Cet enseignement continu où l'apprentissage nuit très peu au plaisir peut être abandonné à volonté par ceux qui préfèrent skier librement.

La présence d'un instructeur à ses côtés pendant toute une semaine constitue à n'en pas douter un atout de taille parce qu'il permet d'améliorer

rapidement et efficacement le style et la performance de chacun sans frais supplémentaires.

Le «gentil membre» (GM) peut aussi profiter de leçons de gymnastique de «réchauffement» le matin, de cours d'expression physique ou de danse moderne, de leçons de bridge, écouter de la musique classique, avoir accès à une librairie pour l'instant fort modeste, comme il peut assister ou non, le soir, aux spectacles organisés par les GO («Gentils Organisateurs»).

Certains jugent que ces activités constituent un environnement «trop encadré» qui n'est pas sans rappeler le style d'une colonie de vacances. D'autres au contraire, y trouvent une source de désennui entre les périodes de ski. La publicité du Club Med insiste énormément sur la vie en groupe et la facilité des rencontres. On y trouve en effet une faune entichée des plaisirs de la «dragage» en même temps qu'on y rencontre des couples peu attirés par la discothèque. En général, ces couples ont plus de facilité à se lever tôt le matin pour faire du ski en grande forme. Tout dépend au fond des priorités de chacun.

Les GO, tout en restant discrets, demeurent très présents à la vie du Club Med, à Copper Mountain comme dans les autres villages sans doute. Les moniteurs de ski, les employés de la cuisine et de l'administration, hommes ou femmes, sont évalués en effet non seulement sur leur efficacité dans leurs tâches respectives mais aussi en fonction de leur propension à se «mêler» à la clientèle.

Plusieurs GM en déduisent que les GO sont tous disponibles pour la drague, ce qui n'est pas nécessairement le cas. Cependant, il arrive que des GO sont congédiés, comme ce fut le cas la semaine dernière à Copper Mountain, parce qu'ils ont des «contacts difficiles» avec la clientèle.

Une jeune fille, de race noire, fut en effet remerciée de ses services sous prétexte qu'elle ne parlait pas suffisamment l'anglais et qu'elle communiquait peu avec les GM. La veille, elle avait rabroué certain GM à la main balladeuse. Cet incident illustre bien la discipline très particulière imposée aux GO et la permissivité que certains GM croient de rigueur dès qu'ils entrent dans un Club Med.

L'omniprésence des GO assure cependant une grande efficacité aux services mais l'absence savamment dosée de distance entre le personnel et les clients assure une atmosphère décontractée assez sympathique. Ceux qui ont visité d'autres succursales du Club Méditerranée et qui se trouvaient ce mois-ci à Copper Mountain ont en général affirmé que la nouveauté de l'établissement expliquait sans doute pourquoi il était plus «tranquille» qu'ailleurs.

Mais la nouveauté de cette succursale du Club Med a bien d'autres conséquences. Par exemple, les architectes devront repenser sérieusement le contrôle de l'humidité dans ce nouvel hôtel. En effet, de très nombreux GM et même des GO ont été incommodés en permanence par l'air trop sec des chambres et des installations communes.

Chaque chambre est équipée d'un chauffage électrique avec rhéostat et de tapis mur à mur. Il en résulte une sécheresse excessive, très désagréable, qu'il est difficile de compenser par l'installation de serviettes sur les radiateurs, un procédé aussi courant que dangereux mais inévitable dans les circonstances. Dès le premier matin, plusieurs personnes «mouchaient rouge» tant le phénomène était sérieux.

Cet inconvénient, conjugué aux effets de l'altitude qui empêche souvent les gens de dormir une, deux ou trois nuits, a affecté trop de personnes pour être considéré comme un phénomène marginal. C'est sûrement l'un des problèmes majeurs de ce village de ski, encore très jeune.

Dans l'ensemble, le Club Med de Copper Mountain offre le décor grandiose des Rocheuses américaines à un prix nettement inférieur aux voyages traditionnels dans ses succursales des Alpes françaises, italiennes ou suisses. Par contre, on y trouve une montagne dont l'altitude à la base est fort élevée et qui offre une hauteur «skiable» équivalente à nos grands centres du Québec. La qualité de la neige, même en mauvaise saison comme cette année, demeure moyenne, ce qui en fait une valeur sûre pour ceux qui préfèrent réserver leurs vacances longtemps à l'avance.

L'auteur de cet article était l'invité du Club Méditerranée qui lui a offert transport, gîte et couvert pour la durée de son séjour.

POUR L'EUROPE

Réservez vos billets d'avion au prix économique!

Vol CCF Londres \$463 — Bruxelles \$526 Paris \$542 — Frankfurt \$529 Standby New-York-Bruxelles aller U.S. 169 Standby New-York-Frankfurt aller U.S. 189 Excursion New York vers Bruxelles RT U.S. 409 VOLS NOLIS SPÉCIAUX «WARDAIR» SUR DEMANDE

locations automobiles et CAMPERS SPÉCIAL HIVER

Louez hors taxe livraison Paris 3 semaines assurances internationales incluses — Renault 5GTL \$455 — CITROEN VISA \$599 — Mini 1000 Automatique \$679 — Peugeot 104 \$699 — Talbot GLS \$507 — Renault 18 \$566 — Citroen GSA \$839 — Prix spécial pour VW — Golf-Polo — Peugeot 305 et 505 * etc..

Quotations spéciales pour location automobiles, 1 et 2 semaines avec billets d'avion.

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE depuis 27 ans au service des voyageurs a innové pour vous le plan dit ACHAT-RACHAT et le Kilométrage illimité. PROFITEZ-en au maximum tél.: 861-0200

— SPÉCIAL HIVER 80-81 — VACANCES ENSOLEILLÉES: MEXIQUE — CUBA — BRÉSIL — PÉROU — ANTILLES également CLUB MÉDITERRANÉE ETC.

TOURING CLUB DE FRANCE 1176 rue Drummond, tél.: 861-3906 et 0200. PERMIS AU QUÉBEC *LIVRAISON-AÉROPORT BRUXELLES

Voyage de 8 jours:

Groisière aux Caraïbes

Au départ de la Nouvelle Orléans les samedis du 13 décembre 1980 au 5 mai 1981 à partir de \$610 à \$1135 US (par personne, nourriture double, selon disponibilité)

et séjour d'un jour à la Nouvelle Orléans (possibilité de prolonger d'une semaine)

Sur le luxueux MV **Odessa** (registre soviétique)

- Playa del Carmen
- Grand Cayman
- Montego Bay
- La Havane

Des vacances de rêve à un prix abordable

- Un merveilleux paquebot de construction récente
- Toutes les cabines sont extérieures, climatisation individuelle
- Salons luxueux
- Casino et disco
- Ambiance extraordinaire
- Cuisine continentale et nord-américaine avec spécialités gastronomiques
- Personnel de croisière accueillant et courtois
- Boutiques hors taxes
- Le pourboire n'est pas de rigueur

la société maritime march limitée service passagers

Pour informations et réservations VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

terratours Détenteur d'un permis du Québec

Tourbec voile présente

Voile dans les îles sous le vent

Des croisières-voiles superbes avec les Navigateurs du Verseau, dans les eaux d'Antigua. Le soleil, le sable... la mer: venez bronzer avec nous sous les alizées. C'est un plaisir totalement irrésistible. Tout compris*, pour 2 semaines \$1499

Départs
31 Janvier 7 et 21 Mars
14 Février 4 et 18 Avril

*Taxe canadienne de transport et les repas le jour du retour à Montréal, non compris.

Tourbec Montréal
1440 rue Saint-Denis
288-4455

Détenteur d'un permis du Québec

LES VOYAGES HONE

VOYAGES GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL GUIDES DE LANGUE FRANÇAISE

AMÉRIQUE DU SUD
Equateur - Pérou - Bolivie - Paraguay - Argentine - Brésil
7 mars au 28 mars — 4 avril au 25 avril
Arrangements terrestres U.S. \$1870
Tarif aérien Can. \$1271

EXTRÊME-ORIENT Arr. terrestres
5 au 30 mars — 30 avril au 24 mai — U.S. \$1895
5 au 28 novembre Billet d'avion
Japan - Hong Kong - Bali - Singapour - Can. \$1999
Bangkok - Manille - Honolulu

LES VOYAGES HONE INC.
1460, AV. UNION — Tél.: 845-8221
MONTRÉAL H3A 2B8
le métro à notre porte - station Mc Gill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 9h30 à 18h
Le jeudi jusqu'à 21h
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

Skieurs, soyez à la hauteur. Terminez votre journée au Hilton International Québec.

Le «week-end de ski» du Hilton, c'est la meilleure façon de prendre du bon temps. À compter de \$98 par personne, deux personnes par chambre, ce forfait vous permet de passer deux nuits dans une chambre de luxe (soit celle du vendredi et du samedi ou celle du samedi et du dimanche).

Pour bien commencer la journée, le petit déjeuner vous est offert chaque matin à La Potinière. Le forfait comprend aussi deux billets de monte-pente d'une journée pour Stoneham (supplément de \$8 pour le Mont Ste-Anne), le transport entre l'hôtel et les pentes ou le stationnement gratuit à l'hôtel.

Un «week-end de ski» au Hilton International Québec, c'est aussi les plaisirs de l'après-ski. En fin de journée, quoi de plus agréable qu'une boisson de bienvenue gracieusement servie dans une chope souvenir (adultes) et une ballade dans le Vieux Québec qui est à deux pas. Des excursions vous sont offertes à prix de rabais et vous avez droit à une séance de sauna gratuite. Vous bénéficiez aussi de tous les avantages habituellement réservés aux membres des clubs de tennis Avantage et de racquetball Le Bourgneuf.

En plus de votre chope, vous pourrez rapporter à la maison une boîte de bonbons au sucre d'érable canadien, une enveloppe pour vos skis et un jeu de cartes. Nous avons même le seul plan familial qui s'adresse aux enfants de tout âge. C'est dire que pour tous les enfants qui partagent la chambre de leurs parents, et ce, peu importe leur âge, l'hébergement est gratuit.

\$98.

Hilton International Québec

Pour réserver, communiquez avec votre agent de voyages, tout hôtel Hilton ou du CN, ou encore avec le service de réservations Hilton.

«AUX PAYS DES MILLE ET UNE LÉGENDES»

Départ du 9 avril 1981, escorté par Monique Dansereau

INDE ET NÉPAL

Circuit fabuleux de 18 jours comprenant:

Delhi, Khatmandou, Agra, Jaipur, Udaipur, Aurangabad, Bombay et introduisant pour la première fois BENARES (Varnasi)

- Hôtels de grand luxe
- 2 repas par jour
- Visites et excursions
- Tous les transferts
- Soirée folklorique Népalaise

PRIX PAR PERSONNE:
Portion terrestre: U.S. \$1,586.00 (base double)
PLUS transport aérien CAN. \$1,470.00*

Pour renseignements et réservations, appelez:

Sur les ailes de **AIR-INDIA**

Organisé par **IT**

voyages SELECT Itée.

Détenteur d'un permis du Québec
420 RUE CATHÉDRALE BUREAU 555
Montréal H3B 1M1. Tél.: (514) 866-3345 ou 4974

Quelques-uns des endroits à visiter: Delhi, Agra, Jaipur, Udaipur, Aurangabad, Bombay, Benares, Khatmandou, Nepal.

Déconfessionnalisation: une brèche s'ouvre à Chambly

par Paule des Rivières

La Commission scolaire régionale de Chambly sera dissoute prochainement à donner un statut d'école «autre» aux «milieux» qui voudront abandonner l'étiquette catholique confessionnelle. Il s'agit apparemment d'une première au Québec.

Pour que la déconfessionnalisation d'une école soit approuvée, les parents, enseignants et personnels divers des écoles de la commission de Chambly située sur la Rive-Sud de Montréal — devront faire la preuve que la volonté de la majorité est au changement, ceci selon une procédure de consultation que les commissaires n'ont pas encore arrêtée.

C'est au cours de leur réunion publique de cette semaine que 33 des 34 commissaires de la régionale ont approuvé cette petite brèche au mur catholique du système scolaire, conformément à leur engagement antérieur de «faire la vérité sur l'éducation chrétienne».

La présidente de cette commission scolaire, la troisième en importance au Québec, Mme Georgette Daoust, a indiqué qu'elle n'avait jamais reçu de demandes de révocation du statut catholique mais qu'il était apparu important, devant «cette mode qui s'installe au Québec», de manifester un esprit d'ouverture.

C'est assez rapidement et sans déchirures internes, semble-t-il, que la commission

scolaire a arrêté sa position. Car sur la Rive-Sud, l'idée qu'une ou quelques écoles puissent laisser tomber leur statut catholique, si cela correspond davantage aux conceptions et croyances des parents et enseignants, ne crée pas de traumatisme comme celui observé à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM).

A Montréal, la demande de révocation du statut catholique présentée par un groupe de parents de l'école Notre-Dame-des-Neiges a tourné au vinaigre, après de longs mois d'hésitations chez les commissaires, qui voulaient avant tout assurer l'avenir catholique de toutes leurs écoles.

La CECM avait refusé la demande des parents même si le

comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation l'avait, lui, accepté.

La cause s'est retrouvée devant les tribunaux et la Cour supérieure a décidé que la requête des parents contredisait l'article 93 de la constitution canadienne, qui garantit que les écoles primaires sont catholiques, à Montréal et à Québec.

À Chambly, la présidente de la commission a indiqué que des avis juridiques avaient été demandés à ce sujet, et tendaient à démontrer que les écoles comprises dans le territoire de la commission ne courent aucun danger d'illegalité.

«Nous ne sommes pas gênés par le jugement (de la Cour supérieure sur le cas de Notre-Dame-des-Neiges à la CECM)», a déclaré Mme Daoust.

La résolution adoptée mardi soir par les commissaires — qui gèrent des écoles accueillant 22 400 étudiants de niveau secondaire — précise que des «garanties juridiques» devront, advenant une révocation de statut confessionnel, assurer la qualité des activités d'éducation chrétienne pour ceux qui le désirent.

Et, quant à elle, la Commission scolaire de Chambly a fait son nid et le maintient: elle privilégie d'abord l'éducation chrétienne dans un contexte catholique. Mais elle se reconstruit une «responsabilité».

Une injonction aujourd'hui pour les hôpitaux ontariens?

TORONTO (PC) — Les médiateurs du gouvernement ontarien n'avaient pas encore réussi hier à conclure un accord entre la direction des hôpitaux et 16 000 de leurs employés de soutien, en grève illégale depuis lundi.

C'est aujourd'hui, en Cour suprême de l'Ontario, que le juge John D. Cromarty doit décider s'il accorde ou non au procureur général Roy McMurtry l'injonction qu'il a demandée pour obliger les syndicats à reprendre le travail.

La grève affecte une cinquantaine des 235 hôpitaux de la province. Les employés de soutien, sans contrat de travail depuis septembre dernier, réclament une hausse salariale horaire de \$1,50 en un an. La direction des hôpitaux offre 65 cents en deux ans.

A l'hôpital Lady Minto, de Cochrane, les infirmières ont

profité hier d'une période de repos pour se joindre aux piquets de grève.

Mme Anne Gribben, directrice de l'Association des infirmières de l'Ontario, a expliqué que les infirmières ne participaient pas au conflit, mais qu'elles étaient tout de même sympathiques à la cause des grévistes.

À son avis, la direction des hôpitaux doit porter «une large responsabilité quant aux répercussions que la grève peut avoir sur le public».

Au General Hospital de Toronto, le Dr Bernard Langer a fait savoir que le nombre quotidien des interventions chirurgicales était passé de 120 à 20.

Avis légaux - Avis publics

AVIS est donné par les présentes que Joseph Alfred Joffe Bartlett, magasinier, domicilié et résident au 3605 rue Codrès, ville de St-Hubert, district de Montréal, s'adressera au lieutenant gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Joseph Alfred Joffe Bartlett, l'acte demandé devant affecter son épouse, Marie-Rose Yvette Emard, domiciliée et résidant à la même adresse.

Montréal, ce 19 janvier 1981

GARY W. PITTS
Le procureur du requérant.

AVIS
PRENEZ AVIS que Louise Laviolette va déposer une requête au Ministère de la Justice pour changer son prénom en celui de «LOUISE».

Montréal, le 26 janvier 1980.

Pierre Bernier, avocat
Procureur de la requérante

AVIS est par les présentes donné que le contrat d'achat n° 12 du 12 janvier 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DANA ORIGINALS U.S.A. INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 16ème jour de janvier 1981, sous le numéro 3141846.

CE 22ème jour de janvier 1981.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 15710 du Code civil, que Constancia Domini LEE, dont la principale place d'affaires est située à Ville de Laval, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de Banque Canadienne Nationale par acte daté du 1er octobre 1975 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval sous le numéro 367956.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 janvier 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PRIME PAPER LEATHER DISTRIBUTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ème jour de janvier 1981, sous le numéro 3141845.

CE 22ème jour de janvier 1981.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

COUGHLIN, Georgette Martel. — A l'hôpital St. Mary's, après une longue maladie, le 24 janvier 1981, est décédée Mme Georgette Martel Coughlin épouse de feu Edmund Coughlin, C.R. Une messe commémorative sera célébrée à l'église St-Malachi, rue Clarendon, le lundi 2 février à 9 h 30 a.m.

PICHÉ, Albertino Mme. — A L'âge de 81 ans, est décédée Mme Albertino Piché née Juliette Bonin, épouse de feu Albertino Piché, ex-distributeur du journal LE DEVOIR pendant de nombreuses années. Elle laisse dans le deuil 3 enfants: Jean-Paul (époux de Denise Rondeau), André (époux de Jacqueline Godmaire), Thérèse (épouse de René Godmaire) ainsi que de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu le samedi 31 janvier en l'église paroissiale de Lanoira à 11 h 00. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PRATTE, Garon l'Honorable. — A Québec, le 28 janvier 1981 à l'âge de 80 ans, est décédé l'honorable Garon Pratte, autrefois juge à la Cour d'Appel, époux de Dame Georgine Rivard. Il demeurait au 750 Chemin Ste-Foy. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants et ses belles-filles: Me et Mme Yves Pratte (Pauline Gauthier), le juge et Mme Louis Pratte (Charlotte Tremblay), son beau-frère l'Honorable Antoine Rivard ainsi que ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu le samedi 31 janvier. Le convoi funéraire partira du Funérarium Lépine-Cloutier Ltée, 300 Chemin Ste-Foy, pour se rendre à l'église des St-Martyrs Canadiens où le service sera célébré à 11 h 00, et de là à la cimetiériste Belmont lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAURIOL, Françoise Laura. — A l'hôpital Général de Lachine, le 26 janvier 1981, à l'âge de 68 ans, est décédée Mlle Françoise Laura Sauriol, infirmière, épouse de feu Louis Sauriol, section est, Louis Riel et également à l'hôpital Ste-Justine, fille de feu Césaire Sauriol et de feu Laura Letourneau. Elle laisse dans le deuil un frère Paul Sauriol, ex-journaliste au journal LE DEVOIR (époux de Lucienne Gendreau), ses sœurs: Pauline Duchesneau et Marguerite (épouse de Aldor Pelland) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le vendredi 30 janvier. Le convoi funéraire partira des salons J.R. Deslauriers et Ugel Bourgeois Ltée, 5650 Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Pascal Baylon, où le service sera célébré à 11 h 00 et de là à la cimetiériste Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

IN MEMORIAM

A la mémoire des défunts au profit des vivants faites un don à

la Fondation du Québec des maladies du cœur
1455, rue Peel, Montréal
288-8141

ALAIN GASCON, avocat
COMMUNIQUE VACHON & GASCON,
Procureurs de René Vallancourt
818 St. rue Sherbrooke,
Montréal, Qué.
H2L 1K3

TOSAM INVESTMENTS INC.
AVIS est donné que la compagnie, TOSAM INVESTMENTS INC. une corporation constituée en vertu de la première partie de la loi des compagnies, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la ville de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 9ème jour de janvier 1980.

YANFOSKY BRULL & ASSOCIÉS
Procureurs de la compagnie

AVIS est donné que VOYAGEUR INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec, en vertu de 2.71, pour obtenir l'autorisation de remplacer le départ de 6 h 25 a.m. entre Monctonville et Montréal, par un départ à 5 h 45 a.m. à compter du 16 février 1981.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande à la Commission des Transports du Québec, à Montréal dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution du présent avis dans les journaux.

1ère publication: 28 janvier 1981
2ème parution: 29 janvier 1981
3ème publication: 30 janvier 1981

Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR PROVINCIALE
NO 500-02-10122-816
LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, corps légalement constitué en vertu du chapitre 45 des Statuts du Québec de 1979, ayant son siège social au 750, est, boul. Charest, en la cité et district de Québec, demande

LA PLANCHE À PAIN LEE, corps politique légalement constitué, autrefois ayant une place d'affaires au 1502, rue Ste-Catherine ouest, en la cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse LA PLANCHE À PAIN LEE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119A C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal, à son intention.

Montréal, 27 janvier 1981

ARMAND BEAULIEU, G.A.C.P.M.
Me ANDRÉ ROCHON
Commission des Normes du Travail
2, Complexe Desjardins, C.P. 730
Tour de l'Est, suite 2420
Montréal, P.Q. H5B 1S8
Procureur de LA DEMANDERESSE

REGISTRARE ADJOINT DES DIVORCES
Mes LORÉ LEBEVRE & GUILLET, Avocats
1010 est, rue Ste-Catherine suite 530
Montréal, Québec
Montréal, P.Q. H2L 3Z2
Procureur de la partie requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE
NO 500-12-102134-816
CAFFE DES DIVORCES
MAURICE DESFORGES, requérant

ROSE MARIN, —vs— Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée, ROSE MARIN, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe, Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 20 janvier 1980

MARCEL LAURIN
REGISTRARE ADJOINT DES DIVORCES
Mes LORÉ LEBEVRE & GUILLET, Avocats
1010 est, rue Ste-Catherine suite 530
Montréal, Québec
Montréal, P.Q. H2L 3Z2
Procureur de la partie requérante

PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse LA PLANCHE À PAIN LEE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe, Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 22 janvier 1981

(S) RONALD CHASSE
PROTONOTAIRE-ADJOINT
MES LAFOREST, BIBEAU & FAUTEUX
4255, rue Wellington #101
Vers, Québec H4G 1V9
Tél.: 761-4838

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée MONIQUE PAQUETTE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au no 1, rue Notre-Dame, à Montréal.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 29 janvier 1981
2ème publication: 30 janvier 1981
3ème publication: 31 janvier 1981

CORBEIL, GROULEAU & DUFRESNE,
31 rue St-Jacques,
Suite 100,
Montréal, P.Q.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée MONIQUE PAQUETTE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au no 1, rue Notre-Dame, à Montréal.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 29 janvier 1981
2ème publication: 30 janvier 1981
3ème publication: 31 janvier 1981

CORBEIL, GROULEAU & DUFRESNE,
31 rue St-Jacques,
Suite 100,
Montréal, P.Q.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée MONIQUE PAQUETTE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au no 1, rue Notre-Dame, à Montréal.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 29 janvier 1981
2ème publication: 30 janvier 1981
3ème publication: 31 janvier 1981

CORBEIL, GROULEAU & DUFRESNE,
31 rue St-Jacques,
Suite 100,
Montréal, P.Q.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée MONIQUE PAQUETTE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au no 1, rue Notre-Dame, à Montréal.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 29 janvier 1981
2ème publication: 30 janvier 1981
3ème publication: 31 janvier 1981

CORBEIL, GROULEAU & DUFRESNE,
31 rue St-Jacques,
Suite 100,
Montréal, P.Q.

LES GROSSISTES S.W.I. INC.
Avis vous est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 janvier 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PRIME PAPER LEATHER DISTRIBUTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ème jour de janvier 1981, sous le numéro 3141845.

CE 22ème jour de janvier 1981.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 janvier 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PRIME PAPER LEATHER DISTRIBUTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ème jour de janvier 1981, sous le numéro 3141845.

CE 22ème jour de janvier 1981.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE
NO 705-05-00054-810
FABRIQUE DE LA PAROISSE DE STE-BEATRICE, requérante

—vs—
LES HERITIERS DE LA SUCCESSION DE WILLIAM BERCZY ET DE DAME LOUISE-AMÉLIE PANEY, —vs— Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
La succession de WILLIAM BERCZY ET DE DAME LOUISE-AMÉLIE PANEY, sont par les présentes requises de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

Une copie de la requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété (art. 806 C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Joliette, à leur intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, jugement sera rendu sur ladite requête par défaut.

JOLIETTE, le 22 janvier 1981

MICHEL BOUDRIAS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE
NO 500-12-102174-814
PHILIPPE CHARLES DESJARDINS, résident et domicilié en la cité et district de Montréal, requérant

—vs—
CECILE BOIS, présentement d'adresse inconnue, —vs— Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée CECILE BOIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 janvier 1981

RONALD CHASSE
Registare-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée CECILE BOIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 janvier 1981

RONALD CHASSE
Registare-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée CECILE BOIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 janvier 1981

RONALD CHASSE
Registare-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée CECILE BOIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 janvier 1981

RONALD CHASSE
Registare-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée CECILE BOIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 janvier 1981

RONALD CHASSE
Registare-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée CECILE BOIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 janvier 1981

RONALD CHASSE
Registare-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée CECILE BOIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 janvier 1981

RONALD CHASSE
Registare-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée CECILE BOIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 janvier 1981

RONALD CHASSE
Registare-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée CECILE BOIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 janvier 1981

RONALD CHASSE
Registare-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée CECILE BOIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 janvier 1981

RONALD CHASSE
Registare-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée CECILE BOIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 janvier 1981

RONALD CHASSE
Registare-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée CECILE BOIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 janvier 1981

RONALD CHASSE
Registare-adjoint

LES GROSSISTES S.W.I. INC.
Avis vous est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 janvier 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PRIME PAPER LEATHER DISTRIBUTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ème jour de janvier 1981, sous le numéro 3141845.

CE 22ème jour de janvier 1981.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 janvier 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PRIME PAPER LEATHER DISTRIBUTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ème jour de janvier 1981, sous le numéro 3141845.

CE 22ème jour de janvier 1981.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE
NO 705-05-00054-810
FABRIQUE DE LA PAROISSE DE STE-BEATRICE, requérante

—vs—
LES HERITIERS DE LA SUCCESSION DE WILLIAM BERCZY ET DE DAME LOUISE-AMÉLIE PANEY, —vs— Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
La succession de WILLIAM BERCZY ET DE DAME LOUISE-AMÉLIE PANEY, sont par les présentes requises de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

Une copie de la requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété (art. 806 C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Joliette, à leur intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, jugement sera rendu sur ladite requête par défaut.

JOLIETTE, le 22 janvier 1981

MICHEL BOUDRIAS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE
NO 500-12-102174-814
PHILIPPE CHARLES DESJARDINS, résident et domicilié en la cité et district de Montréal, requérant

—vs—
CECILE BOIS, présentement d'adresse inconnue, —vs— Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée CECILE BOIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 janvier 1981

RONALD CHASSE
Registare-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée CECILE BOIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 janvier 1981

RONALD CHASSE
Registare-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée CECILE BOIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 janvier 1981

RONALD CHASSE
Registare-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée CECILE BOIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier de plus avis ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

À Londres, le métal précieux tombe sous le seuil psychologique de \$500

NEW YORK (Reuter et AFP) — Le cours de l'or est tombé hier à Londres en dessous du seuil psychologique de \$500 l'once, tandis que sur le marché à terme de New York la probabilité de l'abandon des ventes d'or par le Trésor américain a fait bondir la valeur du métal jaune au-dessus de ce taux.

À Londres, l'or s'est établi à

\$493.75 l'once comparative-ment à \$520 à la fermeture de mercredi. Il s'agit de sa valeur la plus basse depuis le 1er mai 1980. Cette chute du métal précieux a complètement démoralisé les thésauriseurs britanniques. Ils espéraient que les banques centrales interviendraient pour empêcher le cours de tomber en-deçà des \$500 et défendre, ainsi, la va-

leur métallique de leurs réserves monétaires.

À New York, l'or, encouragé par des achats aux bas niveaux et sans doute par l'indication officielle selon laquelle les États-Unis n'envisagent pas de reprendre leurs ventes de métal précieux, a clôturé à \$515.80 l'once, quelques heures après la fermeture du marché londonien. La veille, il

avait fermé à \$496 l'once.

Le dollar américain, pour sa part, a accentué sa progression, mais a clôturé légèrement au-dessous de son meilleur niveau par rapport au mark allemand. Il a terminé la journée sur une note très forte, se traitant à 1.9040 franc suisse contre 1.8785 la veille; à 4.8290 francs français contre 4.7800 et 2.09 marks contre

2.07.

D'autre part, le nouveau secrétaire au Trésor, M. Ronald T. Regan, a déclaré hier qu'il ne voyait «aucune nécessité» à une reprise des ventes d'or par le Trésor américain.

M. Regan a donné à entendre d'autre part que le dollar devrait continuer à faire preuve de fermeté, en raison notamment de la perspective du maintien des taux d'intérêt élevés aux États-Unis.

Le secrétaire au Trésor a fait ces déclarations lors d'un déjeuner-débat, auquel il avait convié un certain nombre de correspondants étrangers et au cours duquel il a réaffirmé que l'objectif du gouvernement Reagan est de rétablir «la prééminence économique des États-Unis dans le monde».

M. Regan, qui a affirmé n'avoir jamais eu le «virus» de l'or, s'est félicité de ce que son cours soit tombé au-dessous de \$500 l'once, (avant hier) ce qui, a-t-il dit, indique que le marché est en proie à une «pression déflationniste».

Le secrétaire au Trésor a reconnu que le facteur principal de la hausse récente du dollar est le haut niveau actuel des taux d'intérêt aux États-Unis. Ces taux, a-t-il dit, resteront encore élevés dans l'avenir proche, même s'ils fléchissent quelque peu.

M. Regan a précisé que l'arrivée au pouvoir du gouvernement républicain contribue sans doute aussi à la fermeté de la devise américaine, car elle permet d'espérer la mise en place d'une politique «stable» à l'inverse de ce qui s'est passé au cours des 3 ou 4 dernières années.

La tenue actuelle du dollar, a-t-il encore déclaré à ce sujet, paraît «indiquer que le recyclage des pétrodollars s'effectue dans de bonnes conditions».

L'économie américaine ne recule et paraît enlaidie dans la boue» a besoin d'un bon «choc», d'une «médication radicale», a poursuivi le secrétaire au Trésor en parlant du programme économique que le président Reagan dévoilera le 17 ou le 18 février prochain.

M. Regan a précisé à cet égard que ce programme table notamment sur une réduction de la fiscalité sur plusieurs années.

«Vous serez surpris par l'ampleur des compressions budgétaires» qu'il comportera, a-t-il ajouté, se bornant à préciser, en réponse aux questions, que des «coupes sévères» affecteront les programmes sociaux.

M. Regan s'est notamment refusé à confirmer les informations selon lesquelles les programmes d'aide à l'étranger seront également fortement réduits, de même qu'éventuellement la contribution des États-Unis aux institutions internationales. Il ne les a pas démentis pour autant, indiquant que ces problèmes sont actuellement «à l'étude».

Warrington poursuit sa percée dans le ski

par André Bouthillier

La firme torontoise Warrington Products fera l'acquisition des compagnies Caber Italia S.P.A. et Caber U.S.A., deux filiales de Questor Corporation spécialisées dans la distribution et la production d'équipements de ski alpin et de ski de fond à travers le monde.

Pour Warrington Products, principalement connue pour la fabrication de ses souliers Hush Puppy et ses patins Bauer, il s'agit d'une troisième intrusion dans le milieu de l'industrie du ski en moins de quelques mois. Au début de l'année, en effet, elle finalisait l'achat de deux autres sociétés: Garmbridge, de Saint-Jérôme, un important fabricant de bottes de ski, de patins moulés de hockey, de fantaisie et de patins à roulettes; et Icaro Olivieri, un fabricant et fournisseur italien de moules et de pièces pour les bottes de ski, les patins à glace et à roulettes. L'automne dernier, Warrington se portait acquéreur d'une licence de fabrication de bottes de ski alpin de marque Trappeurs appartenant à la firme française, Les Chaussures André.

Le président de Warrington, M. David E. Simpson, a déclaré hier que sa compagnie avait toute la compétence nécessaire pour attaquer le marché du ski, une industrie qui, précisons-le, est très peu présente au Canada. «La technologie de fabrication des bottes de ski n'est pas tellement différente de

celle des patins», a-t-il souligné.

Il a ajouté que des bottes de ski alpin et des souliers de ski de fond de marque Caber seront fabriqués d'ici quelques mois à la manufacture de Saint-Jérôme, qui emploie déjà 240 des 1,400 travailleurs de Warrington Products.

La compagnie Caber Italia S.P.A. est le deuxième fabricant mondial de bottes de ski après Nordica, avec une production annuelle de 500,000 paires. Elle fabrique également des souliers de ski de fond de marque Caber, ainsi que des skis alpins et des skis de fond de marque Spalding. En outre, elle est le distributeur exclusif pour l'Italie de plusieurs articles de sport de marque Spalding. Pour sa part, Caber U.S.A. est le distributeur exclusif pour les États-Unis des bottes de ski alpin et des souliers de ski de fond de marque Caber et de marque Spalding.

Leur ancien propriétaire, Questor Corporation, une société américaine, œuvre principalement dans les secteurs de l'automobile, de la récréation et des produits pour enfants.

M. Simpson n'a pas dévoilé les termes de la transaction. Cette dernière survient toutefois après une année particulièrement difficile. Au cours des trois premiers trimestres de 1980 (les derniers résultats mis à jour), Warrington a enregistré des profits nets de \$256,000 seulement contre \$775,000 durant la même période en 1979. Ses ventes ont diminué de \$4.8 millions, passant de \$68.9 millions à \$64.1 millions.

Légère hausse du taux d'escompte

OTTAWA (PC) — Le taux d'escompte de la Banque du Canada est monté hier à 17.11% comparativement à 17% une semaine plus tôt. La Banque de Montréal, qui avait été la seule banque à réduire son taux privilégié au cours des dernières semaines, a immédiatement réagi en le faisant passer de 17.75 % à 18 %, soit au même niveau que les autres banques.

Selon les analystes, aucun indice ne laisse encore prévoir une baisse des taux d'intérêt ni pour les consommateurs ni pour les entreprises.

Le mouvement de hausse est faible, surtout si l'on tient compte de la forte baisse du dollar canadien qui est tombé en-dessous des 84 cents US au cours des derniers jours. Hier, il a effectué une petite remontée passant de 83.38 cents US la veille à 83.68 cents US.

Il semble que la faiblesse du dollar ne soit que temporaire. En effet, à chaque fin de mois les filiales canadiennes vendent des dollars pour effectuer leurs paiements en fonds américains à leurs sociétés mères, ce qui crée une pression sur le dollar canadien.

À la suite d'un certain fléchissement des taux d'intérêt aux États-Unis, les analystes notent que la Banque du Canada

n'est pas pressée de relever les taux pour soutenir le dollar.

Le taux d'escompte est assez stable depuis le mois dernier après avoir culminé à 17.36 % la mi-décembre.

S'il faut en croire les analystes, les taux d'intérêt ne baisseront pas rapidement. Ils prévoient un recul modéré au cours des prochains mois.

Au début de cette semaine, une banque américaine a abaissé son taux d'intérêt privilégié à 19.5 %, alors qu'au Canada, ce taux oscille actuellement entre 18.00 à 18.25 %.

Le taux d'escompte de la banque centrale est fixé à un quart de point au-dessus du rendement moyen des bons du trésor à trois mois, adjugés tous les jours. Les bons émis hier, d'une valeur globale de \$800 millions donnent un rendement de 16.86 %, comparativement à 16.75 % la semaine dernière.

Par ailleurs, s'adressant devant les membres de la Chambre de commerce canado-suisse, le premier vice-président et économiste en chef de la Banque Royale du Canada, M. Edward P. Neufeld, a déclaré que «les perspectives inflationnistes actuelles ne permettent d'espérer qu'une légère baisse des taux d'inté-

rêt à long terme. Pour que ceux-ci baissent davantage, a-t-il dit, il faudra réduire l'inflation».

Quant aux taux d'intérêt à court terme, M. Neufeld est d'avis qu'ils sont «actuellement très élevés, même si l'on tient compte du taux d'inflation, et qu'il y a place pour une amélioration». Il a souligné que la Réserve Fédérale des États-Unis et la Banque du Canada veulent peut-être éviter, cette fois-ci, une baisse brusque des taux d'intérêt, de façon à empêcher une aggravation des tendances inflationnistes et un relâchement excessif de la politique monétaire.

M. Neufeld prévoit que les taux d'intérêt seront plus stables cette année, car la croissance de la masse monétaire et l'économie américaine de façon générale seront plus stables. Mais la prudence commande de prévoir qu'une certaine instabilité se poursuivra.

Enfin, il estime que la Banque du Canada tiendra à rétablir l'orientation normale des taux canadiens à court terme au-dessus de ceux des États-Unis pour freiner une chute plus forte du dollar canadien et éviter ainsi la hausse inflationniste que cette baisse provoquerait inévitablement.

Le chiffre d'affaires d'Agropur augmente de 23% à \$453 millions

par Marie-Agnès Thellier

En 1980, Agropur (autrefois connue sous le nom de «Coopérative de Granby») a fait un chiffre d'affaires de \$453.2 millions, qui a généré un excédent net de \$4.6 millions après le versement de \$16.1 millions aux 8,186 membres de la coopérative.

Les ventes ont donc progressé de 22.3% par rapport à 1979: la progression de \$83 millions entre 1979 et 1980 se répartit entre les progressions de \$55 millions dans le lait de transformation (sur un total de \$305 millions), de \$24 millions dans le lait de consommation (sur un total de \$123 millions) et de \$4 millions dans les approvisionnements à la ferme (sur un total de \$26 millions).

La progression de ce rythme d'expansion en 1980 fera franchir le demi-milliard de chiffre d'affaires cette année. Les actifs d'Agropur s'élevaient maintenant à \$122.5 millions au lieu de \$113.6 millions et son fonds de roulement est doublé, passant de \$13.2 à \$27.5 millions.

Grâce à l'accord intervenu il y a sept mois mettant fin à la «guerre du lait» entre coopératives et syndicats, 1,066 membres d'Agropur peuvent produire du lait de consommation. Le lait de consommation ne représente cependant que 8% du lait reçu par la Coopérative; les fromages avec 60%, le beurre et la poudre de lait avec 20% et le lait concentré avec 10% repré-

sentant l'essentiel de l'utilisation du lait.

Jusqu'ici, le yogourt et divers produits comme la crème glacée, n'utilisent que 2% du lait mais la diversification d'Agropur devrait leur procurer plus d'importance. La crème glacée Québec a augmenté ses ventes de 20% et Agropur veut d'ici deux ans distribuer 28 autres concessions «Maitre glacier» pour compléter les 22 comptoirs existants.

La nouvelle fromagerie de Granby produit maintenant au rythme de 45,360 livres de lait à l'heure; elle fabrique du fromage de spécialités mais aussi du cheddar dont la demande a augmenté de 25% au cours des deux dernières années. La production de cheddar

Agropur a augmenté de 17.4% tandis que l'usine de Saint-Polycarpe, spécialisée dans les fromages à pâte molle, type camembert, augmentait son volume de production de 30%.

Dans le lait de consommation, Agropur estime sa part du marché à 29% au lieu de 24% fin 1978 (avant l'accord). Dans la crème glacée, la part du marché s'est maintenue à 33%. Quant au yogourt, avec l'amélioration du Yoplait, la production a augmenté de 12% en 1980. Les seuls services non rentables sont ceux de la Quincellerie et des élevages porcins, dans la division «Approvisionnement à la ferme».

Lors de la récente assemblée annuelle de la coopérative, le président M. Michel

Lemire a annoncé qu'Agropur inaugurerait en 1981 une nouvelle meunerie et son propre centre informatisé de traitement de données.

Quant au directeur général M. Raynald Giroux, il a vanté les perspectives très prometteuses de la décennie 80 pour la production agricole et l'industrie agro-alimentaire. Il a souligné que les producteurs agricoles occupent une place privilégiée, étant à la fois propriétaires du sol et de leur coopérative, capable de commercialiser leur production à leur avantage. «Vous êtes donc en mesure mieux qu'aucun autre groupe de satisfaire les demandes de plus en plus pressantes de nourriture qui proviendront du monde entier dans le futur», a dit en conclusion M. Giroux.

Fiscalité: le grand percepteur du Québec

par Yves Séguin

Le ministre du Revenu du Québec, M. Michel Clair a déposé récemment à l'Assemblée nationale le rapport annuel de son ministère pour l'année financière 1979-1980.

Ce rapport fort intéressant nous permet de mieux comprendre les activités et le rôle du Ministère.

On croit généralement que tout ce qui concerne l'impôt relève du ministère du Revenu. Or, Revenu Québec ne fait que percevoir les impôts. C'est le ministre des Finances qui détermine la politique fiscale lors de la présentation du budget annuel.

Ainsi, le ministre du Revenu n'est responsable que de l'application de la loi, non de son élaboration.

Le ministère emploie environ 4,500 personnes réparties dans plusieurs régions du Québec. Le budget atteint plus de \$509 millions dont environ \$130 millions sont consacrés à l'administration, ce qui repré-

sente une hausse de \$40 millions de dollars comparative-ment à l'année précédente.

Les «clients» du ministère se répartissent ainsi: 3,208,934 individus, 112,000 corporations, 180,000 employés et quelque 200,000 mandataires percevant différentes taxes.

Les revenus perçus par le ministère dépassent \$9.5 milliards. L'impôt des particuliers se chiffre à \$4.6 milliards, une hausse de \$400 millions comparative-ment à l'année précédente. L'impôt sur les corporations atteint \$765 millions, soit une hausse de \$740 millions; les droits successoraux sont passés de \$25 millions à \$42 millions.

Les taxes à la consommation ont augmenté de \$300 millions pour atteindre \$2.5 milliards. Si on considère les droits, les permis, les contributions au régime des rentes et autres du genre, on obtient le grand total de \$9.5 milliards, soit une augmentation de près de \$1 milliard comparative-ment à l'année 1978-1979.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le fardeau fiscal au Québec est loin de s'alléger!

Le ministère a émis environ 3.5 millions de cotisations, dont 121,000 pour les corporations. Au 31 mars 1980, plus de \$400 millions de dollars d'impôt n'étaient pas encore payés. Il a fait imprimer environ 46 millions de formulaires à un coût de \$2 millions.

Revenu Québec a reçu plus de 7,000 avis d'opposition ce qui porte le nombre total de contestations à l'étude à plus de 12,000. Le nombre de causes pendantes devant les tribunaux et dans lesquelles le ministère est impliqué atteint le

nombre de 5,800. Cent quarante-neuf jugements furent rendus durant cette dernière année et 70% ont donné raison au ministre. Ce succès est cependant relatif car plusieurs de ces jugements ne portent que sur l'interprétation de faits et non sur l'interprétation de la loi. Le ministère a par ailleurs intenté quelque 5,000 poursuites pénales et criminelles pour différentes infractions.

Les statistiques sur le rendement par secteur d'activités sont fort intéressantes. Ainsi, on apprend que les employés de la Direction générale de la Vérification ont consacré environ 226,000 heures aux corporations, 159,000 aux individus et 59,000 aux successions pour un rendement horaire respectif de \$160, \$262 et \$81.

L'imposition des individus demeure donc la plus rentable. Cependant, la perception des droits de succession est bien inférieure au rendement moyen de \$117.00. Lorsqu'on considère ce rendement et la somme relativement modeste de \$42 millions perçus en droits successoraux, on peut se demander pourquoi le Québec persiste seul au Canada à percevoir ces droits.

Il en coûte actuellement 97 cent pour percevoir \$100 d'impôt. Le coût était de \$1.14 en 1969 et il a même diminué à 87 cents en 1974 avant de remonter à son niveau actuel. C'est dire que depuis 1974 le coût ne cesse d'augmenter.

Cette rapide esquisse nous permet de conclure que la perception des impôts semble bien administrée. Que fait-on de nos impôts? C'est là une toute autre question à adresser au ministre des Finances.

BOUQUINEZ À L'AISE

À
L'agence du livre français inc.

1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

Hausse de 25% des gains de Consolidated-Bathurst

Consolidated-Bathurst Inc. a annoncé hier qu'elle a réalisé en 1980 un bénéfice net record de \$122.4 millions, soit \$5.42 par action ordinaire. Ce chiffre représente un accroissement de 25% par rapport au bénéfice avant crédit extraordinaire de \$98.3 millions ou encore, \$4.27 par action ordinaire, réalisé en 1979. Le crédit extraordinaire de 1979 s'élevait à \$4.6 millions, c'est-à-dire \$0.20 par action.

Les résultats du dernier trimestre ont atteint \$31.1 millions, soit \$1.37 par action ordinaire, comparativement au bénéfice de \$29.1 millions ou encore, \$1.26 par action, enregistré en 1979, compte tenu du crédit extraordinaire de \$2.0 millions du dernier trimestre de cette année-là.

Les ventes nettes se sont élevées à \$1.389 milliard, ce qui représente une augmentation de 12% par rapport au chiffre d'affaires net de \$1.244 milliard réalisé en 1979.

La société a attribué la progression de son bénéfice à une hausse des expéditions de pâte, de caisses en carton ondulé et de récipients en verre au Canada, ainsi que des expéditions de boîtes pliantes et de vieux papiers en Allemagne de l'ouest, jumelées à des majorations de prix de la plupart des produits. Les résultats de l'exercice témoignent aussi d'un accroissement des revenus au chapitre des dividendes et d'un gain réalisé sur la vente de valeurs négociables. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par le coût d'un arrêt de travail d'une durée de 10 semaines qui a frappé l'usine de papier jour-

nal Port Alfred, la faiblesse du marché du bois d'œuvre et des taux d'imposition fiscale plus élevés.

La société a observé qu'en tenant compte de la valeur d'échange du dollar US au Canada, le bénéfice de 1980 a profité de gains de change de \$39 millions après impôts, soit 32% du bénéfice, comparativement à un gain de \$33 millions ou encore, 34% du bénéfice avant crédit extraordinaire, en 1979.

En 1980, les dépenses en immobilisations se sont accrues de 55% pour atteindre \$143 millions, elles avaient été de \$92 millions en 1979. Le conseil d'administration a approuvé trois nouveaux projets d'importance au cours du quatrième trimestre de l'exercice 1980.

C-I-L INC. AVIS — DATE ULTIME D'INSCRIPTION

Le Conseil d'administration a fixé au 25 mars 1981 la date ultime à laquelle les actionnaires doivent être inscrits aux registres de la Compagnie pour avoir le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée annuelle de C-I-L Inc., qui se tiendra le 24 avril 1981. Seuls les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 25 mars 1981 auront le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée annuelle, nonobstant les transferts d'actions qui pourront se produire après le 25 mars 1981.

Par ordre du Conseil d'administration

le secrétaire,
L.A. Wheable

Montréal, le 30 janvier 1981



FILEZ GRAND TRAIN VERS LA GRANDE-BRETAGNE. PAR KLM VIA SCHIPHOL. C'EST TELLEMENT PLUS RAPIDE.

De Montréal, KLM vous permet de joindre Aberdeen, Bristol, Cardiff, Edimbourg, East Midlands, Newcastle ou Southampton plus rapidement que toute autre ligne aérienne, grâce à ses excellentes correspondances à l'aéroport des gens d'affaires... Schiphol, Amsterdam. C'est un fait. Au départ de Montréal, KLM est la meilleure ligne aérienne

à choisir pour se rendre rapidement à la plupart des centres d'affaires du Royaume-Uni à l'extérieur de Londres. De plus, la Classe Affaires de KLM offre un comptoir particulier d'enregistrement, des places de choix et des services spéciaux à bord. Rendez-vous plus vite en Grande-Bretagne. Voyagez de Montréal par KLM. (Le fret KLM s'y rend aussi bon train!)



La ligne aérienne hollandaise digne de votre confiance

VENEZ CONSULTER NOTRE
ABONDANTE DOCUMENTATION

À NOS BUREAUX

VOYAGES

TRAVELAIDE

Détenteur d'un permis du Québec

CENTRE

St-Denis 4454/Métro Mt-Royal, 845-8225
Ste-Catherine 1010/Métro Peel, 861-7272
Galeries-Dupuis/Métro Berri, 844-8416

EST

Beaubien 911/Plaza St-Hubert, 874-7755
Sherbrooke/Métro Langelier, 254-9969

SUD

Ville LaSalle/Place Newman, 364-6780
Brossard/Place Portobello, 672-5353
Longueuil/Centre Veronneau, 679-3777
Beloeil/Mail Monténach, 467-1171

NORD

Centre Normandie/Salaberry, 331-9971
Laval/Centre Laval, 687-0880
Laval Ouest/5005 Dagenais, 627-5151
Lachute/Galeries Lachute, 562-3788



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie se tiendra au bureau de Le Groupe Commerce Compagnie d'Assurances, 405 de la Concorde, Montréal, P.Q., Canada, le lundi 9 mars 1981 à 11 heures, pour:

- recevoir les états financiers de la compagnie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1980, ainsi que le rapport du vérificateur pour ledit exercice;
- élire les administrateurs;
- nommer les vérificateurs et autoriser le conseil d'administration à établir leur rémunération;
- étudier et approuver s'il y a lieu, le règlement numéro 46 des règlements généraux adopté par les administrateurs de la compagnie le 14 juillet 1980;
- traiter toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration
Le Secrétaire
Roger Saint-Germain

Saint-Hyacinthe, le 12 janvier 1981

Festival du super 8 à l'UQAM

par Clément Trudel

Le deuxième Festival international du film super 8 du Québec s'ouvre le 5 février à la salle Marie-Gérin-Lajoie, de l'UQAM. Ce festival aura son prolongement à Sherbrooke, le 11; à Trois-Rivières, le 12; à Chicoutimi, les 13, 14 et 15 et à Québec les 21 et 22 février. Le premier festival du genre s'était déroulé à la Cinéma-thèque québécoise, il y a un an. Le festival du super 8 donne

lieu à trois compétitions: internationale, nationale et intercollégiale. Le jury du festival international est formé cette année de Paule Baillargeon, cinéaste et comédienne québécoise; Pierre-Henri Delaunay (France); Robert Macgregor (Belgique); Julio Neri (Venezuela) et Marcos Olivetti (Italie). L'Association pour le jeune cinéma québécois et le Collège Ahuntsic organisent ce festival qui donnera lieu à la première projection d'un film

super 8 en trois dimensions, de Lenny Lipton, et de quelques longs métrages tels: *Bolivar, symphonie tropicale* de Diego Risquez (Venezuela); *Les années dures* ou le Mexicain Gabriel Retes traite, par la fiction, de la répression et des étudiants; *Bambule*, de Marco Magagnoli (Italie) sur les évasions de jeunes Romains en quête d'extotisme et *Le faiseur de miracles*, de Julio Neri (Venezuela), l'un des premiers réalisateurs de super 8 à connaître une carrière internationale.

L'on attend à ce festival des invités d'une quinzaine de pays étrangers. Des invités canadiens de marque ont déjà acquis à l'invitation qui leur était faite: Arnold Scheiman, de l'ONF, et Sheila Hill, directrice du festival de Toronto.

Cette année, le macaron du festival représente une pellicule ayant la forme d'un 8, si on le porte à la verticale; ou évoquant le signe de l'infini, si on le prend à l'horizontale.

Le vendredi, 6 février, se tient un colloque sur l'enseignement du super 8; un atelier qui dirigera Pierre Pagueau, coordonnateur des professeurs de cinéma au niveau collégial. Le même jour, à compter de 13 h, M. Scheiman fera part de ses recherches sur le gonflage du super 8, en 16 mm et en 35 mm; l'on explorera ensuite en atelier plus récentes techniques décou-

tes dans ce domaine ainsi que les ouvertures possibles dans le champ de la télévision et de la diffusion en salle.

Le 7 février, à compter de 10 h, un atelier abordera la question du super 8 et du «cinéma d'intervention». Légèreté et souplesse du super 8 permettent de s'insérer avec le moindre effet perturbant dans un milieu. À ce jour, au Québec, les cinéastes semblent donner leur préférence au vidéo 1/2 pouce: pourquoi? Des intervenants de l'étranger viendront faire part de leurs expériences réalisées chez eux dans ce type de cinéma d'intervention à l'aide du super 8.

Les participants au deuxième festival du super 8 avaient jusqu'au 10 janvier pour s'inscrire. Seuls étaient acceptés les films tournés en super 8, à 18 ou 24 images/seconde, accompagnés d'un résumé complet et d'un résumé du scénario. Pour ses archives, le Festival est autorisé à tirer des copies des films inscrits et, à moins que le cinéaste ne s'y soit formellement opposé, le Festival s'est réservé le droit de diffusion de trois minutes de chaque film, à la télévision le cas échéant.

Le premier Festival du super 8, en 1980, a été suivi de la fondation d'une Fédération internationale du cinéma super 8, dont le siège est au collège Ahuntsic et dont trois secrétaires nationaux existent: à Bruxelles, à Caracas et à Montréal.

Artistes français en Amérique

PARIS (AFP) — Quatorze artistes français ont reçu des bourses du ministère des Affaires étrangères pour séjourner de six à neuf mois aux États-Unis et au Canada afin de découvrir des réalisations nouvelles susceptibles de les enrichir.

Les 14 bourses ont été attribuées par un comité présidé par M. Michel Guy, ancien ministre français des Affaires culturelles. Le continent nord-américain a été choisi pour cette expérience qualifiée par certains de «villa Médicis sans murs».

Elles permettront d'envoyer trois architectes à New York et Los Angeles, deux peintres et un sculpteur à New York, deux musiciens à Los Angeles et New York, deux danseurs à New York, un metteur en scène à Buffalo et trois cinéastes

à Montréal et New York. Deux bourses réservées à des gens de théâtre n'ont pas encore été attribuées.

Un téléthon au bénéfice du Théâtre du Nouveau Monde, animé par Yvon Deschamps et diffusé au canal 9, sera tenu les 28 et 29 mars prochains à Montréal. Il coïncidera avec la journée mondiale du théâtre.

Une pièce créée en 1980 par le Théâtre de Quartier à Montréal, *Jeux d'Enfants*, est jouée en France ces jours-ci par la Comédie de Créteil. Les premières représentations ont lieu au Théâtre Paul-Éluard à Bezons. La représentation de gala sera donnée le 9 février au Théâtre Présent de Pantin.

LA BOLÉE
98 sortes de crêpes différentes disponibles au froment ou au sarrazin
Variété d'omelettes, salades, poissons
Gaufres de Pont-Aven (40 sortes)
«Grand Galop»
Recommandé par Gault-Millau
le succulent steak de cheval
table d'hôte à partir de \$7.25
repas d'aff. du lun. au ven. midi à partir de \$3.25
Pour mieux vous servir...
Betty vous invite à sa nouvelle salle
Le CAVEAU de la Bolée
825 est, Laurier (métré Laurier) 274-9179
Cartes de crédit acceptées

AU FIL DES MOTS
La tentation
par Louis-Paul Béguin
À la sortie de midi de l'école laïque et obligatoire, nous devions, écoliers, passer devant l'église où nous attendait monsieur l'abbé pour le catéchisme préparatoire à la première communion. Il était là, bras croisés et jambes écartées, dans sa soutane noire, derrière un peu Don Camillo, malgré son jeune âge. Nous l'aimions bien, pour sa douceur, son sens de la justice. J'ai retenu de lui une analyse poétique du Notre Père qu'il voyait comme un élan et un poème universel. Dans ce Notre Père, les mots «ne nous laissez pas succomber à la tentation» m'ont toujours surpris. Pourquoi Dieu nous laisserait-il succomber à la tentation? Julien Green se mit à l'étude de l'hébreu, car les traductions de la Bible et des prières sont pauvres, surtout en français, d'après lui.
M. Claude D'Aoust, fidèle lecteur, me fait savoir que de son temps on disait plutôt: «ne nous induisez pas en tentation...» Que ce soit en français ou en anglais, il me semble que quelque chose s'est perdu en étant traduit. Si un lecteur théologien pouvait nous renseigner sur cette traduction française du Notre Père, j'en informerais les lecteurs. Quelle version serait la plus conforme à l'esprit de cette prière qui est peut-être la plus belle et la plus poétique?
Plus de pipelette en France, plus de conciergerie dans un immeuble d'habitation, mais un... gardien d'immeuble. Je rappelle que le gardiennage existe et qu'il signifie service de surveillance. Le «gardien d'immeuble» remplace le concierger. Coup de griffe: Reçu un autre exemple de traduction commerciale incroyable. Fabriquée à Taiwan, une ampoule est décrite en termes si farfelus que je n'utiliserais pas la place qui me reste pour les critiquer. Rien que la garantie suffirait: La *Guarantee*. Ces bulbes (sic pour ampoules) se examinent avant l'exportation. Si cet équipement échouera (set) d'allumer, on pourra l'échanger à la place de l'achat ou on pourra l'envoyer à la corporation peneau Canadien (je vous jure que c'est vrai). On a compris qu'il s'agit de la Canadian Tire Corporation dont le siège social est à Toronto, Canada. De quoi rester penaud.

LES 4 FEMMES FATALES
du cinéma international...
URSULA LAURA SYLVIA MONICA
ANDRESS ANTONELLI KRISTEL VITTI
LES MONSTRESSES
Elles mettent les hommes à leur place
un film de LUIGI ZAMPA
Le PARISIEN 4 LAVAL 2
486 STE CATHERINE D 866 3956 CENTRE LAVAL 688 7776

C'était avant la guerre à l'Anse-à-Billes
texte de Marie Laberge
mise en scène de Lorraine Pintal
avec Michel Daigle, Luce Guilbeault, Christiane Raymond, Monique Spaziani
du 15 jan. au 9 fév. 20h 30
RELACHE: MARDI, MERCREDI
SALLE FRED-BARRY 253-8974
Théâtre de création
4353 rue Ste-Catherine Est Montréal

Jean Lapointe
"pour le fun"
à 8h30 pm
du 17 février au 22 mars
billets chez Sauvé Frères, Archambault et RDA.
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

TELEVISION

- 2 CBT**
8.55 Ouverture et horaire
9.00 A la bonne franquette
Inv.: Guy Auger
9.30 Votre amie Suzanne
Inv.: Guy Auger
10.00 "Droits et privilèges": Le financement des partis politiques
Inv.: M. Pierre-Olivier Bouchard
11.00 Farlan (Dés)
Inv.: Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellites
Inv.: Les dix vus inform
12.15 Le dix vus inform
12.45 Ciné-Quir
Inv.: "Le dur, le mou et le pigeon" (Italo-Turc, 1975) Comédie réalisée par Calvino Jackson, avec Robin MacDavid, Giancarlo Pire, Gianni Rizzo et Lars Bloch
13.30 Quelles furent les histoires d'amour de nos ancêtres?
Inv.: Services à la communauté
14.00 Les p'tits bonshommes
14.30 Le monde en guerre
15.00 Les tannants
15.30 Le dix vus inform
16.00 L'homme de \$6,000,000
16.30 J'ai mon voyage
16.50 Sciences et technologie: "La chirurgie"
17.00 La parole est à vous:
"Le président Reagan est-il capable de redorer le blason des États-Unis?"
Inv.: Jean Pelletier, correspondant à Washington pour La Presse, Bertrand de la Grange, journaliste au DEVOIR, Henry Giniger, journaliste au New York Times
17.30 Michel Jamin
21.30 La quotidienne
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports
23.15 Le coureur du temps
23.25 Ciné week-end
"Star" (Américain 1968) Comédie réalisée par Robert Wise, avec Julie Andrews, Daniel Massey et Richard Gere
2.30 Fermeture
- 17 RADIO-QUÉBEC**
10.00 Le marché aux images
Film documentaire à l'intention des enfants
11.00 Readalong, Mathematics, Write on
Émissions du ministère de l'Éducation destinées à faciliter l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes
11.30 Parlez-moi
Avec l'ami Sol, les jeunes anglophones apprennent le français
12.00 N'ajoutez pas votre appareil
Cette émission de "radio" télévisée fournit aux téléspectateurs, un complément d'information dans les domaines de la culture, de l'éducation permanente, de la science et fait connaître les organismes qui sont au service du grand public
Le marché aux images
Films documentaires pour les jeunes
13.30 Mon ami Pierrot
14.45 Les orléans
15.00 Chacun son tour
La vie des Québécois dans les différentes régions de la province. Une émission qui nous permet de découvrir de l'Estrie où le sport amateur occupe une grande place parmi les loisirs
15.30 L'aube des hommes
"Le visage de la bête humaine": Une émission qui s'intéresse à l'homme et à ses origines
16.30 Écoutez donc quand j'ai parlé
- 10 CFTM**
7.25 Horaire
7.30 Les p'tits bonshommes
8.00 Première heure
"La ronde de nuit", "Le mélo", "Les marchés boursiers", "Analyse des

- éditoriaux": "La vie artistique":
A la bonne franquette
Inv.: Guy Auger
9.30 Votre amie Suzanne
Inv.: Guy Auger
10.00 "Droits et privilèges": Le financement des partis politiques
Inv.: M. Pierre-Olivier Bouchard
11.00 Farlan (Dés)
Inv.: Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellites
Inv.: Les dix vus inform
12.15 Le dix vus inform
12.45 Ciné-Quir
Inv.: "Le dur, le mou et le pigeon" (Italo-Turc, 1975) Comédie réalisée par Calvino Jackson, avec Robin MacDavid, Giancarlo Pire, Gianni Rizzo et Lars Bloch
13.30 Quelles furent les histoires d'amour de nos ancêtres?
Inv.: Services à la communauté
14.00 Les p'tits bonshommes
14.30 Le monde en guerre
15.00 Les tannants
15.30 Le dix vus inform
16.00 L'homme de \$6,000,000
16.30 J'ai mon voyage
16.50 Sciences et technologie: "La chirurgie"
17.00 La parole est à vous:
"Le président Reagan est-il capable de redorer le blason des États-Unis?"
Inv.: Jean Pelletier, correspondant à Washington pour La Presse, Bertrand de la Grange, journaliste au DEVOIR, Henry Giniger, journaliste au New York Times
17.30 Michel Jamin
21.30 La quotidienne
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports
23.15 Le coureur du temps
23.25 Ciné week-end
"Star" (Américain 1968) Comédie réalisée par Robert Wise, avec Julie Andrews, Daniel Massey et Richard Gere
2.30 Fermeture
- 99 TVFQ (Câble)**
9.30 Pour les jeunes:
La caverne d'Abacadabra. Philatélie club
10.15 Télé-feuilleton:
"Arpa le tzigane"
10.30 Midi-people
Inv.: Karolyi, le grand orchestre
Inv.: Karolyi, le grand orchestre
11.00 Des chiffres et des lettres
11.30 Aujourd'hui madame:
Mode-beauté: Les horreurs de la cuisine, Actualité météo: Cuisine, Variétés
12.30 Au théâtre ce soir:
"L'arc de triomphe": Comédie en quatre actes de Marcel Mithois, d'après Franca Valeri, avec Jacques Jehanneuf, Sophie Desmarais, Louis Velle et Lucienne Hamon
14.30 De branche en branche:
Généalogie et hérédité: Des méthodes simples pour rechercher soi-même ses ancêtres. Les rapports entre généalogistes et biologistes
15.30 Passez donc me voir
Inv.: Henri Vincenz, Boris Colin, Michel Pons et Marie Myriam
15.55 Actualités régionales
17.00 Pour les jeunes:
La caverne d'Abacadabra. Les paladins de France: "Le collège d'Alchimie"
17.45 Télé-feuilleton:
"Bonsor chef" de P. Billard
18.00 Avis de recherche
Marie-Paule Bédard, vedette de la semaine, avec Gilbert Bédard qui vient fêter ses 53 ans sur le plateau
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 D'ici à aujourd'hui
Inv.: Philippe Clay, De branche en branche, "prénoms et traditions du calendrier"
20.00 Au théâtre ce soir:
"Le chien des Baskerville": Pièce policière de Jean Marjot, d'après le roman de Sir Arthur Conan Doyle, avec Raymond Gérôme, André Haber, Chris-
- FAIRVIEW II**, "Lovers & Liars" 19 h 00, 21 h 00
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (871-6129) — "Rendez-vous boulevard Van Nuy" 18 h 00 "La toubie aux cours du soir" 19 h 00
GREENFIELD II, "Y'a-t-il un pilote dans l'aviation" 18 h 00 "L'histoire d'Olivier" 19 h 00
GREENFIELD III, "Invasion des profanateurs" 19 h 00 "Les faux durs" 21 h 00
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Dutch treat" 12 h 15, 14 h 55, 17 h 30, 20 h 15, 21 h 30 "A.M." 13 h 20, 16 h 00, 18 h 40, 21 h 20
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Le lagon bleu" 19 h 30 "Chapitre 2" 21 h 30
KENT I, 6100 Sherbrooke (489-9707) — "9 à 5" 19 h 00, 21 h 10
KENT II, "Popeye" 18 h 40, 20 h 50
LA CITE I, 3575 avenue du Parc (844-2829) — "Nine to five" 19 h 00, 21 h 00
LA CITE II, "First family" 19 h 00, 21 h 05
LA CITE III, "The elephant man" 18 h 30, 20 h 55
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (888-7776) — "Le ciel peut attendre" 19 h 45 "Y'a-t-il un pilote dans l'aviation" 18 h 10
LAVAL II, "Les monstresses" 18 h 15 "L'enfant fugitif" 20 h 05
LAVAL III, "Emmanuelle et les filles de madame Claude" 18 h 20 "Femmes compliquées" 20 h 00
LAVAL IV, "Le coup du parapluie" 18 h 30 "3 super gars passent à l'attaque" 20 h 10
LAVAL V, "L'invasion des profanateurs" 19 h 00 "Les faux durs" 21 h 00
LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (887-5207) — "Le plus secret des agents secrets" 18 h 00, 22 h 00 "Les frères Blues" 19 h 45
LAVAL-ODEON II, "Le lagon bleu" 19 h 00 "Chapitre deux" 21 h 15
L'IMPREVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — "Tendre combat" 18 h 00, 21 h 00
LOEWY I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Lovers & Liars" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30
LOEWY II, "9 à 5" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 15
LOEWY III, "Any which way you can" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00
LOEWY IV, "Private Benjamin" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30
LOEWY V, "Popeye" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10
MAJESTIC, 3168 est, Henri-Bourassa (381-6116) — "Le massacre à la scie" 18 h 30, 22 h 00 "Zombies: le crêpuscule des morts vivants" 20 h 00
MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.A. Masson (474-1141) — "Tendre combat" 19 h 30 "Le complot diabolique du Dr. Fu Manchu" 21 h 30
MASCOUCHE II, "Comment se faire réformer" 19 h 30 "Y'a-t-il un pilote dans l'aviation" 18 h 10
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Le plus secret des agents secrets" 18 h 00, 22 h 00 "Les frères Blues" 19 h 45
- THÉÂTRE DENISE PELLETIER**, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — "Salle Fred Barry" "C'était avant la guerre à l'Anse-à-Billes" de Marie Laberge avec Christiane Raymond, Michel Daigle, Monique Spaziani, Luce Guilbeault, A. 20 h 30. Relâche: mar., mer. jusqu'au 9 fév.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-2111) — "Le Théâtre de la Raison" 19 h 00. "Raison et sentiment" 21 h 00. "Le théâtre de la Raison" 19 h 00. "Le théâtre de la Raison" 21 h 00. "Le théâtre de la Raison" 19 h 00. "Le théâtre de la Raison" 21 h 00.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Les 3 L's": Lalonde, Lautech, Louvain, 20 h 30
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Les 3 L's": Lalonde, Lautech, Louvain, 20 h 30
SALLE POLLOCK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — "L'ensemble d'instruments à vent. Direction: Robert Gibson, 20 h 30. Œuvres de Tartini, Weber et Walton. Entrée libre.
THÉÂTRE DE L'ILE, 1 rue Wellington, Hull (771-6669) — "Solange" de Jean Barbeau avec Micheline Marin et la création en langue française de "L'ouvrage" de David Fennario, avec Yves Asselin, Roger Clavel, Jean-Pierre Delorme, Guy Lafortune, Benoît LeBlanc, Jacques Dupont, Gilles Dupré, Pierre Michon, Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Dim.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "La puce à l'oreille" de Georges Feydeau avec Lorraine Auger, Jean Dognon, Claire Faubert, Francisco, Hedwige Herbel, Danielle Lepage, Claude Marquis, Charles Mignault, Guy Mignault, Pierre Pélouquin, Bertrand Roy, Claude St-Germain, Gisèle Trépanier, Pierre Thériault. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE PORT ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Les Voisins" de Louis Sala et Claude Meunier avec Monique Miller, Hélène Loiselle, Markita Boies, Pierre Dufresne, Robert Rivard, Jean Beaulieu. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — "Salle Denise Pelletier" — "Le temps d'une vie" de Roland Barthes, avec André Gauthier, André Gauthier, Benoit, Denis Bouchard, Pierre Collin, René Gingras, Jacques Rossi, Jean-Guy Viau. Mise en scène: André Gauthier. 20 h 00.
- THÉÂTRE DE L'ILE**, 1 rue Wellington, Hull (771-6669) — "Solange" de Jean Barbeau avec Micheline Marin et la création en langue française de "L'ouvrage" de David Fennario, avec Yves Asselin, Roger Clavel, Jean-Pierre Delorme, Guy Lafortune, Benoît LeBlanc, Jacques Dupont, Gilles Dupré, Pierre Michon, Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Dim.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "La puce à l'oreille" de Georges Feydeau avec Lorraine Auger, Jean Dognon, Claire Faubert, Francisco, Hedwige Herbel, Danielle Lepage, Claude Marquis, Charles Mignault, Guy Mignault, Pierre Pélouquin, Bertrand Roy, Claude St-Germain, Gisèle Trépanier, Pierre Thériault. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE PORT ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Les Voisins" de Louis Sala et Claude Meunier avec Monique Miller, Hélène Loiselle, Markita Boies, Pierre Dufresne, Robert Rivard, Jean Beaulieu. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — "Salle Denise Pelletier" — "Le temps d'une vie" de Roland Barthes, avec André Gauthier, André Gauthier, Benoit, Denis Bouchard, Pierre Collin, René Gingras, Jacques Rossi, Jean-Guy Viau. Mise en scène: André Gauthier. 20 h 00.
- THÉÂTRE DE L'ILE**, 1 rue Wellington, Hull (771-6669) — "Solange" de Jean Barbeau avec Micheline Marin et la création en langue française de "L'ouvrage" de David Fennario, avec Yves Asselin, Roger Clavel, Jean-Pierre Delorme, Guy Lafortune, Benoît LeBlanc, Jacques Dupont, Gilles Dupré, Pierre Michon, Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Dim.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "La puce à l'oreille" de Georges Feydeau avec Lorraine Auger, Jean Dognon, Claire Faubert, Francisco, Hedwige Herbel, Danielle Lepage, Claude Marquis, Charles Mignault, Guy Mignault, Pierre Pélouquin, Bertrand Roy, Claude St-Germain, Gisèle Trépanier, Pierre Thériault. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE PORT ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Les Voisins" de Louis Sala et Claude Meunier avec Monique Miller, Hélène Loiselle, Markita Boies, Pierre Dufresne, Robert Rivard, Jean Beaulieu. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — "Salle Denise Pelletier" — "Le temps d'une vie" de Roland Barthes, avec André Gauthier, André Gauthier, Benoit, Denis Bouchard, Pierre Collin, René Gingras, Jacques Rossi, Jean-Guy Viau. Mise en scène: André Gauthier. 20 h 00.
- THÉÂTRE DE L'ILE**, 1 rue Wellington, Hull (771-6669) — "Solange" de Jean Barbeau avec Micheline Marin et la création en langue française de "L'ouvrage" de David Fennario, avec Yves Asselin, Roger Clavel, Jean-Pierre Delorme, Guy Lafortune, Benoît LeBlanc, Jacques Dupont, Gilles Dupré, Pierre Michon, Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Dim.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "La puce à l'oreille" de Georges Feydeau avec Lorraine Auger, Jean Dognon, Claire Faubert, Francisco, Hedwige Herbel, Danielle Lepage, Claude Marquis, Charles Mignault, Guy Mignault, Pierre Pélouquin, Bertrand Roy, Claude St-Germain, Gisèle Trépanier, Pierre Thériault. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE PORT ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Les Voisins" de Louis Sala et Claude Meunier avec Monique Miller, Hélène Loiselle, Markita Boies, Pierre Dufresne, Robert Rivard, Jean Beaulieu. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — "Salle Denise Pelletier" — "Le temps d'une vie" de Roland Barthes, avec André Gauthier, André Gauthier, Benoit, Denis Bouchard, Pierre Collin, René Gingras, Jacques Rossi, Jean-Guy Viau. Mise en scène: André Gauthier. 20 h 00.
- THÉÂTRE DE L'ILE**, 1 rue Wellington, Hull (771-6669) — "Solange" de Jean Barbeau avec Micheline Marin et la création en langue française de "L'ouvrage" de David Fennario, avec Yves Asselin, Roger Clavel, Jean-Pierre Delorme, Guy Lafortune, Benoît LeBlanc, Jacques Dupont, Gilles Dupré, Pierre Michon, Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Dim.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "La puce à l'oreille" de Georges Feydeau avec Lorraine Auger, Jean Dognon, Claire Faubert, Francisco, Hedwige Herbel, Danielle Lepage, Claude Marquis, Charles Mignault, Guy Mignault, Pierre Pélouquin, Bertrand Roy, Claude St-Germain, Gisèle Trépanier, Pierre Thériault. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE PORT ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Les Voisins" de Louis Sala et Claude Meunier avec Monique Miller, Hélène Loiselle, Markita Boies, Pierre Dufresne, Robert Rivard, Jean Beaulieu. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — "Salle Denise Pelletier" — "Le temps d'une vie" de Roland Barthes, avec André Gauthier, André Gauthier, Benoit, Denis Bouchard, Pierre Collin, René Gingras, Jacques Rossi, Jean-Guy Viau. Mise en scène: André Gauthier. 20 h 00.
- THÉÂTRE DE L'ILE**, 1 rue Wellington, Hull (771-6669) — "Solange" de Jean Barbeau avec Micheline Marin et la création en langue française de "L'ouvrage" de David Fennario, avec Yves Asselin, Roger Clavel, Jean-Pierre Delorme, Guy Lafortune, Benoît LeBlanc, Jacques Dupont, Gilles Dupré, Pierre Michon, Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Dim.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "La puce à l'oreille" de Georges Feydeau avec Lorraine Auger, Jean Dognon, Claire Faubert, Francisco, Hedwige Herbel, Danielle Lepage, Claude Marquis, Charles Mignault, Guy Mignault, Pierre Pélouquin, Bertrand Roy, Claude St-Germain, Gisèle Trépanier, Pierre Thériault. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE PORT ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Les Voisins" de Louis Sala et Claude Meunier avec Monique Miller, Hélène Loiselle, Markita Boies, Pierre Dufresne, Robert Rivard, Jean Beaulieu. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — "Salle Denise Pelletier" — "Le temps d'une vie" de Roland Barthes, avec André Gauthier, André Gauthier, Benoit, Denis Bouchard, Pierre Collin, René Gingras, Jacques Rossi, Jean-Guy Viau. Mise en scène: André Gauthier. 20 h 00.
- THÉÂTRE DE L'ILE**, 1 rue Wellington, Hull (771-6669) — "Solange" de Jean Barbeau avec Micheline Marin et la création en langue française de "L'ouvrage" de David Fennario, avec Yves Asselin, Roger Clavel, Jean-Pierre Delorme, Guy Lafortune, Benoît LeBlanc, Jacques Dupont, Gilles Dupré, Pierre Michon, Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Dim.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "La puce à l'oreille" de Georges Feydeau avec Lorraine Auger, Jean Dognon, Claire Faubert, Francisco, Hedwige Herbel, Danielle Lepage, Claude Marquis, Charles Mignault, Guy Mignault, Pierre Pélouquin, Bertrand Roy, Claude St-Germain, Gisèle Trépanier, Pierre Thériault. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE PORT ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Les Voisins" de Louis Sala et Claude Meunier avec Monique Miller, Hélène Loiselle, Markita Boies, Pierre Dufresne, Robert Rivard, Jean Beaulieu. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — "Salle Denise Pelletier" — "Le temps d'une vie" de Roland Barthes, avec André Gauthier, André Gauthier, Benoit, Denis Bouchard, Pierre Collin, René Gingras, Jacques Rossi, Jean-Guy Viau. Mise en scène: André Gauthier. 20 h 00.
- THÉÂTRE DE L'ILE**, 1 rue Wellington, Hull (771-6669) — "Solange" de Jean Barbeau avec Micheline Marin et la création en langue française de "L'ouvrage" de David Fennario, avec Yves Asselin, Roger Clavel, Jean-Pierre Delorme, Guy Lafortune, Benoît LeBlanc, Jacques Dupont, Gilles Dupré, Pierre Michon, Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Dim.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "La puce à l'oreille" de Georges Feydeau avec Lorraine Auger, Jean Dognon, Claire Faubert, Francisco, Hedwige Herbel, Danielle Lepage, Claude Marquis, Charles Mignault, Guy Mignault, Pierre Pélouquin, Bertrand Roy, Claude St-Germain, Gisèle Trépanier, Pierre Thériault. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE PORT ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Les Voisins" de Louis Sala et Claude Meunier avec Monique Miller, Hélène Loiselle, Markita Boies, Pierre Dufresne, Robert Rivard, Jean Beaulieu. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — "Salle Denise Pelletier" — "Le temps d'une vie" de Roland Barthes, avec André Gauthier, André Gauthier, Benoit, Denis Bouchard, Pierre Collin, René Gingras, Jacques Rossi, Jean-Guy Viau. Mise en scène: André Gauthier. 20 h 00.
- THÉÂTRE DE L'ILE**, 1 rue Wellington, Hull (771-6669) — "Solange" de Jean Barbeau avec Micheline Marin et la création en langue française de "L'ouvrage" de David Fennario, avec Yves Asselin, Roger Clavel, Jean-Pierre Delorme, Guy Lafortune, Benoît LeBlanc, Jacques Dupont, Gilles Dupré, Pierre Michon, Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Dim.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "La puce à l'oreille" de Georges Feydeau avec Lorraine Auger, Jean Dognon, Claire Faubert, Francisco, Hedwige Herbel, Danielle Lepage, Claude Marquis, Charles Mignault, Guy Mignault, Pierre Pélouquin, Bertrand Roy, Claude St-Germain, Gisèle Trépanier, Pierre Thériault. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE PORT ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Les Voisins" de Louis Sala et Claude Meunier avec Monique Miller, Hélène Loiselle, Markita Boies, Pierre Dufresne, Robert Rivard, Jean Beaulieu. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'à 8 h 45.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — "Salle Denise Pelletier" — "Le temps d'une vie" de Roland Barthes, avec André Gauthier, André Gauthier, Benoit, Denis Bouchard, Pierre Collin, René Gingras, Jacques Rossi, Jean-Guy Viau. Mise en scène: André Gauthier. 20 h 00.
- THÉÂTRE DE L'ILE**, 1 rue Wellington, Hull (771-666

ARTS ET SPECTACLES



Marie-Michèle Desrosiers, dans «Le Temps d'une vie».

Le Temps d'une vie: une pièce qui ne vieillit pas

par Julie Stanton

Le Temps d'une vie de Roland Lepage, au Théâtre Denise-Pelletier. Mise en scène: André Pagé. Assistance: Michèle Normandin. Décor: Guy Neveu. Costumes: François Laplante. Musique: Joël Bienvenu. Éclairage: Michel Beaulieu. Distribution: Pierre Collin, René Gingras, Marie-Michèle Desrosiers, Jean-Guy Viau, Yvan Benoit, Jacques Rossi et Denis Bouchard. Jusqu'au 5 mars.

Jouée plus de 200 fois, au Québec, à Paris, en province française et en Belgique, traduite en anglais et remportant la trophée Chalmers pour la meilleure pièce canadienne présentée à Toronto en 1978, Le Temps d'une vie ne

semble pas près de tomber dans l'oubli. Peut-être même que la pièce de Roland Lepage est en train de devenir un classique de la dramaturgie québécoise puisque la voix de nouveau à l'affiche, présentée par la NCT dont la vocation première, on le sait, est d'initier l'étudiant à l'expression théâtrale.

Sept ans après sa création à l'École Nationale de Théâtre du Canada — c'est-à-dire l'année suivante où «la grande machine rouge triomphait encore une fois au Parlement de Québec» — huit mois après le «non» référendaire, Le Temps d'une vie a toujours cette résonance, si profondément pathétique, d'une promesse avortée, d'une genèse tronquée.

Cette vie de femme, d'un tablier à l'autre, cette vie «au service de» dans l'amour nié et la soumission, dans l'univers étroit de la famille, cette vie de misère ressemble encore et toujours à notre triste destin collectif. Non, Le Temps d'une vie n'a pas vieilli. Et la langue de Lepage est si belle!

Malheureusement, on se demande pourquoi André Pagé a opté pour une mise en scène tout à fait statique qui exige du spectateur-étudiant une qualité d'écoute qu'il est incapable de fournir, nous l'avons bien vu. Sans grande action dramatique — l'intensité de la parole, la force évocatrice de cette parole lui donnant tout son poids — Le Temps d'une vie aurait eu avantage, pour retenir l'attention des enfants gâtés de l'électroni-

que, à se jouer ici dans un décor réaliste et avec beaucoup plus de mouvement. La grande majorité d'entre eux, il ne faut pas se le cacher, viennent au spectacle par obligation. Pourquoi ne pas leur donner toutes les chances de se laisser prendre au jeu?... surtout devant ce texte magnifique, véritable fresque historique et sociologique, surtout quand on connaît la place que l'enseignement de l'histoire occupe dans notre système éducatif!

Si certains tableaux (celui de Rosanna et de son amoureux dans la balançoire, celui de Rosanna et de Téléphone discutant de l'avenir de leurs

enfants) m'ont «dramatiquement» émue par l'habileté des comédiens à rendre toutes les nuances psychologiques des personnages de Lepage, je me suis demandé, par contre, pourquoi on avait choisi un comédien si empêché pour interpréter le rôle du médecin et pourquoi aussi Rosanna ne vieillissait pas, ni dans sa voix, ni dans son corps. Cette dernière lacune, à mon avis, empêche encore une fois le jeune public d'investir l'intérieur

té du texte dont le principal personnage, somme toute, est lui aussi trop statique.

Cela dit, si vous n'avez pas vu Le Temps d'une vie,

courez vite vous emparer le cœur de ce destin tragique et de cette langue d'une rare beauté. Courez vite voir cette pièce importante, essentielle,

de notre dramaturgie... en prenant soin de choisir un soir où le public estudiantin, bruyant et indiscipliné fait relâche.

ÉCHOS DE LA CAPITALE

Le Musée du Québec accueille jusqu'au 1er mars 1981 une exposition intitulée *Fernand Leduc, dix ans de microchromies* (1970-1980). Organisée par le Musée d'art contemporain, où elle a été présentée au printemps dernier, l'exposition fait une rétrospective de l'œuvre de cet artiste québécois qui vit aujourd'hui en France et qui est l'un des signataires du *Refus global*.

Danspartout se produira au Grand Théâtre de Québec les 30 et 31 janvier prochain. Au programme «Affettuos», sur une musique de Telemann interprétée par le danseur et chorégraphe new-yorkais Marcus Schulkind qui

signe également «Quintette à corps» chorégraphie humoristique créée sur une musique de Stravinsky. Danspartout présentera également «Pas de deux» «Impulsions» et «La Traversière» à partir des musiques de Kodaly, Keith Jarrett et, Lutoslawski; sans oublier «Baleines», dédié à toutes les espèces animales en voie de disparition.

Madeline Dubéau-Beaudry invite le public de Québec à venir voir ses dernières créations *Toiles suspendues* à la galerie l'Anse-aux-Barges au 24 rue Champlain, à la place Royale. L'exposition est présentée jusqu'au 8 février.

— Hélène de Billy

LA BANQUIÈRE 4e MOIS **desjardins 4**
ROMY SHNEIDER 13.30 - 15.55 - 18.20 - 20.45

PRIX SPECIAL DU JURY CANNES
"Le film dont l'enjeu est la possession d'une femme." Philippe Collin
"La histoire de magie, de séduction, de pouvoirs surnaturels et surtout le fameux cri qui tue..." L'EXPRESS
"Alan Bates impose sa stature et son magnétisme de grand comédien." Jean De Baroncelli
"Ce film est éblouissant d'astuce, d'intelligence, d'humour, d'amour et de beauté plastique." Robert Chazal
LE CRI DU SORCIER
ALAN BATES, Susannah York, John Hurt
un film de Jerzy Skolimowski
14 ANS
S.A.M.-DIM.: 12.10 - 13.45 - 15.20 - 16.55 - 18.30 - 20.05 - 21.40. SEM.: 18.30.
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3222

MARIE CHRISTINE BARRAULT
ROGER VAN HOOL
RUTGER HAER
UN FILM DE ANDRÉ DELVAUX
Sélection officielle CANNES 79
Femme entre chien et loup
desjardins 2
13.00 - 15.05 - 17.10 - 19.15 - 21.20
BASILAIRE 1 288-3141

"On ne peut pas résumer ce film extraordinaire en quelques lignes. Disons simplement que PICHIA a créé là des personnages qui pourraient bien passer à l'histoire du dessin animé."
"UN GRAND FILM POUR ADULTES!"
FRANCE SOIR: "...Plein de verve, de farces de scènes et de hautement réjouissants."
JOURNAL de MONTRÉAL: "...Un chef-d'œuvre animation!"
JENNY GERARD, PICHIA et MICHEL GAST présentent
CHAINON MANQUANT
UN FILM DE PICHIA
Une énorme éclat de rire
desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141
12.30 - 14.15 - 16.00 - 17.45 - 19.35 - 21.25

INVITATION
Vous êtes cordialement invités aux rencontres de
L'ÉGLISE RÉFORMÉE de la Rive-Sud
Culte le dimanche: 11 h 00
École de dimanche: 12 h 00
(Service de garderie)
1885 Nielsen, St. Hubert
(Quartier Lafèche) J4T 1P1
Pasteur Kallmeyer
465-4903
Écrire ou téléphoner pour recevoir gratuitement notre bulletin hebdomadaire des méditations quotidiennes.

"NE MANQUEZ SURTOUT PAS LE FILM LE PLUS SENSIBLE ET LE PLUS ÉMOUVANT DE BERTRAND TAVERNIER!"
— Francine Laurendeau, Le Devoir
ALAN SARKIS
LE NOUVEAU FILM DE BERTRAND TAVERNIER
UNE SEMAINE DE VACANCES
NATHALIE BAYE MICHEL GALABRU PHILIPPE NOIRET
4e SEMAINE!
ÉLYSÉE 2 S.A.M. DIM. 1.20, 3.20, 5.20, 7.20.
35 MILTON 842-6053 9.20, SEM. 7.20, 9.20.

Un Récital d'orgue:
GERALD WHEELER
le samedi, 31 janvier à 17h00
CHRIST CHURCH CATHEDRAL
(entre Eaton et La Baie)
des oeuvres de Buxtehude, Bach, Clérambault, Franck et Morel
Billets en vente à l'entrée
\$3.00
(\$2 — étudiants et âge d'or)

ENFIN EN FRANÇAIS...
LE PLUS COMIQUE DES FILMS DE **WOODY ALLEN**
PREND L'OSEILLE ET TIRE-TOI!
Sem.: 7.00, 9.00. Sem.: 7.00, 9.00, 11.00. Dim.: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
5e Semaine.
Quimetoscope 2
1204 EST, STE-CATHERINE • 525-8600

En nomination pour le 'Golden Globe' du meilleur acteur — Jack Lemmon
"TRIBUTE" EST UN FILM EXTRAORDINAIRE!
GENE SHALIT, THE TODAY SHOW, NBC-TV
POUR TOUS
Il y a plus à être père que le fait d'avoir un fils!
JACK LEMMON ROBBY BENSON LEE REMICK
TRIBUTE
LAWRENCE TURMAN et DAVID FOSTER présentent
JOEL B. MICHAELS, GARTH H. DRABINSKY production
BOB CLARK film "TRIBUTE" stars JOHN MARLEY KIM CATTRALL GALE GARNETT
et **COLLEEN DEWHURST**
Screenplay by BERNARD SLADE Based on his Stage Play. Produced on the stage by MORTON GOTTLIEB
Executive Producers THE TURMAN-FOSTER COMPANY and RICHARD S. BRIGHT
Produced by JOEL B. MICHAELS and GARTH H. DRABINSKY Directed by BOB CLARK
"We Still Have Time" song by BARRY MANLOW Words and Music by BARRY MANLOW
JACK FELDMAN and BRUCE SIESSMAN Music by KEN WANNBERG
3e Semaine! A Pan-Canadian Release
CLAREMONT
5038 SHERBROOKE O. 486-7395
S.A.M., DIM.: 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30. SEMAINE: 7.10, 9.30.

Doudou Rockhead
Le Parc de la Danse
Rue Doudou Boirel Productions Inc.
présente
Venez danser avec le "super groupe"
LE RISING SUN
AFRO-JAZZ ORCHESTRA
sous la direction
Victor Duran
Ce soir jusqu'à dimanche en vedette la semaine prochaine
LA REINE DU DISCO
ESTHER PHILLIPS
du 3 au 8 février
1252 St-Antoine, W.
875-6227, 875-5232, 861-0657
Métro Lucien Kallier (coin de la montagne)

"Une comédie désopilante."
— Rex Reed
"Gizmo est hystérique."
— Joe Seigal, WABC-TV
"Comique à se tordre de rires. Ne le manquez pas."
— Jeffrey Lyons, WCBS Radio
"Des casse-cou fous, des dingues et des écervelés."
— Bruce Williamson, Playboy
"Gizmo est hilarant."
— Gene Shalit, NBC
POUR TOUS
DÈS AUJOURD'HUI
GIZMO
ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053
SAMEDI & DIMANCHE 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. SEMAINE 7.30, 9.30.

LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT
UNE GRANDE RÉUSSITE À NE PAS MANQUER.
— Europe No 1
On ne peut rester insensible devant cette histoire d'amour impossible.
— Le Monde
UN FILM ORIGINAL ET ATTACHANT INTERPRÉTÉ À LA PERFECTION PAR TROIS VERTUEUSES.
— Télé 7 Jours
Pour tous ceux qui ont gardé la capacité de s'exalter.
— Pariscope
LES COMÉDIENS SONT TOUS ADMIRABLES DE NATUREL ET DE TALENT.
— L'Express
Impossible de ne pas subir l'envoûtement...
— Figaro Magazine
UN FILM SURPRENANT, D'UNE BEAUTÉ ET D'UNE FORCE INATTENDUE.
— Libération
Simone Signoret joue avec une intensité rare cette histoire d'amour pas comme les autres.
— France Soir
C'EST FORMIDABLE À VOIR, UN FILM SUPERBE.
— Elle

"Il n'y a rien de plus courant, de plus normal que l'histoire d'une femme qui aime un homme... sauf si cet homme est son propre frère..."
POUR TOUS
Chère Inconnue
"De tous les sentiments l'Amour est le plus grand, le plus fort, mais aussi le plus fragile."
SIMONE SIGNORET • JEAN ROCHEFORT • DELPHINE SEYRIG
dans un film de MOSHE MISRAHI
(lauréat de l'Oscar du Meilleur Film Étranger pour son film "LA VIE DEVANT SOI")
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
SEMAINE: 7.30 - 9.30
S.A.M.-DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

Match nu 4-4 grâce à Lafleur

CALGARY — Le Canadien de Montréal s'est ressaisi à temps hier soir pour arracher un verdict nul de 4-4 aux Flames de Calgary, devant 7,243 spectateurs au Stampede Corral de l'endroit.

Le Canadien a en effet dominé le jeu après avoir tiré de l'arrière 3-1 à l'issue des 20 premières minutes de jeu. Il est revenu à son style défensif et terne mais efficace et c'est finalement Guy Lafleur qui a égalisé le pointage pendant la 14e minute de la dernière période, pendant un avantage numérique.

Lafleur a ainsi mis fin à une longue disette en réussissant son 13e but de la saison. Il a reçu la rondelle du gardien Denis Herron derrière ses filets et a déjoué tous les Flames sur son passage avant de se présenter devant Réjean Lemelin, qu'il a déjoué d'un lancer du poignet très précis.

Le Canadien avait nivelé la marque au début du troisième engagement sur un but de Steve Shutt mais les Flames avaient repris les devants à mi-chemin par l'entremise de Jim Peplinski, qui s'était alors faufilé entre Serge Savard et Larry Robinson.

Ce match nul met par ailleurs fin à une série de quatre défaites du Canadien à l'extérieur mais la formation montréalaise n'a toutefois remporté qu'une seule victoire à ses six dernières sorties.

Sans doute traumatisés par leur cuisante défaite de la veille, les joueurs du Canadien ont pêché par excès de prudence hier soir. N'évoluant pas avec leur aisance habituelle, trop nerveux, ils ont commis quelques erreurs défensives sur lesquelles les Flames ont capitalisé pour prendre les devants 3-1 en première période.

Paul Reinhart a ouvert le pointage après une bête de Rick Chartraw, dès la quatrième minute de jeu. Chartraw s'est compromis en zone neutre quand Yvon Lambert a perdu la rondelle près de la rampe. Une descente à trois contre un s'ensuivit. Denis Herron, qui disputait son premier match depuis le 20 décembre, a exécuté un bel arrêt devant Kevin Lavallée, mais n'a pu contrôler le retour que Reinhart a envoyé dans le filet. Puis, durant une pénalité à Keith Acton, Rod Langway a complètement raté un dégagement en levant la tête. Eric Vail en a profité pour porter la marque à 2-0.

Pierre Mondou a ensuite réduit la marge pendant un jeu de puissance mais Bob

MacMillan l'a de nouveau creusée quand Chris Nilan a perdu le contrôle de la rondelle au centre de la glace. MacMillan s'est échappé et s'est joué de Herron.

Le Canadien a cependant retrouvé ses moyens en seconde période. Tout en limitant les Flames à seulement trois lancers, Montréal a bombardé Réjean Lemelin de 14 lancers, mais un seul but fut compté, le cinquième cette saison de Nilan. Du reste, Lemelin a été excellent, même si les joueurs du Canadien ont encore eu des problèmes à compléter leurs jeux.

ÉCHOS — Les Nordiques de Québec ont peut-être résolu un de leurs nombreux problèmes hier en faisant l'acquisition de Daniel Bouchard, des Flames. En retour, les Nordiques ont cependant cédé le quatrième marqueur de l'équipe, l'ailier droit Jamie Hislop, un travailleur infatigable qui montre une fiche de 19 buts et 22 aides. Agé de 30 ans et originaire de Val d'Or, Bouchard n'a pris part qu'à 14 matches cette saison avec les Flames, pour qui il a joué au cours des neuf dernières saisons. «Les Nordiques ont besoin de renfort devant les filets et c'est la raison pour laquelle nous devions acquérir un gardien d'expérience», a déclaré le directeur-gérant des Nordiques Maurice Filion. Michel Dion a par ailleurs été retourné aux mineurs... Claude Ruel en a surpris plusieurs hier en laissant Pierre Larouche de côté, lui préférant Nilan. Gaston Gingras, Doug Wickenheiser et Richard Sévigny ont également été ignorés tandis que Michel Larocque a agi à titre de substitut à Herron.

Canadien 4, Flames 4

Première période	
1-CALGARY: Reinhart (9)	3-43
2-CALGARY: Vail (21)	8-42
3-MONTREAL: Mondou (9)	13-12
4-CALGARY: MacMillan (16)	17-21
Pénalités: Acton Mtl 8:06, Houle Mtl 10:49, Platt Cal double mineure 11:13, Vail Cal 19:37	
Deuxième période	
5-MONTREAL: Nilan (5)	12-55
Pénalités: Rishbrough Mtl 8:09, Reinhart Cal 15:16	
Troisième période	
6-MONTREAL: Shutt (24)	3-21
7-CALGARY: Peplinski (6)	9-20
8-MONTREAL: Lafleur (13)	13-47
Pénalités: Langway Mtl 10:17, Platt Cal 13:32	
Tirs au but:	
Montréal: 13 14 7-34	
Calgary: 13 3 15-31	
Gardiens: Herron, Montréal; Lemelin, Calgary	
A — 7-243	

Capitals 3, Canucks 1

Première période	
1-WASHINGTON: Charon (4)	8-53
2-WASHINGTON: Kelly (16)	17-15
Pénalités: Williams Vcr, Palmeter Wash (purge par Pronovost) 7:05, Minor Vcr 7:52, Smith Wash 9:27, Williams Vcr, McTaggart Wash 17:53	
Deuxième période	
3-WASHINGTON: Maruk (31)	4-48
4-VANCOUVER: Smyl (21)	17-40
Pénalités: Williams Vcr, Gartner Wash 3:34, Williams Vcr, McTaggart Wash inconduite de match 7:36, Maruk Vcr 8:05, Sheps Vcr majeure 8:36, Green Wash 12:55, Kelly Wash 16:27, Fraser Vcr, Walker Wash 18:40, Williams Vcr 20:00	
Troisième période	
Aucun but.	
Pénalités: — Marois Vcr 3:08, Williams mineure, inconduite, de match, Kearns Vcr 19:36	
Tirs au but:	
Vancouver: 8 13 9-28	
Washington: 12 7 15-34	
Gardiens: Brodeur, Vancouver; Palmeter, Washington	
A — 9,489	

Bruins 7, Jets 6

Première période	
1-BOSTON: Kasper (16)	0-13
2-BOSTON: McNab (23)	1-18
3-WINNIPEG: Lindstrom (14)	4-07
4-WINNIPEG: Trimper (6)	8-01
Pénalités: Sten Wpg 7:40	
Deuxième période	
5-BOSTON: Cashman (20)	0-30
6-WINNIPEG: Christian (14)	10-24
7-BOSTON: Jonathan (10)	11-08
8-WINNIPEG: Lindstrom (15)	14-39
Wilson, Dupont	

Red Wings 3, North Stars 3

Première période	
1-DETROIT: Foligno (21)	12-59
2-DETROIT: Laroche (20)	12-03
Pénalités: Miller Det 2:09, Barrett Min 12:03, Blaisdel Det 16:56	
Deuxième période	
3-DETROIT: Peterson (2)	5-25
4-MINNESOTA: MacAdam (14)	5-17
5-DETROIT: Miller Det 3:40, G. Smith Min 5:57, Huber Det 10:52, G. Smith Min 15:57	
Troisième période	
6-MINNESOTA: Payne (19)	1-40
7-DETROIT: Laroche (20)	12-07
8-DETROIT: Laroche (20)	15-05
Pénalités: Huber Det 2:31, Kirton Det, Hartsburg Min 19:32	
Tirs au but:	
Minnesota: 10 7 18-35	
Detroit: 8 15 9-32	
Gardiens: Beaupre, Minnesota; Lozinski, Detroit	
A — 12,051	

La grille, une expérience concluante chez les Voisins

par Richard Milo

N'en déplaise à ses adversaires, le port obligatoire de la grille cette saison dans la Ligue junior majeure du Québec obtient des résultats tellement concluants à Laval qu'il est permis de se demander pourquoi son usage obligatoire ne s'étend pas à toutes les ligues de hockey amateur au pays.

D'après le docteur Réal Lemieux, en fonction à tous les matches des Voisins de Laval, il n'y a eu que trois coupures au visage en 25 matches, contrairement à 24 coupures en 36 parties l'an dernier, sans la grille. De plus, il n'y a pas eu une seule fracture du nez jusqu'ici, comparativement à huit la saison dernière aux matches des Voisins, ainsi qu'à ceux du Junior de Montréal, au Forum, où le docteur Lemieux a travaillé occasionnellement. Il y a quelques années, un jeune homme, Dino Troini, le frère de Bruno qui évolue avec les Voisins, a perdu l'usage d'un oeil — le décollement de la rétine par un coup de bâton — et un autre joueur, Jean-Marc Bonnamie, est venu à quelques millimètres près de perdre un oeil lorsque des fragments de rondelles ont pénétré sous l'oeil.

Des blessures graves qui ont incité la Ligue junior majeure du Québec à innover au pays en adoptant un règlement sur le port de la grille pour les deux prochaines saisons, jusqu'en 1981-82. Ce faisant, la Ligue junior majeure a accepté de jouer un rôle de leader dans ce domaine, puisque les deux ligue concurrentes au pays, celle de l'Ontario et celle de l'Ouest, n'ont pas emboîté le pas, craignant que son utilisation soit mal acceptée par les amateurs de hockey.

A ce sujet, l'entraîneur des Voisins, Claude Fournel, qui est aussi le propriétaire de l'équipe, affirme que

la qualité du spectacle offert n'a pas diminué. Au contraire, pense-t-il, la grille encourage les moins braves à être plus téméraires, à faire plus d'efforts, et le spectacle ne s'en porte que mieux.

«Le jeu dans les coins de la patinoire s'est considérablement amélioré, dit-il. Les joueurs n'ont plus à craindre un coup de bâton accidentel à la figure, les risques de blessures sérieuses sont moins grands».

Fournel, un ancien joueur du Canadien junior, aujourd'hui professeur en éducation physique au Cégep Saint-Laurent, votera assurément pour son maintien à l'assemblée annuelle, lorsqu'un adversaire de la grille demandera la réouverture du dossier.

Car il est d'ores et déjà assuré que quelques représentants d'équipes de mandateront la reprise des discussions sur le sujet, parce que la Ligue junior majeure fait bande à part présentement au hockey junior majeur au pays, et aussi parce que le grand rival du circuit, la Ligue collégiale AAA, n'a pas jugé bon d'adopter le règlement.

«La Ligue collégiale n'a pas écarté le port de la grille, explique Serge Savard, du Canadien. Mais il est clair, à nos yeux, qu'il n'y avait pas d'urgence, cette saison, puisqu'aucun joueur n'a subi de fracture du nez, l'an dernier, et que les arbitres appliquent les règlements à la lettre».

La Ligue collégiale et la Ligue junior majeure du Québec puisent leurs ressources au même bassin de joueurs, la Ligue de développement midget AAA, où tous les joueurs portent la grille. Ce qui incite Fournel à dire que l'an prochain, tous les joueurs de la Ligue majeure auront déjà porté la grille, si bien que personne n'en souffrira.

Les plus âgés s'en plaignent, en ef-

fet, entre autres Denis Cyr, du Junior de Montréal, qui dit que la grille lui nuit considérablement. Cyr, l'ancien ailier de Denis Savard, des Black Hawks de Chicago, fait présentement la navette entre le Junior de Montréal et les Flames de Calgary, qui l'ont réclamé l'an dernier.

D'autres, des joueurs et des spectateurs, soulignent que le jeu est beaucoup plus surnois depuis que le port de la grille est obligatoire. Les plus «peureux» se retranchent maintenant derrière la grille, sans crainte d'être puni d'un bon coup de poing à la suite d'une attaque.

«Il est faux de dire que le port de la grille encourage la violence, soutient le docteur Lemieux. Son utilisation diminue tellement les risques de blessures au visage qu'il est souhaitable que tous la porte lorsqu'ils jouent au hockey».

«Cependant, le nombre de blessures mineures à la suite de coups de bâton et de mises en échec a légèrement augmenté, ajoute-t-il. Mais ce ne sont pas des blessures graves, il n'y a pas eu de fracture du nez, sauf une fracture à l'avant bras de Sylvain Boutet, lorsque son bras a frappé l'une des tiges de fer sur la baie vitrée».

Présentement, le port de la grille au hockey mineur est obligatoire au Québec à tous les niveaux, sauf les catégories junior et senior. Ce qui englobe toutes les ligues industrielles, commerciales et intermédiaires dans lesquelles le nombre de blessures au visage sont plus nombreuses qu'on le pense.

Si Guy Lafleur avait porté la grille, contre les Kings de Los Angeles, il n'aurait pas manqué six matches lorsqu'il atteignit par un coup de bâton accidentel. Quelques centimètres de plus, et il aurait perdu l'usage d'un oeil. Le hockey aurait alors perdu l'un de ses plus beaux joueurs.



Le port de la grille a prévenu complètement les fractures de nez chez les Voisins de Laval, qui ne déplorent qu'une seule blessure grave cette saison. (Photolaser CP)

en bref...

Rodney Scott sous contrat

Le joueur de deuxième-but Rodney Scott et les Expos de Montréal en sont venus à une entente salariale pour la première fois en trois ans. Scott, âgé de 27 ans, a en effet signé un contrat d'un an lui garantissant un salaire de \$225,000. Au cours des deux précédentes négociations, Scott avait porté sa cause en arbitrage où il a maintenu une «moyenne» de 500. La saison dernière, Scott a conservé une moyenne de .224 au deuxième rang du rôle des frappeurs derrière Ron LeFlore, aujourd'hui avec les White Sox de Chicago.

Sorenson 5e à Megève

MEGEVE (CP-AFP) — La Canadienne Gerry Sorenson de Kimberley, C.-B., s'est classée pour la première fois parmi les 10 premières en terminant cinquième de la descente féminine de Megève comptant pour la Coupe du monde de ski alpin, remportée par la Suisse Marie-Thérèse Nadig devant sa compatriote Doris de Agostini. L'Autrichienne Cornelia Proell a fini troisième. Kathy Kreiner de Timmins, Ont., a terminé 17e, suivie de Shane Leavitt, 22e, Dianne Lehoudey, 29e, Lynda Robbins, 47e.

En deux mots

Brian Pockar de Calgary occupe le premier rang à l'issue des figures imposées aux championnats canadiens de patinage artistique disputés à Halifax. Daniel Bélard de Montréal est au sixième rang... Steve Podborski de Toronto a terminé 20e et 17e aux deux descentes d'entraînement de St-Anton d'Ils l'épreuve sera disputée samedi... Les propriétaires d'équipe de la Ligue américaine de baseball ont approuvé unanimement la vente des White Sox de Chicago à Jerry Reinsdorf et Eddie Einhorn pour la somme de \$20 millions, plus celle des Mariners de Seattle à George Argosy qui a acquis 80% des actions de l'équipe contre \$10.4 millions... La première ronde du tournoi de golf Bing Crosby a été annulée hier en raison du mauvais temps. L'épreuve de 72 trous se terminera désormais lundi... Le Suédois Björn Borg et l'Américain Chris Evert-Lloyd ont été sacrés champions du monde par la Fédération internationale de tennis... Alex Baumann de Sudbury a mérité sa seconde médaille d'or des Jeux de la Nouvelle-Zélande en remportant le 200 m dos.

HOCKEY

Ligue Nationale	
Mercredi	Montréal 4, Calgary 4
Edmonton 3, Montréal 1	Washington 3, Vancouver 1
Detroit 2, Québec 2	Minnesota 3, Detroit 3
Islanders NY 6, Toronto 4	Boston 7, Winnipeg 6
Philadelphie 4, Buffalo 4	
Hartford 6, Colorado 3	
Pittsburgh 3, Minnesota 1	
Chicago 7, Vancouver 3	
Rangers 6, Los Angeles 2	

Hier	
Montréal 4, Calgary 4	
Washington 3, Vancouver 1	
Minnesota 3, Detroit 3	
Boston 7, Winnipeg 6	
Philadelphie 4, Buffalo 4	
Hartford 6, Colorado 3	
Chicago 7, Edmonton 3	
Montréal 4, Los Angeles 2	
Islanders NY 6, Québec 3	
Rangers NY 6, Minnesota 1	
Philadelphie 4, St-Louis 3	
Washington 3, Pittsburgh 3	
Buffalo 4, Hartford 4	
Winnipeg 6, Toronto 4	

Les meneurs

(Parties d'hiver non comprises)	
	b a pts
Dionne, LA	42 51 93
Simmer, LA	50 40 90
Gretzky, Edm	26 62 88
Bossy, Isl	51 35 86
Taylor, LA	28 54 82
Trotter, Isl	21 60 81
Rogers, Hart	25 40 75
Nilsson, Cal	26 49 75
Federko, St-L	19 47 66
Barber, Phil	34 31 65
Middleton, Bos	22 43 65

Ligue Majeure du Québec

Mercredi	
Sorel 4, Hull 2	
Hier	
Laval 3, Hull 2	
Cornwall 12, Chicoutimi 4	
Ce soir	
Chicoutimi à Montréal	
Cornwall à Québec	
Sherbrooke à Shawinigan	
T-Rivières à Sorel	
Dimanche	
Laval à Chicoutimi	
Sherbrooke à Cornwall	
T-Rivières à Hull	
Montréal à Shawinigan	
Québec à Sorel	

Gardiens	
	min bc bl moy.
Wamsley	253 8 1 1.90
Sévigny	584 28 1 2.87
Larocque	1503 76 1 3.03
Herron	600 36 1 3.60

(Trois buts dans un seul essai.)

LIGUE NATIONALE

	PJ	g	p	n	bp	bc	pts
1-ISLANDERS NY	52	33	11	8	238	161	74
2-ST. LOUIS	52	30	11	8	221	174	68
3-LOS ANGELES	52	30	15	7	227	190	67
4-PHILADELPHIE	50	28	14	8	198	146	64
5-BUFFALO	49	23	10	16	194	153	62
6-MINNESOTA	50	25	13	12	182	144	62
7-MONTREAL	50	27	17	6	213	155	60
8-VANCOUVER	51	20	16	15	192	175	55
9-CALGARY	51	22	19	10	187	173	54
10-BOSTON	50	22	20	8	195	178	52
11-CHICAGO	50	21	23	6	186	201	48
12-WASHINGTON	50	18	21	11	174	183	47
13-RANGERS NY	50	18	24	8	183	199	44
14-TORONTO	50	17	25	8	197	229	42
15-PITTSBURGH	49	17	25	7	180	219	41
16-HARTFORD	49	15	24	10	189	233	40
17-COLORADO	50	16	28	8	167	203	40
18-EDMONTON	48	15	25	8	187	202	38
19-DETROIT	50	13	28	11	156	208	37
20-QUEBEC	51	11	26	13	171	220	35
21-WINNIPEG	50	5	35	10	160	236	20

Les 16 premières équipes accèdent aux éliminatoires.

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Label	
	PJ g p n bp bc pts
CORNWALL	49 30 17 2 272 209 62
SOREL	50 28 17 5 244 209 61
MONTREAL	50 24 26 0 217 229 48
HULL	53 20 30 3 201 257 43
LAVAL	52 18 32 2 227 285 38

Section Frank Dillo	
	PJ g p n bp bc pts
SHERBROOKE	52 27 22 3 284 236 57
TROIS-RIVIERES	51 26 22 3 249 257 55
CHICOUTIMI	52 27 24 1 267 275 55
SHAWINIGAN	52 23 26 3 240 242 49
QUEBEC	51 21 28 2 219 241 44

CONDITIONS DE SKI

EXPLICATION DES SYMBOLES	
A) Qualité de la neige, surface et base	POU FOND DUR: neige poudreuse sur fond dur.
B) Épaisseur moyenne de la neige damée (cm)	GRA FOND DUR: neige granuleuse sur fond dur.
C) Épaisseur de la dernière chute (cm)	ART FOND DUR: neige artificielle sur fond dur.
D) Date de la dernière chute	ART POU DUR: neige artificielle poudreuse sur fond dur.
E) Précipitation totale depuis dimanche	ART GRA DUR: neige artificielle granuleuse sur fond dur.
F) Nombre de pistes ouvertes	POU DAM: neige poudreuse sur fond damé.
G) Remontées, conditions	COL FOND DUR: neige collante sur fond dur.
	GRA FOND DUR: neige granuleuse sur fond dur.

QUÉBEC

QUEBEC							
ALPIN	A	B	C	D	E	F	G
MS-St-Anne	DAM F DUR	20-45	5	22/01	0	27/27	T-Bon
MS-Castin	DAM F DUR	37	6	22/01	0	YXY	T-Bon
Le Relais	F DUR	37	6	22/01	0	9/9	Bon
Stoneham	DAM F DUR	40	7	22/01	0	11/11	T-Bon
Mt-Hibou	DAM F DUR	40	7	22/01	0	6/8	Bon
St-Joy	GRA F DUR	30	2	22/01	0	2/2	Bon
St-Raymond	POU F DUR	57	7	22/01	0	5/6	T-Bon
Mt-Grand Fd	POU F DUR	50	12	22/01	0	9/9	T-Bon
Val Neigette	POU DAM	OPT	5	WYXQ	0	WYQ	Exc
Val d'Irène	POU F DUR	180	20	27/01	20	10/10	Exc
McComi	GRA F DUR	112	3	20/01	3	13/13	Exc
Bercheval	POU F DUR	100	5	23/01	0		